

2015

Rapport d'activité



1975 2015

40 ans de passion



SOMMAIRE

2015

les 40 ans de Bricorama,
une forte expansion réussie en France
au travers de l'intégration de 9 magasins
Gnuva et de 2 ex-franchisés Bricorama en
Bretagne.

L'historique	page 2
Les actualités 2015	page 3
Les implantations	page 4
La description des enseignes	page 5
La gouvernance d'entreprise	page 6
L'organigramme juridique	page 7
L'actualité réseau France	page 8
Le e-commerce et les services dédiés à la clientèle	page 10
L'activité opérationnelle centrale	page 11
La franchise	page 12
Les ressources humaines	page 13
L'environnement	page 14
L'activité à l'international et les finances du groupe	page 14
L'activité au Benelux	page 15
L'activité en Espagne	page 16
Les chiffres clés	page 17
Le bilan et le compte de résultat simplifiés, l'année boursière 2015	page 18



LE MOT DU PRÉSIDENT

Jean-Claude Bourrelier

Président Directeur Général

Fondateur du groupe



L'année des 40 ans de l'entreprise est très vite passée avec de très bonnes choses et des moins bonnes !

Parmi les mauvaises, le mois de novembre 2015 qui a fait suite aux événements dramatiques du 7 janvier chez Charlie Hebdo, restera marqué à jamais comme une catastrophe humaine en France. Ces événements doivent cependant nous amener à tirer des enseignements individuels et collectifs car Bricorama, c'est aussi une communauté avec des personnes d'origines diverses dans laquelle le savoir-être et le savoir-travailler ensemble est l'une des clés du succès.

Parmi les bonnes nouvelles, je voudrais souligner l'intégration réussie en France des 9 magasins ex-Gnuva, des 2 ex-franchisés Bricorama en Bretagne et l'amélioration notable de nos performances en Espagne. Nous retrouvons d'autre part progressivement nos clients en France, après le douloureux épisode de la fermeture du dimanche, et cela a demandé beaucoup d'efforts car la concurrence pendant ce temps-là est restée très active. Et comme vous le savez, il suffit en effet de peu de choses pour décevoir un client, et il faut souvent beaucoup de temps et d'efforts promotionnels pour le convaincre de revenir chez Bricorama.

L'année 2015 aura été aussi l'année de notre initiative de racheter les actions Mr Bricolage. Cette proposition sollicitée par l'ancienne Direction n'a pas été confirmée par la nouvelle. Mais notre proposition reste toujours d'actualité car nous sommes convaincus que cette opération a beaucoup de sens pour les deux entreprises, pour ses franchisés et pour ses salariés. Elle procurerait sans aucun doute une pérennité nouvelle et renforcée au nouvel ensemble.

Finalement, notre performance globale 2015 est conforme à nos attentes et je n'oublie pas à l'heure des 40 ans de l'entreprise que notre capacité à tenir nos objectifs est rattachée aussi à la valeur humaine qui demeure notre principale ressource. Nous devons continuer à partager la même vision pour construire ensemble notre avenir où la performance économique et sociale reste un objectif commun.

En 2016, nous allons continuer à nous développer car pour réussir il faut entreprendre et nous sommes des entrepreneurs.

Sincèrement.

Jean-Claude Bourrelier

L'HISTORIQUE

- **2015** Rachat de 9 magasins (Gnuva) dans le sud-ouest et 2 magasins (franchisés Bricorama) en Bretagne
40^e anniversaire
- **2013** Combat sur l'ouverture de nos magasins le dimanche
- **2012** "Tous ouverts ou tous fermés, mais tous égaux"
- **2011** Transfert des titres de la société sur Alternext
Inauguration du nouveau siège de Villiers-sur-Marne
- **2009** Lancement d'un nouveau concept Mareuil et du e-commerce
- **2004** Implantation du groupe en Espagne à Valladolid
- **2002** Passage sous enseigne Gamma et Karwei des magasins au Benelux
- **2001** Rachat de 16 magasins à l'enseigne Gamma en Belgique
- **1999** L'enseigne Bricorama remplace Wickes au Benelux
- **1997** Acquisition de la filiale continentale Wickes (Benelux)
- **1996** Introduction en Bourse
- **1995** Rachat de l'enseigne La Bricaille - 16 magasins
- **1992** Rachat de l'enseigne Bricorama - 10 magasins
- **1990** Rachat de l'enseigne Pictoral - 7 magasins
- **1983** Lancement de l'enseigne Batkor
- **1975** Ouverture du 1^{er} magasin - Paris 13^{ème}

LES ACTUALITÉS 2015

Janvier

Rachat de 9 magasins franchisés Mr Bricolage (groupe Gnuva) dans le sud-ouest de la France.



Février

Rachat de 2 magasins franchisés Bricorama en Bretagne (Lannion et Minihi-Tréguier).



Mars

En France, transfert et agrandissement d'Orgeval (9 600 m²) ; agrandissement du magasin de Blois (7 300 m²) et remodelings des magasins de Dizy et Cessy.

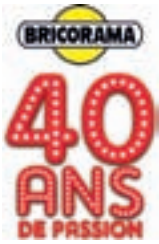
Aux Pays-Bas, transfert du magasin KARWEI de Deventer (4 000 m²).

En Espagne, remodeling du magasin d'Abrera (3 495 m²).



Avril

Opération commerciale «anniversaire 40 ans BRICORAMA» du 8 avril au 10 mai.



Mai

Transfert du magasin GAMMA de Beverwijk à Heemskerk (3 090 m²).



Septembre

Tentative de rapprochement avec Mr Bricolage.



Octobre/Novembre

Opération commerciale «anniversaire 40 ans BRICORAMA» du 14 octobre au 30 novembre.

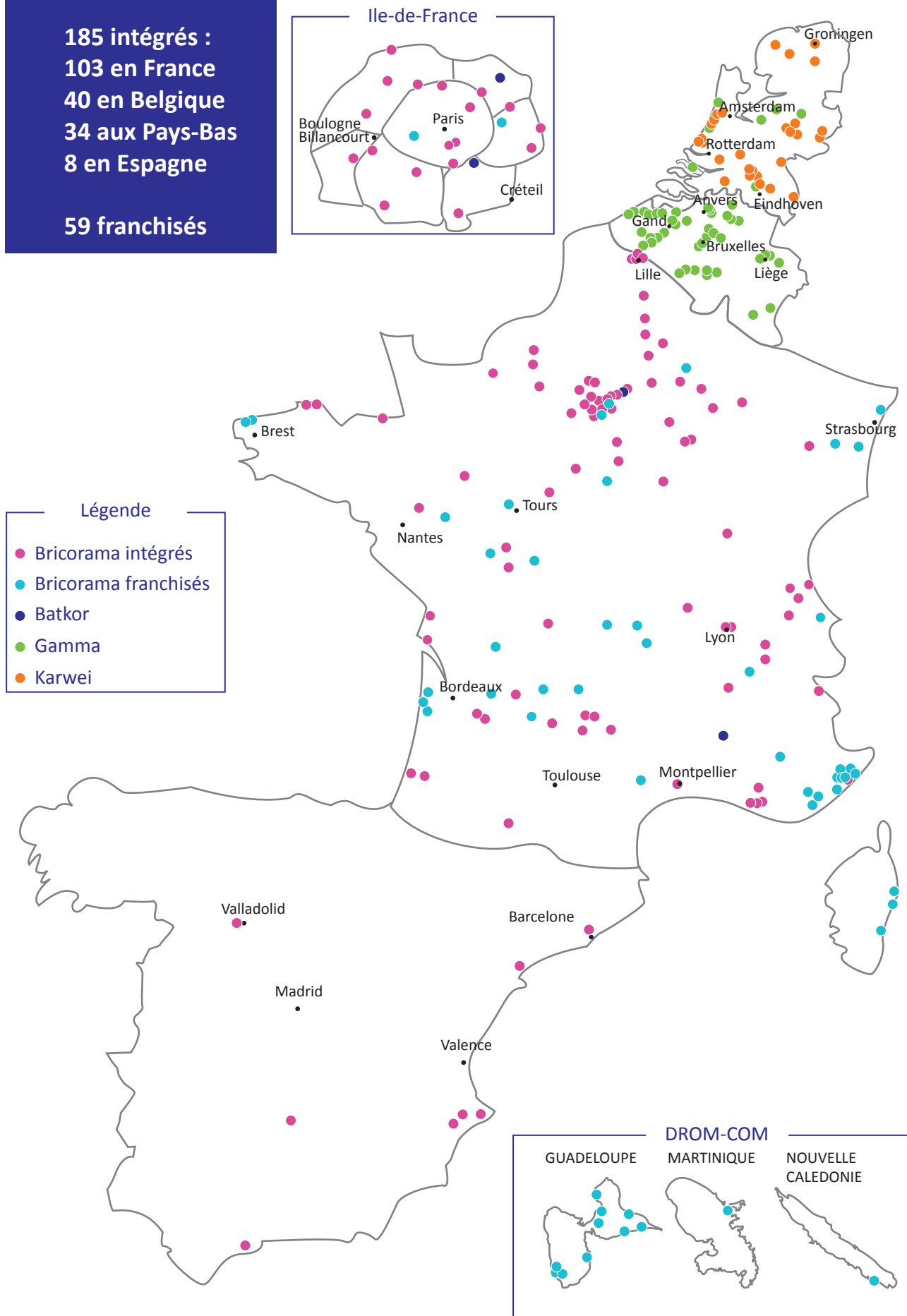


244
magasins

185 intégrés :
103 en France
40 en Belgique
34 aux Pays-Bas
8 en Espagne

59 franchisés

LES IMPLANTATIONS



LA DESCRIPTION DES ENSEIGNES

« Des enseignes au positionnement complémentaire »

« L'une des forces du groupe est sa capacité à développer un concept de proximité conduisant à adapter chaque magasin à son environnement concurrentiel et à sa clientèle. »



BRICORAMA

Enseigne leader :

- De proximité, adaptée à son environnement et proche de ses clients
- Sur des surfaces diverses (de 1 000 m² à 10 000 m²)
- Dans des agglomérations généralement de taille moyenne
- Attentive au rapport qualité/prix
- Offrant des gammes sans cesse renouvelées et modernes



BATKOR

Enseigne discount :

- De proximité
- De moyenne surface
- En agglomération de taille moyenne
- Des gammes réduites à prix discount



KARWEI

Enseigne haut de gamme :

- L'adresse pour embellir la maison et le jardin
- La référence pour la décoration, le développement de l'ameublement
- Idéale pour faire du fun-shopping en famille
- Des magasins clairs, ouverts, esthétiques et lumineux
- Une communication qualitative et originale
- Une présence exclusivement aux Pays-Bas



GAMMA

Enseigne incontournable aux Pays-Bas («top of mind») :

- L'adresse de référence pour la décoration et le bricolage
- Des magasins chaleureux
- Des assortiments de base pour un choix rapide et facile
- Un concept de communication fort et unique
- Une image de robustesse et de simplicité
- Une présence également en Belgique

Le groupe exploite en Belgique et aux Pays-Bas des magasins à l'Enseigne Gamma et Karwei en vertu d'un contrat de franchise avec le groupe Intergamma.

Le groupe est également franchiseur pour sa seule enseigne Bricorama auprès d'indépendants en France métropolitaine, dans les DROM-COM et à l'étranger.



LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Membres du Conseil d'Administration

Yoann Bourrelier, Jean-Michel Bourrelier, Jean-Claude Bourrelier, Jean Criton, Annabelle Bourrelier

Une entreprise familiale aux valeurs fortes : réactivité, flexibilité, polyvalence.

La société Bricorama est une société anonyme à Conseil d'Administration cotée en Bourse sur le marché Alternext. Le capital de la société est composé de 6 221 343 actions ordinaires de 5 euros de nominal au 31 décembre 2015.

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 ans. Par décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2014, M. Jean-Claude Bourrelier a été élu président pour une durée de 6 ans.

Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont 4 membres sont issus de la même famille. Monsieur Jean Criton a été nommé en qualité d'administrateur de Bricorama SA, par l'Assemblée Générale du 23 juin 2014, et pour une durée de 6 ans. Monsieur Jean Criton n'entretient pas de relation avec la société, son groupe ou ses dirigeants, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Il est dès lors considéré comme administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2015 et a procédé à un examen détaillé des comptes sociaux et consolidés de l'exercice lors de sa séance du 11 avril 2016. En sus d'autres délibérations et décisions mises à l'ordre du jour en application des lois et règlements (conventions réglementées, pouvoir de cautionner...), le Conseil d'Administration a approuvé le rapport réalisé par le président sur l'organisation des travaux du Conseil et sur la procédure de contrôle interne.

Répartition du capital



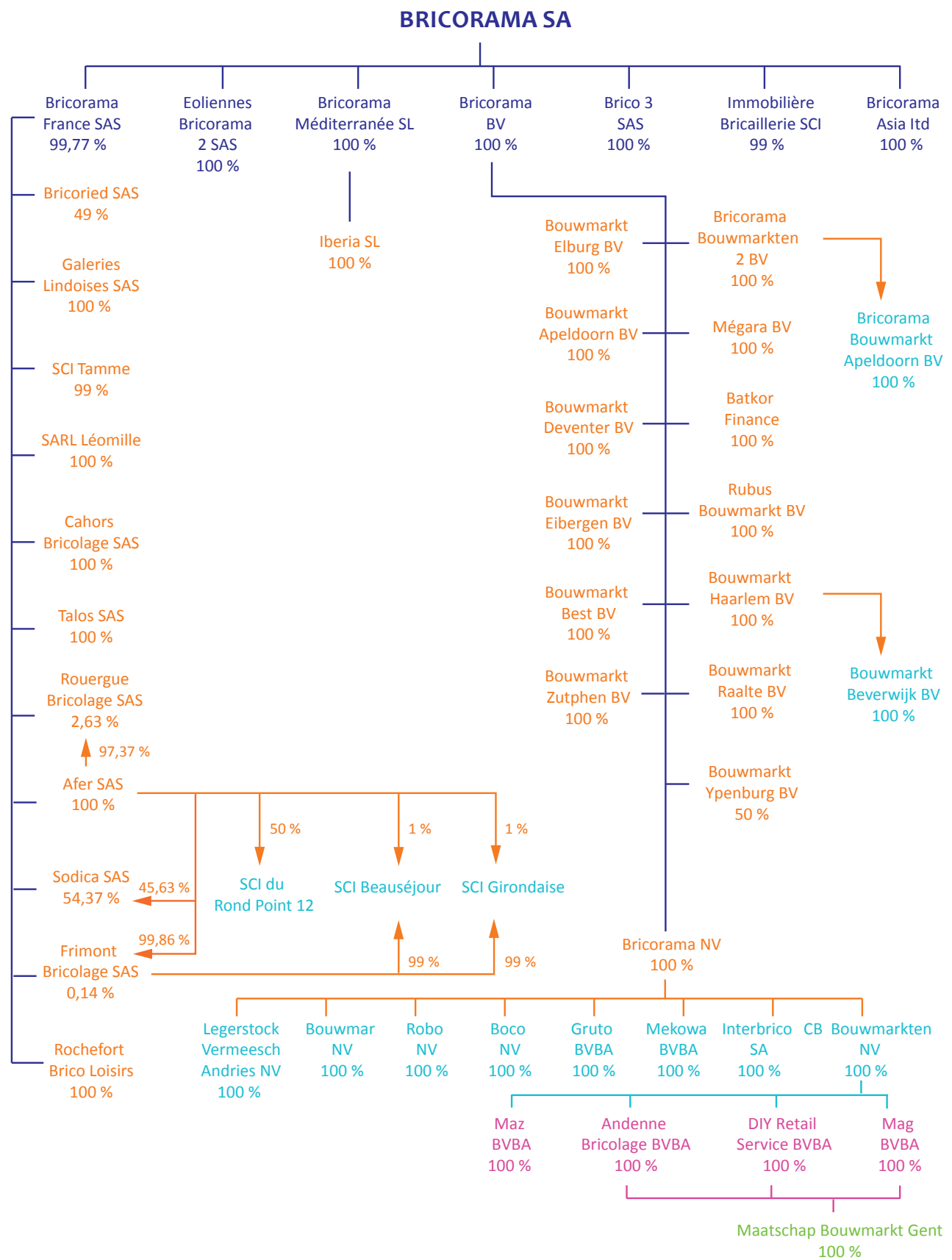
Siège social

Données par action

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'actions	5 655 312	5 655 312	6 221 343	6 221 343	6 221 343	6 221 343	6 221 343
Bénéfice net par action	3,72	3,92	3,97	2,43	1,86	2,03	2,39
Dividende par action	0,83	1,00	1,30	1,00	0,95	0,95	0,0

L'ORGANIGRAMME JURIDIQUE

au 31 décembre 2015





L'ACTIVITÉ RÉSEAU FRANCE

Didier Ladane

Directeur Opérationnel Réseau

Jean-Marc Lemée
Adjoint



BRICORAMA 2015 : une année de CONSTRUCTION

Le ralentissement de l'économie mondiale a touché de nombreuses zones géographiques, l'Europe, les Etats-Unis ou la Chine, a réduit les revenus des consommateurs et mis à rude épreuve le secteur de la distribution spécialisée, la France a en plus cumulé une série d'attentats aussi violents qu'imprévisibles qui n'ont pas toujours favorisés la consommation au sein de nos magasins.

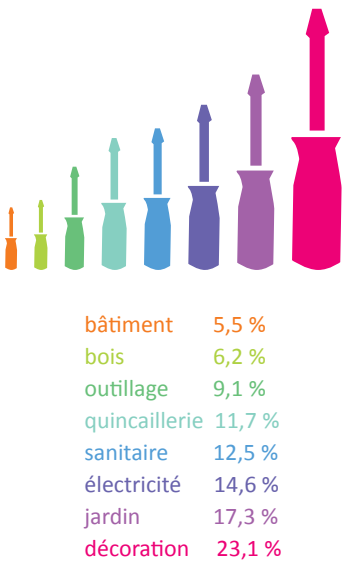
Bricorama, pour sa quarantième année d'existence, a su résister toute l'année 2015, malgré ces événements tragiques, à

une concurrence accélérée et la montée en puissance du e-commerce.

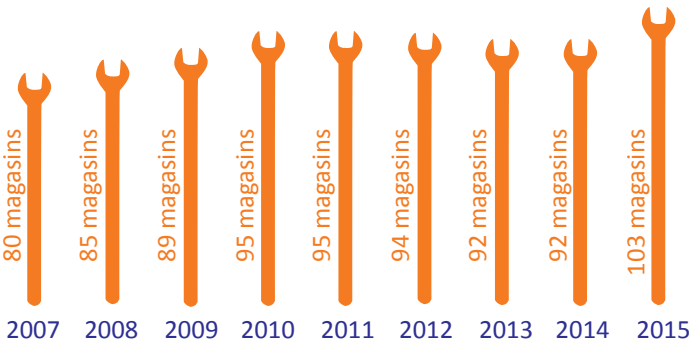
Nos efforts concertés d'accueil et de théâtralisation au niveau des magasins, associés à une météo adaptée, nous ont permis de ne pas dériver de nos engagements budgétaires : l'arrivée de 11 nouveaux magasins, un anniversaire reconnu de tous comme exceptionnel, les premiers effets des plans d'actions magasins ont su alimenter notre progression.



Chiffre d'affaires par famille de produits



Évolution du nombre de magasins





BRICORAMA 2016 : une année de CONFIRMATION

La croissance nulle enregistrée au deuxième semestre 2015 ne marque pas l'interruption de la phase optimiste que nous fixons pour 2016. C'est la composition de cette croissance qui doit davantage nous alerter, car elle repose sur deux axes de travail concomitants : **un panier moyen** qu'il faut impérativement redresser et **un taux de transformation** encore trop timide. Ces deux points semblent bien orientés en 2015,

il nous faudra les confirmer en 2016. Les pistes d'amélioration touchent tous les secteurs, nos offres de fond de rayon doivent nous inciter à être encore plus performants dans l'acte de vente face aux clients. Notre offre commerciale doit impérativement trouver un second souffle en 2016 sous peine d'être de nouveau dépendante de la dynamique promotionnelle que nous ne pouvons financer à l'infini.

Malgré ces contraintes, notre scénario table sur une croissance légèrement plus forte en 2016 par rapport à 2015.

« La stratégie c'est 20 % de conception, 80 % d'exécution... Nous avons écrit les premiers 20 %, assurons tous ensemble les 80 % restants ! »



Direction Opérationnelle Réseau France
De gauche à droite :
 Eric Gourlin – Région 3 ; Philippe Meillon – Région 6 ; Sébastien Degot – Région 9 ; Philippe Blanquart – Région 8 ; Jean-Marc Lemée – Adjoint Directeur Opérationnel Réseau ; Angélique Prazères – Responsable Audit et Contrôle de Gestion Opérationnel ; Eric Berthon – Région 2 ; Didier Ladane – Directeur Opérationnel Réseau ; Martine Serre – Assistante de Direction ; Paul Teixeira – Région 1 ; Fabrice Legoff – Région 4 ; Marc Carlier – Région 7 ; Véronique Dugois – Région 5 ; Thierry Guillot – Région 10





LE E-COMMERCE

Yoann Bourrelier

Directeur Général Délégué e-commerce

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de chantiers importants permettant de renforcer la présence de Bricorama sur Internet.



Le service Click & Collect permettant à nos clients de commander en ligne et de récupérer rapidement leurs achats en magasin a été déployé sur l'ensemble du réseau de magasins intégrés en France. Cela a permis d'améliorer nettement les performances de la vente en ligne tout en privilégiant la logique «web to store».

L'autre chantier d'envergure qui sera poursuivi en 2016 est celui de

la refonte totale du site Internet. Doté d'un outil plus moderne, il nous permettra de nous adapter aux nouvelles technologies et de proposer les mêmes services qu'en magasin. Que l'on navigue sur le site Internet Bricorama.fr à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou encore d'un mobile, l'affichage s'adaptera afin d'offrir une meilleure expérience à l'internaute qui pourra retrouver plus d'informations sur les produits ou encore retrouver ses avantages dans son espace personnel. Parallèlement, le nombre d'articles proposés sur le site a augmenté de 60 % et ce travail sera poursuivi en 2016 dans le but de proposer à terme l'ensemble du catalogue Bricorama.

Les performances 2015

Chiffre d'Affaires

2,2 M€
(soit + 120 % vs 2014)

Nombre de visiteurs uniques

6 752 699

Nombre de pages vues

103 038 745

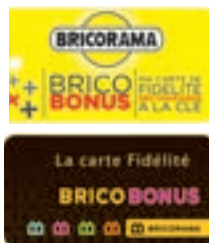
LES SERVICES DÉDIÉS À LA CLIENTÈLE

La carte bricobonus

Carte de fidélité GRATUITE : cumulez des points à chaque passage en caisse.

1€ = 1 point

250 points = un bon d'achat de 5€.



La carte cadeau

Assimilée à un porte monnaie électronique (minimum 15 € et maximum 150 €), achetez-la en magasins ou sur le site internet et activez-la en caisse. Elle est utilisable en une ou plusieurs fois.



La pose à domicile

Le service « pose à domicile » c'est :

- La sélection des artisans pour leurs compétences et leur professionnalisme,
- La garantie des travaux pendant 2 ans,
- Le suivi des chantiers,
- Une TVA à 10 % pour le client.



Des opérations commerciales tout au long de l'année



L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE CENTRALE

Eric Jung

Directeur Opérationnel Centrale



L'ensemble de la Direction Opérationnelle Centrale s'est mise en marche forcée toute cette année pour faire aboutir de nombreux projets, pour certains stratégiques et d'autres fonctionnels mais toujours en s'appuyant sur notre projet d'entreprise «Performa 2016» dont l'objectif est de développer le chiffre d'affaires au m².

Les faits marquants de cette année :

- La mise en place des **Orientations Commerciales** afin de préconiser les bonnes dimensions de mètres linéaires aux magasins en fonction des vocations et des surfaces, ce qui a donné une base commune à l'ensemble des équipes quelques soient leurs fonctions (Achats et Exploitation).

- Les **Achats** ont été marqués en particulier par une activité soutenue sur les détecteurs de fumées, la climatisation ventilation, le plein air, l'arrosage, le rangement et le gros outillage. Les équipes se sont mobilisées pour répondre aux besoins des magasins et des clients à travers des révisions d'assortiment.

En terme d'équipe, l'année 2015 a été placée sous le registre de la reconstruction avec de nombreux nouveaux chefs de produits seniors, ainsi que l'intégration de 5 chefs de produits juniors.

- L'**activité Import** s'est fortement développée, ce qui s'est traduit par une organisation revue et des résultats en évolution favorable.

- La **Logistique** reste à la recherche d'amélioration de son taux de service aux magasins.

- La finalisation du dossier «**cross docking**» pour une mise en œuvre prévue en 2016.

Sur ce sujet, notre modèle actuel de livraison sur ce sujet est dans 95 % des cas du direct, cela présente comme avantage un investissement limité dans la logistique et l'absence de détention de stock hors point de vente, mais ce modèle impose aux magasins de nombreuses contraintes :

- Des livraisons aux magasins souvent espacées (cadence, atteinte du franco) ;
- Des PCB par produit souvent importants ;

- Des taux de service fournisseur hétérogènes entraînant des ruptures en magasin ;
- Une multiplication des livraisons.

Cela se traduit donc par :

- Un manque de réactivité du magasin pour s'ajuster à la demande ;
- La nécessité, pour les magasins, de gérer les réceptions des différents fournisseurs avec les contraintes administratives et organisationnelles que cela pose ;
- Un volume de stock qui n'est pas optimisé.

Grâce au «cross docking», les magasins continuent à passer leurs commandes chez les fournisseurs, mais ceux-ci livrent en amont une plateforme ; cette dernière effectuant le même jour les livraisons vers les magasins.

Le «cross docking» c'est donc une meilleure efficacité opérationnelle associée à une amélioration du BFR.





LA FRANCHISE

Jean-Noël Cornillaud

Directeur Franchise

2015, une année de consolidation.

À la fin de l'année 2015, Bricorama regroupait sous ses couleurs 59 magasins, représentant plus de 120 millions d'euros de chiffre d'affaires TTC.

Chiffres clés 2015

Chiffre d'affaires

120 M€ TTC

Nombre de collaborateurs

550

Surface de vente

88 000 m²

Nombre de magasins

59

Après un début d'année marqué par le transfert des deux franchisés de Lannion et Minihi-Tréguier dans le périmètre de Bricorama France, nous avons poursuivi le développement de notre réseau. Huit contrats ont été signés pour un chiffre d'affaires prévisionnel de plus de 35 millions d'euros :

- Beaulieu sur Mer
- Luynes, ancien magasin Weldom
- Domancy, ancien magasin Mr Bricolage
- Bedarieux, ancien magasin Mr Bricolage
- Sarlat, ancien magasin Briconautes
- Goyave en Guadeloupe
- Dothémare en Guadeloupe
- Ducos en Martinique.

L'année 2015 a, par ailleurs, vu la fermeture de notre magasin franchisé de Lannemezan.

L'activité commerciale du réseau a légèrement progressé à magasins comparables (+3,4 %) grâce au dynamisme de nos franchisés qui ont beaucoup investi dans leur outil de travail ainsi que dans la communication.

Pour 2016, nous allons poursuivre notre stratégie de développement basée sur les transfuges de magasins avec ou sans enseignes concurrentes.

Évolution du chiffre d'affaires en millions d'euros HT



Évolution du nombre de magasins



Les avantages de la Franchise :

- Contribue au rayonnement et à la notoriété de l'enseigne dans les territoires d'outre-mer et en région.
- Apporte des ressources supplémentaires avec des investissements limités.
- Procure un vivier potentiel de futurs magasins intégrés (exemple : Lannion, Minihi-Tréguier, etc.)
- Permet de massifier nos achats auprès des fournisseurs.

LES RESSOURCES HUMAINES

Hélène Demarigny
Responsable Recrutement



En 2015, nous avons dû répondre à une forte demande de développement du service Achats par le biais de recrutements de chefs de produits juniors. Les principaux objectifs étaient de renforcer les familles de produits Sanitaire, Jardin, Bois-Bâti, Décoration ainsi que notre service Import dans le but de dynamiser notre marge et nos chiffres, et d'accompagner ces jeunes collaborateurs sur un poste de chef de produits confirmé à moyen terme. Nos chefs de produits juniors sont encadrés et accompagnés par les

chefs de produits confirmés et participent pleinement à l'activité du terrain par des visites magasins régulières. Nous continuons le développement de notre service Achats par le biais de contrats en alternance et de stagiaires que nous intégrerons très prochainement, toujours dans le but de nous créer un vivier. Nous mettons un point d'honneur à continuer nos partenariats avec différentes écoles de commerce et de faire connaître l'entreprise auprès des jeunes.

Nous gardons notre volonté de privilégier l'évolution interne par la promotion des collaborateurs à fort potentiel.

4 288 collaborateurs, dont

France : 2 585

Belgique : 540

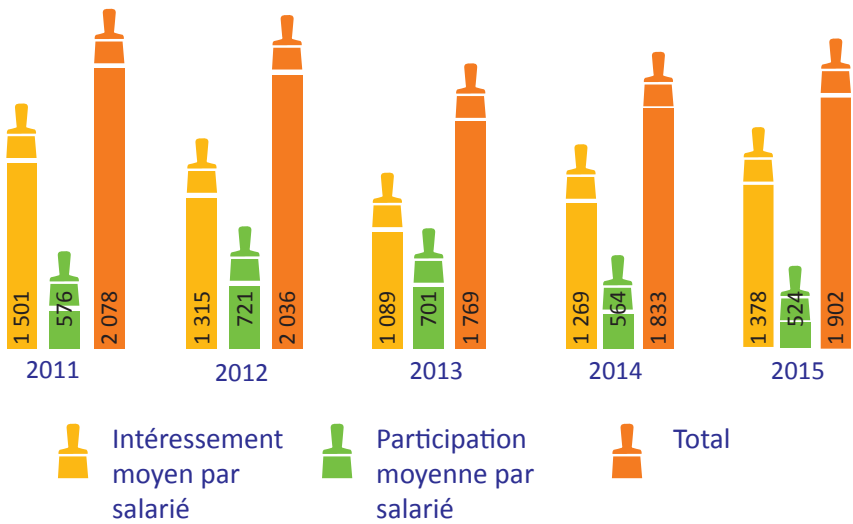
Pays-Bas : 1 006

Espagne : 157

Les valeurs partagées au quotidien

Entreprendre ensemble, sans attendre.
Satisfaire le client par la qualité et l'efficacité.
Rechercher et développer les compétences.
Savoir responsabiliser, déléguer et contrôler.
Travailler en équipe et la polyvalence.
Respecter l'environnement.

Des accords de participation et d'intéressement permettent d'associer l'ensemble des salariés au succès du groupe :





L'ENVIRONNEMENT

Carole Haddad

Office Manager

LES RUCHES

Cette année encore nos 5 ruches ont produit 56 kg de miel essentiellement composé de tilleul, mûre, acacia et fleurs. Malgré une embellie au niveau national avec une progression des récoltes de 33 % selon l'OFA (Observatoire Français d'Apidologie), notre récolte plus modeste cette année nous rappelle que les colonies d'abeilles en France comme d'autres pays en Europe et aux Etats-Unis, enregistrent de forts taux de mortalité.

Le recours intensif aux pesticides, bien sûr, mais aussi l'usage de certains produits vétérinaires pour soigner le bétail expliquent en partie cette mortalité. La présence de parasites et la monoculture contribuent également à cette régression des colonies d'abeilles. Cette hausse importante des récoltes en France ne doit pas nous faire oublier que notre pays reste largement déficitaire et a importé en 2014 plus de 30 000 tonnes de miel alors que la production tricolore a été divisée par trois.



LES ASSOCIATIONS

L'Homme et l'Environnement

Nous avons poursuivi en magasins notre opération 1 botte de parquet massif acheté = 1 arbre replanté en soutien à l'association L'Homme et l'Environnement à Madagascar. Cette association œuvre pour la reforestation sur l'île et la protection de l'environnement. Une nouvelle signalétique est venue redynamiser ce partenariat.

Le Cambodge

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, Bricorama a pris en charge les frais d'envoi de containers à destination du Cambodge. Ces containers contiennent divers matériels collectés en France, reconditionnés et utilisés au centre de formation CKN.

LES TOITS PHOTOVOLTAÏQUES

En 2015, le groupe a maintenu son engagement dans les énergies renouvelables avec l'exploitation des toits photovoltaïques installés

sur les magasins de Lisieux (14), Juvignac (34), Mareuil-les-Meaux (77) et Royan (17) soit une surface totale de toiture de 14 600 m².

Ces toitures captent et convertissent en électricité le rayonnement solaire.

L'ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL ET LES FINANCES DU GROUPE

Christian Roubaud

Directeur Général Délégué Administratif & Financier
et Directions Etrangères



Les investissements réalisés en 2015 principalement en France et aux Pays-Bas dans le cadre d'une gouvernance revue en début d'année, associés à des équipes tous pays confondus très mobilisées ont permis au groupe d'afficher en 2015 une profitabilité en hausse notable.

Pour autant, nos sources de progrès demeurent importantes. C'est le cas en Espagne, dans un marché devenu porteur où nos principaux enjeux sont désormais de :

- **se développer** (comme nous l'avons fait en début d'année 2016 avec le rachat de 4 fonds de commerce Bricoking),
- **se défendre** contre une concurrence extrêmement volontaire et ainsi préserver nos parts de marché,
- **optimiser** notre marge commerciale par le bénéfice des synergies achats avec la France.

C'est aussi le cas en France, où malgré une concurrence également exacerbée, notre capacité à augmenter notre panier moyen reste entière et demeure notre objectif principal. En 2016, une attention particulière sera cependant accordée à l'optimisation de nos stocks dont le volume en 2015 ressort au-delà de nos attentes.

C'est enfin aussi le cas au Benelux et ce même si le contexte actuel est différent entre les Pays-Bas et la Belgique.

Aux Pays-Bas, pays dont l'économie est en retournement économique favorable, notre activité est au cas par cas pénalisée d'une part, par l'impact d'une concurrence d'acteurs allemands (Hornbach, Bauhaus) et d'autre part, par les conséquences d'une profitabilité moyenne des acteurs du DIY en baisse en raison d'un marché qui a lui-même baissé de 25 % depuis 2007.

Notre **résultat opérationnel** est conforme à nos attentes.

En Belgique, la problématique est plus globale. Le marché du bricolage qui avait bien résisté jusque-là à la crise est désormais impacté, ce qui a pesé sur notre profitabilité en 2015.

Pour autant, en Belgique, comme aux Pays-Bas notre potentiel est là, nos emplacements restent de qualité et la détermination des équipes intacte.

En collaboration avec notre franchiseur, nous allons d'ailleurs développer une stratégie nouvelle pour s'adapter au marché et être plus fort que nos concurrents. Fort de ces atouts, ces potentiels et cet optimisme qui caractérisent notre société familiale, la confiance et l'ambition restent de mise pour 2016 !

Direction Administrative et Financière :

De gauche à droite :

Angélique Prazères - Responsable Audit et Contrôle de Gestion Opérationnel France ; Jean-Marie Clarac - Responsable support magasins ; Irène Plançonnet - Chef Comptable France ; Emmanuel Castelao - Responsable Contrôle de Gestion Central ; Sandrine Eichler - Responsable Juridique ; Christian Roubaud - Directeur Général Délégué Administratif et Financier et Directions étrangères ; Angélique Buard - Responsable du Service du Personnel ; Yann Le Téo - Directeur Comptable Groupe ; Delphine Glotin - Responsable des Relations Sociales ; Jean-François Merdinger - Responsable études ; Aurélie Jost - Assistante de Direction





L'ACTIVITÉ AU BENELUX

Benito Fuso

Directeur Benelux

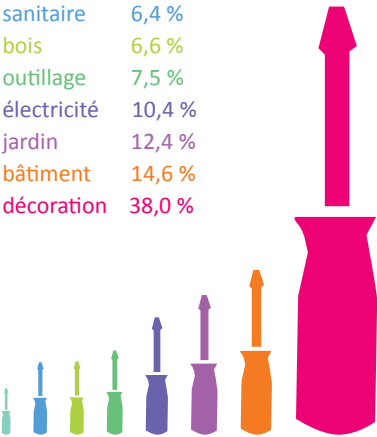
Une année commerciale
très contrastée.



Belgique

Chiffre d'affaires par famille de produits

quincaillerie	4,1 %
sanitaire	6,4 %
bois	6,6 %
outillage	7,5 %
électricité	10,4 %
jardin	12,4 %
bâtiment	14,6 %
décoration	38,0 %



2015 aura été principalement marquée par les évènements graves de terrorisme qui ont eu en Belgique une influence certaine sur le comportement des consommateurs et des dépenses des ménages. La confiance des consommateurs et des commerçants a toute l'année été négative (*Source Banque nationale Belge*).

Le marché du bricolage a connu quant à lui un recul de 2,8 % (*source GFK*). Nous avons connu un très bon premier semestre en croissance de 2 % mais le deuxième semestre ressort en recul notable de 4,1 %. Les investissements que nous avons faits ces dernières années pour notre site de vente internet n'ont pas encore atteint les objectifs de chiffre d'affaires que

nous nous étions fixés.

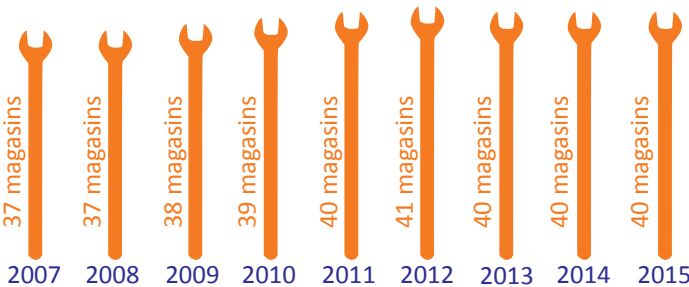
Malgré une année 2015 en recul, nous continuons à investir pour les prochaines années car nous sommes persuadés que notre stratégie sera payante.

Pour 2016, des investissements importants seront réalisés tels que la rénovation complète du bâtiment et de l'intérieur de notre magasin de Jumet, la construction d'un nouveau magasin à Herstal en remplacement de l'actuel et l'ouverture d'un nouveau magasin dans la ville de Balen.

Nous avons également prévu de lancer au premier trimestre les bornes de ventes digitales dans tous nos magasins, ce qui devrait nous permettre d'offrir à chaque client la possibilité d'acheter une plus large gamme de produits même dans nos plus petites surfaces.

Un investissement de formation très important sera poursuivi également pour l'ensemble de nos collaborateurs afin d'accompagner la nouvelle stratégie commerciale de notre enseigne.

Évolution du nombre de magasins





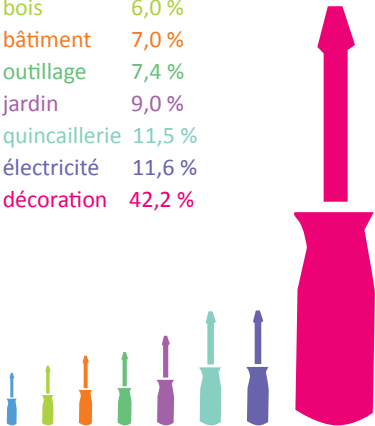
Pays-Bas

Le marché du bricolage profite d'une activité économique désormais favorable. A contrario, les faillites ont fortement augmenté dans le retail et des grands groupes (V&D, Macintosh) ont déposé le bilan. L'expansion de groupe allemand (Bauhaus et Hornbach) avec des formats de magasins de 25 000 m² est une contrainte nouvelle et nous devons avec notre franchiseur INTERGAMMA adapter notre stratégie commerciale. Les investissements prévus en termes de nouveaux magasins ont tous été réalisés (Karwei Deventer et Gamma Heemskerk), les résultats de notre site de vente en ligne sont en progression et doivent fortement progresser en 2016. Tous nos collaborateurs ont été formés à l'accompagnement de nos clients pour la vente digitale en magasin. Tous ces investissements nous ont permis de réaliser une bonne année commerciale. Nous avons décidé de continuer notre politique d'investissement dans le renouvellement de nos magasins. Les plus importants sont le remodeling complet de notre magasin d'Helmond

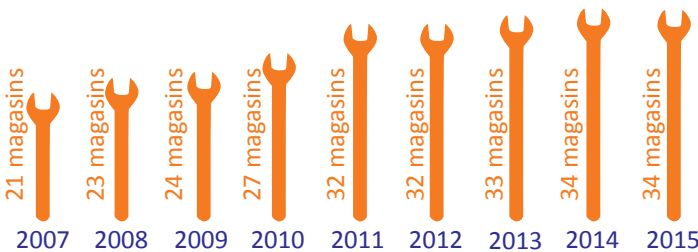
pour le premier semestre, l'agrandissement de 500 m² et le remodeling complet de notre magasin de Breda. L'introduction des bornes de vente internet, comme en Belgique, dans tous les magasins sera finalisée pour le premier trimestre ainsi que la formation aux nouvelles technologies de vente digitale de l'ensemble des forces de ventes. Notre engagement de formation soutenue, les investissements prévus et la dynamique commerciale sont les bases de notre optimisme pour atteindre les objectifs commerciaux que nous nous sommes fixés pour 2016.

Chiffre d'affaires par famille de produits

sanitaire	5,3 %
bois	6,0 %
bâtiment	7,0 %
outillage	7,4 %
jardin	9,0 %
quincaillerie	11,5 %
électricité	11,6 %
décoration	42,2 %



Évolution du nombre de magasins





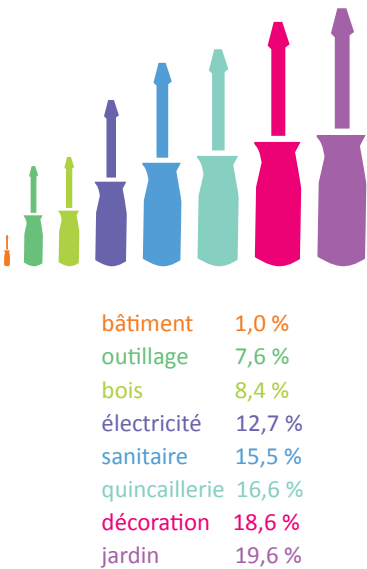
L'ACTIVITÉ EN ESPAGNE

Jean-Michel Bourrelier

Directeur Général Délégué Opérationnel Espagne

2015 aura été pour Bricorama Espagne, une année très positive tirée par une forte fréquentation.

Chiffre d'affaires par famille de produits



Bricorama Espagne réalise ses objectifs !

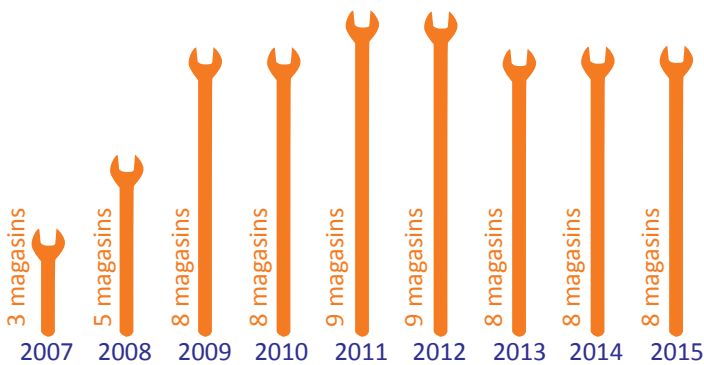
En 2014, nous nous posions la question si l'Espagne était sortie du gouffre et de la crise ? Avec une croissance de +7,1 % en 2015, l'Espagne démontre qu'elle a trouvé le bon chemin pour sortir de la crise. Les transactions immobilières ont fortement progressé, le tourisme y est accru suite du contexte géopolitique et un taux de chômage qui a baissé en passant de 26 % à 21 %. Tous ces facteurs ont été favorables à notre activité du bricolage. 2015 aura été pour Bricorama Espagne, une année très positive tirée par une forte fréquentation.

- Ce succès est lié à un marché du bricolage porteur mais aussi au travail continu et à l'implication de nos équipes. Cela s'est traduit par :
- Le remodeling d'Abrera ;
 - Des magasins qui ont le sens du commerce ;
 - Un travail transversal continue avec la centrale France (partage d'idées) ;
 - De la communication renforcée ;
 - Des offres clients impactantes.

L'Espagne confirme sa tendance depuis 2014 avec des choix stratégiques qui portent leurs fruits. Nous restons confiants pour 2016 avec une dynamique et des investissements conséquents axés sur le développement.



Évolution du nombre de magasins



LES CHIFFRES CLÉS



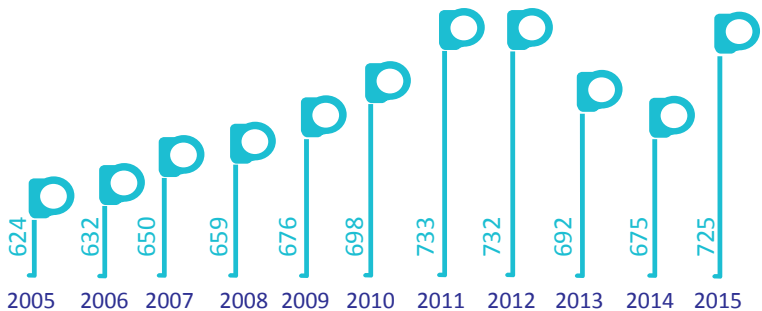
992 M€TTC

Chiffre d'affaires
sous enseignes en 2015

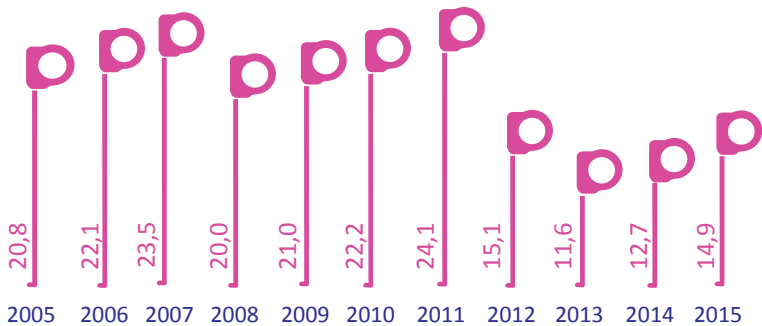
Répartition du chiffre d'affaires

France : 586 M€
Belgique : 129 M€
Pays-Bas : 132 M€
Espagne : 25 M€
Franchisés : 120 M€

Chiffre d'affaires (en M€)



Résultat net (en M€)

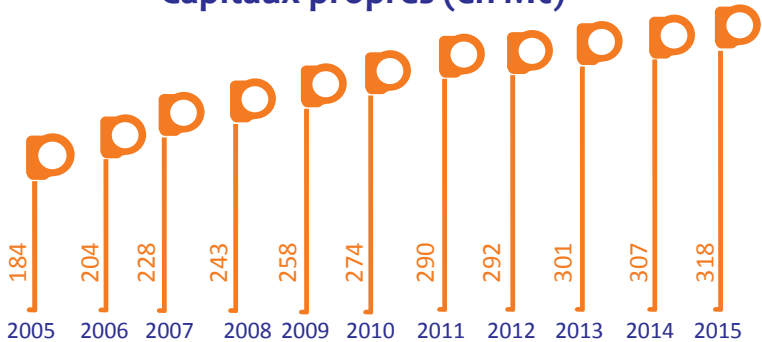


14,9 M€

Résultat net consolidé



Capitaux propres (en M€)



712 280 m²

Surface de vente
(tous pays confondus)

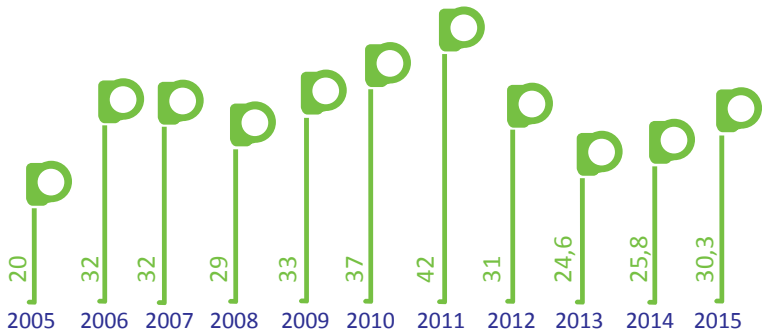
244

Magasins

Répartition du nombre de magasins

France : 103
Belgique : 40
Pays-Bas : 34
Espagne : 8
Franchisés : 59

Résultat Opérationnel Courant (en M€)



4 288

Collaborateurs

LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS, L'ANNÉE BOURSIÈRE 2015

Bilan simplifié au 31 décembre (en M€)

ACTIF	2014	2015
Actifs non courants	267,8	296,5
Stocks	206,6	241,6
Clients	16,9	16,4
Autres actifs circulants	39,3	42,0
Disponibilités	44,6	36,5
Total actif	575,2	633,2

PASSIF	2014	2015
Capitaux propres	307,3	318,4
Impôts différés	0,9	2,5
Dettes financières	135,2	178,2
Fournisseurs	81	84,1
Autres passifs	50,8	50,0
Total passif	575,2	633,2

Fiche signalétique de l'action



Marché :

Nyse Alternext

Code ISIN :

FR 000 0054421

Nombre de titres :

6 221 343

Cours au 31 déc. 2015 :

35,20 €

Capitalisation au 31 déc. 2015 :

218 M€

Cours le plus haut en 2015 :

35,61 €

Cours le plus bas en 2015 :

32,85 €

Compte de résultat simplifié au 31 décembre (en M€)

	2014	2015	Variation
Chiffre d'affaires	675,0	725,2	+7,4 %
Résultat Opérationnel Courant	25,8	30,3	+17,7 %
Coût de l'endettement financier net	-1,8	-1,7	-6,2 %
Impôt sur les sociétés	-9,0	-7,8	-13,4 %
Résultat net	12,7	14,9	+17,7 %

Évolution du cours de Bourse



source Euronext

Depuis le 19 mai 2015, le groupe Bricorama a contracté un contrat de liquidité avec la société ODDO & Cie.

Calendrier financier 2016

11 février 2016	Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2015
14 avril 2016	Résultats annuels 2015, Réunion analystes
12 mai 2016	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2016
20 juin 2016	Assemblée Générale des actionnaires
21 juillet 2016	Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2016
13 octobre 2016	Résultats semestriels 2016
10 novembre 2016	Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2016

Publication après clôture de Bourse
(sous réserve de toute modification ultérieure)



Bricorama est éligible PEA-PME



RAPPORT FINANCIER 2015

I.	Gouvernance d'entreprise	2
1.	Présentation générale de la société	-2
2.	Organigramme juridique au 31 décembre 2015	-7
3.	Organes d'Administration	8
4.	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique	-12
5.	Comités spécialisés du groupe Bricorama	-13
6.	Contrôle Interne	-14
II.	Rapport de Gestion	26
1.	Présentation de l'évolution des affaires, des résultats et de la structure financière du groupe au cours de l'exercice 2015	-26
2.	Situation de la société et de ses filiales à la date du présent rapport	-27
3.	Principaux éléments des comptes individuels et consolidés 2015	-28
4.	Présentation des principaux risques et incertitudes	-31
5.	Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux	-38
6.	Liste des mandataires sociaux durant l'exercice 2015	-40
7.	Dispositions environnementales et sociales	-41
8.	Activité en matière de recherche et développement	-50
9.	Participation hors périmètre de consolidation	-50
10.	Opération des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	-50
III.	Eléments financiers	51
1.	Comptes consolidés	-51
2.	Comptes sociaux	-85
IV.	Autres informations	98
1.	Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 20 juin 2016	-98
2.	Structure du parc de magasins au 31 décembre 2015	-105
3.	Chiffres clés	-105
4.	Stratégie	-106
5.	Investissements	-107
6.	Responsable du document et de l'information	-107
7.	Attestation du Président	-107
8.	Noms des commissaires aux comptes	-108
9.	Honoraires des commissaires aux comptes	-108
V.	Rapport des commissaires aux comptes	109



I GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1. Présentation générale de la société

- *Dénomination et siège social*

Dénomination sociale : Bricorama

Le siège social est situé 21a boulevard Jean Monnet – 94357 VILLIERS SUR MARNE CEDEX

- *Forme juridique*

Société anonyme régie par les articles L. 225-1 et suivants et R. 225-1 et suivants du code de commerce.

- *Législation*

Législation française.

- *Dates de constitution et d'expiration*

La société a été constituée le 30 novembre 1956 pour une durée de 99 ans, venant à expiration le 30 novembre 2055, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

- *Objet social (article 3 des statuts)*

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toutes activités de négoce en gros, au détail, ferme ou à la commission, ainsi que la représentation de tous les articles, produits et matériaux, et plus spécialement de ceux liés au bricolage, aux loisirs, à l'équipement de la maison et au bâtiment,

- accessoirement, dans le cadre de cette activité ou en complément de celle-ci, toutes prestations de services susceptibles d'intéresser la clientèle,

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou d'en assurer le développement.

La société pourra agir en France et à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en association, participation ou société avec toutes personnes ou sociétés.

Elle pourra prendre sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes entreprises, françaises ou étrangères.

- *Registre du Commerce et des Sociétés*

Créteil 957 504 608

Code APE : 7010 Z

- *Consultation des documents juridiques*

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social. D'autres documents sont consultables sur le site internet, conformément aux dispositions légales.

- *Exercice social*

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

- *Répartition statutaire des bénéfices (article 17 des statuts)*

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue en-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.



L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

- *Assemblées d'Actionnaires (article 14 des statuts)*

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires y ayant accès. Elles représentent l'universalité des actionnaires, à l'exception de ceux qui ne peuvent justifier posséder au moins deux actions.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les lois et les règlements en vigueur.

Elles sont réunies au siège ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par le vice-président ou un membre du Conseil spécialement désigné à cet effet par l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales sur production des justificatifs requis par les lois et les règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires désigne, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes et, le cas échéant, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants.

- *Modifications du capital et des droits sociaux*

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts décrites ci-dessous.

En application de l'article 9 des statuts, chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

- *Capital social*

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 31 106 715 euros divisé en 6 221 343 actions de 5 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi et par les dispositions de l'article 11 des statuts, chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

- *Droit de vote double*

Chaque action entièrement libérée confère à son détenteur un droit de vote. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L. 225-123 du code de commerce.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2015 accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration :

	Assemblée Générale	Echéance	Montant autorisé
Réduire le capital social par annulation d'actions	22/06/2015	18 mois soit jusqu'au 22/12/2016	Dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois
Mise en place d'une procédure visant au rachat d'actions propres par application des articles L.225-209 et suivants du code de commerce	22/06/2015	18 mois soit jusqu'au 22/12/2016	Dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social.
Procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	23/06/2014	26 mois soit jusqu'au 23/08/2016	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 19 500 000 euros Montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès ou non au capital : 175 000 000 euros
Procéder à l'augmentation du capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par offre au public – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance	23/06/2014	26 mois soit jusqu'au 23/08/2016	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 19 500 000 euros Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès ou non au capital : 175 000 000 euros
Procéder à l'augmentation du capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par placement privé – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance	23/06/2014	26 mois soit jusqu'au 23/08/2016	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 19 500 000 euros Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès ou non au capital : 175 000 000 euros
Augmenter le capital dans les conditions prévues à l'article L. 3 332-18 du code du travail	23/06/2014	26 mois soit jusqu'au 23/08/2016	933.201 euros par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise
Procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes	23/06/2014	26 mois soit jusqu'au 23/08/2016	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : 19 500 000 euros



- *Structure du capital*

La répartition du capital est la suivante :

Actionnariat	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
M14	5 402 070	86,83 %	10 709 849	89,67 %	10 709 849	89,78 %
JG Partners	401 299	6,45 %	802 598	6,72 %	802 598	6,73 %
M. Jean-Claude Bourrelier	13	0,00 %	26	0,00 %	26	0,00 %
Public	403 441	6,48 %	416 973	3,49 %	416 973	3,50 %
Auto-détention	14 520	0,23 %	14 520	0,12 %	0	0,00 %
Total	6 221 343	100,00 %	11 943 966	100,00 %	11 929 446	100,00 %

La composition du Conseil d'Administration reflète l'existence d'un actionnaire de référence : M. Jean-Claude Bourrelier, Président Directeur Général de Bricorama SA et co-gérant associé de la société civile M14.

- *Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions*

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus par l'article L. 225-123 du code de commerce.

Chaque actionnaire venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 2,5 % du capital social, est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède ainsi que des droits de vote actuels et potentiels qui y sont attachés.

La notification de ces informations s'effectue par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été atteint.

Cette obligation s'applique chaque fois que la participation au capital franchit, en augmentant ou en diminuant, un nouveau seuil de 2,5 %.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans lesdites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

- *Prise de participations directes ou indirectes dans le capital de la société*

Néant.

- *Mécanisme de contrôle prévu dans un système d'actionnariat du personnel, quand les « droits de contrôle » ne sont pas exercés par ce dernier*

La compétence du Conseil de Surveillance du fonds Bricorama se limite au contrôle du FCPE.

- *Accord entre actionnaires dont la société a connaissance*

Certains actionnaires de la société Bricorama ont signé le 16 juin 2011 un pacte d'engagement de conservation des titres conformément à l'article 787B du code général des impôts, en vertu duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 5 388 197 actions.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de 2 années à compter du 17 juin 2011, date de l'enregistrement de l'acte auprès de la recette des impôts. L'engagement collectif a expiré le 17 juin 2013 et s'est poursuivi sous la forme d'un engagement individuel de chaque donataire à échéance du 17 juin 2017.

Pour mémoire, cet engagement collectif de conservation des titres a été signé par :

M. Jean-Claude Bourrelier
Mme Michèle Bourrelier
Mlle Annabelle Bourrelier
M. Jean-Michel Bourrelier
M. Yoann Bourrelier
M. Erik Haegeman
M. Christian Roubaud
Société M14 représentée par M. Jean-Claude Bourrelier

De seconde part, ces mêmes actionnaires de la société Bricorama ont signé le 16 juin 2011 un pacte d'engagement de conservation des titres conformément à l'article 787B du code général des impôts, en vertu duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 4 839 053 actions.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de 2 années à compter du 17 juin 2011, date de l'enregistrement de l'acte auprès de la recette des impôts, et se prorogera au-delà de cette date par périodes successives de trois mois, sauf notification par un soussigné de sa décision de refuser la prorogation. Cet engagement est donc toujours en vigueur à ce jour.



Cet engagement collectif de conservation des titres a été signé par :

M. Jean-Claude Bourrelier
Mme Michèle Bourrelier
Mlle Annabelle Bourrelier
M. Jean-Michel Bourrelier
M. Yoann Bourrelier
M. Erik Haegeman
M. Christian Roubaud
Société M14 représentée par M. Jean-Claude Bourrelier

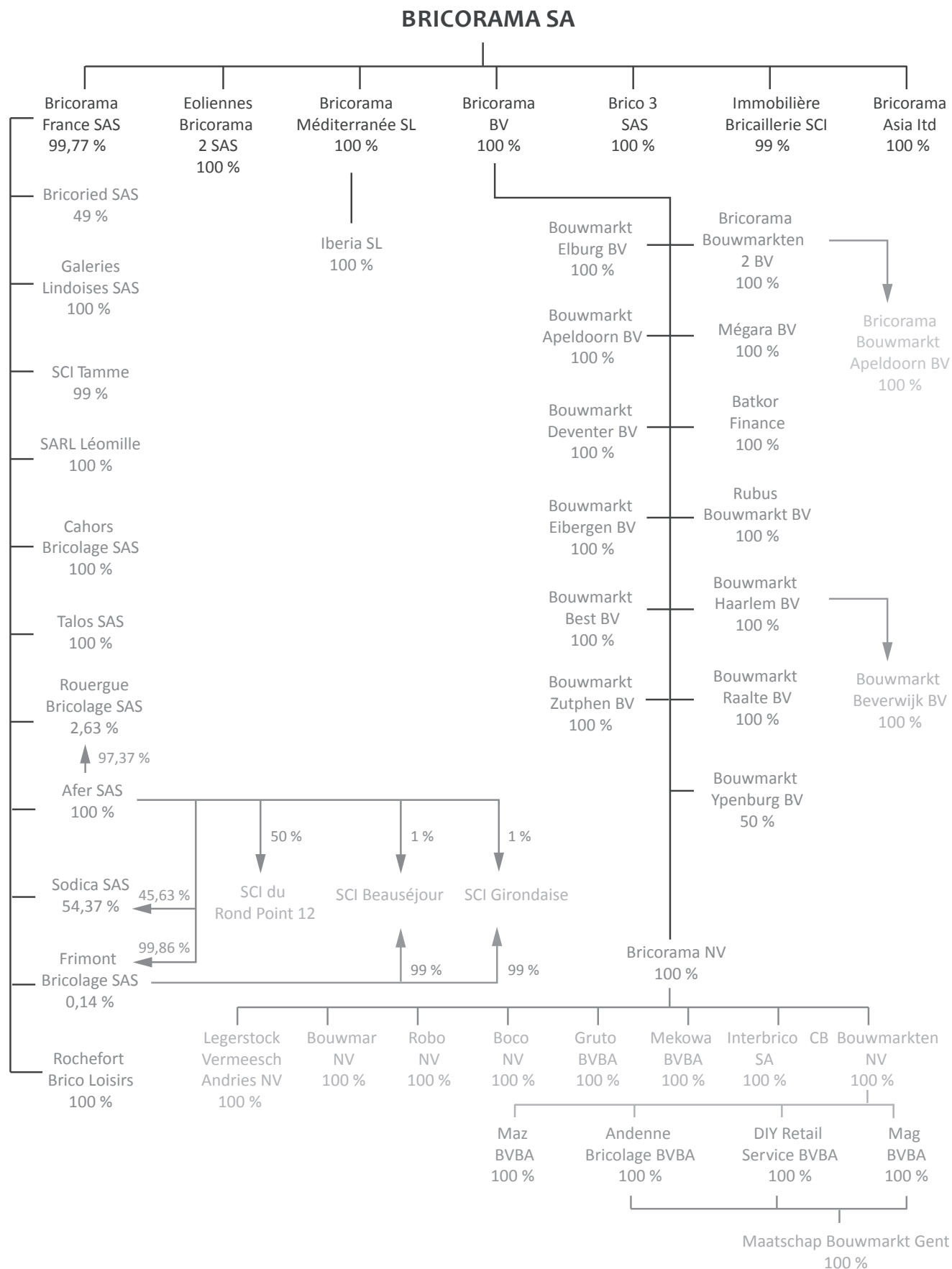
D'autre part, il est à rappeler qu'un accord de concert portant à l'origine sur 7,47 % du capital de Bricorama a été conclu le 25 juillet 2007 entre les sociétés IDI et JG Capital Management.

- *Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la société*
En cas de changement de contrôle, il est fait obligation au groupe d'en informer certaines banques. Le montant des emprunts concerné à l'origine par cette obligation s'élève au 31 décembre 2015 à 116 millions d'euros. Dans certains cas cette clause d'information est accompagnée d'une clause de remboursement anticipé.

- *Indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans raison valable ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique*
En cas de licenciement ou de démission des membres des organes de gestion ou de salariés, il n'existe d'une manière générale aucun accord spécifique significatif prévoyant une indemnité et plus particulièrement pour M. Jean-Claude Bourrelier, il n'y a aucun avantage.



2. Organigramme juridique au 31 décembre 2015



3. Organes d'Administration

a. Règles de gouvernance

En matière de gouvernance, et conformément à l'article L.225-37 alinéa 7 du Code de commerce, la société Bricorama SA a choisi, dans un souci d'organisation pragmatique et efficace, d'appliquer les règles de fonctionnement de l'entreprise exposées ci-après en complément des exigences requises par la loi :

- Le conseil veille à la transparence de l'information fournie au marché et à tenir équitablement compte de tous les intérêts ;
- Chaque administrateur est tenu de contribuer effectivement aux travaux du conseil. A cette fin, il doit connaître l'entreprise, ses spécificités, ses métiers et son secteur d'activité et consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Chaque administrateur doit être assidu aux réunions du conseil ;
- La périodicité et la durée des réunions du conseil d'administration doivent permettre un examen approfondi des questions relevant de la compétence du conseil ;
- Chaque administrateur doit recevoir, préalablement aux réunions du conseil et, si l'importance de l'information ou l'urgence l'exigent, tous les documents et informations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, qui n'était pas antérieurement à sa nomination salarié de Bricorama SA, ne cumulent pas leur mandat social avec un contrat de travail ;
- S'agissant de la rémunération des dirigeants, pour ce qui est de la fixation, la société la détermine en fonction des pratiques et des conditions de marché et en tenant compte des performances de l'entreprise ;
- Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne bénéficient pas d'accord spécifique prévoyant une indemnité en cas de départ ;
- Le conseil passe régulièrement en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement.

b. Composition du Conseil d'Administration

A ce jour, le Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont 4 membres sont issus de la même famille.

Monsieur Jean Criton a été nommé en qualité d'administrateur de Bricorama SA par décision de l'Assemblée Générale du 23 juin 2014. Monsieur Jean Criton n'entretient aucune relation avec la société, son groupe ou ses dirigeants, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Il est dès lors considéré comme administrateur indépendant.

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 ans.

Par décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2014, M. Jean-Claude Bourrelier a été élu Président pour une durée de 6 ans.



Liste des administrateurs :

Nom : M. Jean-Claude Bourrelrier

Date de nomination : 23/06/2014

Echéance du mandat : Assemblée Générale 2020

Nombre d'actions détenues dans la société : 13

Autres mandats (au 31 décembre 2015) :

EN FRANCE :

1. Gérant / Co-gérant de SARL :

a. Groupe Bricorama

Léomille SARL.

b. Autres sociétés :

Immo Brico ;

JCB Invest ;

SARL du Pont Loby ;

2. Gérant de Société Civile :

a. Groupe Bricorama :

SCI Immobilière Bricallerie ;

SCI Tammé ;

SCI du Rond Point 12 ;

SCI Girondaise ;

SCI de Beauséjour.

b. Autres sociétés :

M14 SC ;

Bricobeaune SCI ;

Lehaucourt SCI ;

Thiers Expansion SC ;

SCI Madeleine ;

SCI Paros.

3. Président de SAS :

a. Groupe Bricorama :

NA.

b. Autres sociétés :

Promo Brico SAS ;

La Maison du 13ème SAS ;

Société Nouvelle Point Cadres SAS ;

Thénergies 2 SAS ;

Brico Rochefort SAS.

4. Président de SA :

a. Groupe Bricorama :

Bricorama SA.

b. Autres sociétés :

Nouvergies SA.

5. Représentant de la présidence :

a. Groupe Bricorama :

Bricorama France SAS ;

Brico 3 SAS ;

Eoliennes Bricorama 2 SAS ;

Galeries Lindoises SAS ;

AFER SAS ;

Cahors Bricolage SAS ;

Talos SAS ;

Rochefort Brico Loisirs SAS ;

Rouergue Bricolage SAS ;

Frimont Bricolage SAS ;

Sodica SAS.

b. Autres sociétés :

SCI du Haut des Fourches.

A L'ÉTRANGER :

1. Gérant de BVBA (en Belgique) :

a. Groupe Bricorama :

Gruto BVBA ;

Andenne Bricolage BVBA ;

DIY Retail Service BVBA ;

Maz BVBA ;

Mag BVBA ;

Mekowa BVBA.

b. Autres sociétés :

NA.

2. Administrateur (en Belgique) :

a. Groupe Bricorama :

Bricorama NV ;

Boco NV ;

Interbrico SA ;

Robo NV ;

Maatschap Bouwmarkt Gent ;

CB Bouwmarkten NV.

b. Autres sociétés :

Belgium Properties Retailers NV.

3. Administrateur délégué de NV (en Belgique) :

a. Groupe Bricorama :

Bouwmar NV.

b. Autres sociétés :

Belgium Properties Retailers NV ;

Wickes Land Development NV .

4. Administrateur (aux Pays-Bas) :

a. Groupe Bricorama :

Bricorama BV ;

Batkor Finance BV.

b. Autres sociétés :

Immo Vastgoed Holland BV.

5. Représentant de l'Administrateur (aux Pays-Bas) :

a. Groupe Bricorama :

Bouwmarkt Elburg BV ;

Bouwmarkt Beverwijk BV ;

Rubus Bouwmarkt BV ;

Bouwmarkt Haarlem BV ;

Megara BV ;

Hasco Bouwmarkt BV ;

Bricorama Bouwmarkt Apeldoorn BV ;

Bricorama Bouwmarkten II BV ;

Batkor Finance BV ;

Bouwmarkt Eibergen BV ;

Bouwmarkt Zutphen BV ;

Bouwmarkt Deventer BV ;

Bouwmarkt Apeldoorn BV ;

Bouwmarkt Raalte BV.

b. Autres sociétés :

OFS Traders ;

Goldi Holding BV ;

Goldi Beheer en Exploitatie

Maatshappij BV ;

Goldi Vastgoed Apeldoorn BV ;

Kodden Raalte Beheer BV.

6. Administrateur (en Espagne) :

a. Groupe Bricorama :

Bricorama Méditerranée SL ;

Bricorama Iberia SL.

b. Autres sociétés :

NA.

7. Dirigeant :

Bricorama Asia Ltd.



Nom : Mlle Annabelle Bourrelier
Date de nomination : 23/06/2014
Echéance du mandat : Assemblée Générale 2020
Nombre d'actions détenues dans la société : 4 010
Autre mandat (au 31 décembre 2015) : aucun

Nom : M. Jean-Michel Bourrelier
Date de nomination : 23/06/2014
Echéance du mandat : Assemblée Générale 2020
Nombre d'actions détenues dans la société : 4 204
Autres mandats (au 31 décembre 2015) :

EN FRANCE :

Administrateur de Nouvergies SA ;
Gérant de Elivia SARL ;
Directeur Général Délégué de Bricorama SA.

A L'ÉTRANGER :

Administrateur de Belgium Properties Retailers NV ;
Administrateur de Bricorama NV ;
Administrateur de Wickes Land Development.

Nom : M. Yoann Bourrelier
Date de nomination : 22/06/2015
Echéance du mandat : Assemblée Générale 2021
Nombre d'actions détenues dans la société : 4 204
Autre mandat (au 31 décembre 2015) :

EN FRANCE :

Gérant d'Electryb SARL ;
Administrateur de Nouvergies SA ;
Directeur Général Délégué de Bricorama SA.

A L'ÉTRANGER :

Administrateur de Belgium Properties Retailers NV ;
Administrateur de Bricorama NV ;
Administrateur de Wickes Land Development ;
Dirigeant de Bricorama Asia Ltd.

Nom : M. Jean Criton
Date de nomination : 23/06/2014
Echéance du mandat : Assemblée Générale 2020
Nombre d'actions détenues dans la société : 10
Autre mandat (au 31 décembre 2015) :

A L'ÉTRANGER :

Administrateur de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (siège à Douala – Cameroun)

c. Attributions du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration contrôle l'existence et le bon fonctionnement des procédures.

De manière générale et permanente, le Conseil d'Administration est amené à :

- examiner les états financiers, approuver le budget annuel et contrôler les moyens mis en œuvre par la société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- discuter et contrôler l'opportunité des choix stratégiques (budgets, opérations significatives de croissance interne ou externe, désinvestissements, restructurations hors budget ou hors stratégie annoncée) ;
- contrôler la régularité des actes de la Direction Générale ;
- autoriser certaines conventions dans l'intérêt de la société ;
- fixer les modalités des rémunérations des mandataires sociaux (cf. rapport d'activité § 3) ;
- fixer les limitations du Directeur Général Délégué pour lequel certaines décisions sont subordonnées à l'accord préalable du Président du Conseil d'Administration. Il s'agit des opérations relatives à :
 - des investissements immobiliers et financiers ;
 - la souscription de nouveaux emprunts.



En outre et conformément à l'article L. 823-20 du code de commerce, le Conseil d'Administration remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19 du code de commerce.

A ce titre, et en particulier grâce à la participation de Monsieur Yoann Bourrelier Directeur Général Délégué de Bricorama SA et de l'administrateur indépendant, Monsieur Jean Criton, qui disposent chacun de compétences en matières comptables et financières, il assure le suivi entre autres :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Président du Conseil d'Administration dirige le Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir correctement leur mission en mettant à leur disposition tous les documents nécessaires lors des séances du Conseil et, en dehors de ces séances, par une information régulière concernant les principaux événements de la société.

Les fonctions du Président Directeur Général de Bricorama SA ne font l'objet d'aucune limitation de pouvoirs.

d. Préparation, organisation et déroulement des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration arrête les documents préparés par les services internes de l'entreprise, organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration. Le président veille à ce que les organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués.

Le Conseil d'Administration assure lui-même les fonctions relatives à un comité d'audit au travers d'un comité spécialisé piloté par Yoann Bourrelier et Jean Criton.

Le président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur. Aux rendez-vous obligatoires du Conseil s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le président qui arrête l'ordre du jour ; celui-ci peut n'être fixé qu'au moment de la réunion (article 12 alinéa 5 des statuts). Celle-ci doit se tenir au siège social. Elle peut toutefois se tenir en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais nécessite le consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice. Il n'y a pas eu de recours à la visioconférence.

Les représentants du Comité d'Entreprise sont convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Peuvent être également présents lors de séances du Conseil d'Administration, Me LEVY-MANNHEIM du cabinet DIDIER & LEVY, en qualité d'avocat conseil, ainsi que les Commissaires aux comptes.

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la société.

Le Conseil d'Administration délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi. Le quorum requis pour la validité des délibérations a toujours été atteint (article 12 alinéa 6 des statuts). Tous les administrateurs ont bénéficié de l'opportunité de faire valoir leur point de vue et de demander toute information complémentaire souhaitée.

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil d'Administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'au moins un administrateur.

e. Activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2015

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2015 et a procédé à un examen détaillé des comptes sociaux et consolidés de l'exercice lors de sa séance du 11 avril 2016.

En sus d'autres délibérations et décisions mises à l'ordre du jour en application des lois et règlements (conventions réglementées, pouvoir de cautionner...), le Conseil d'Administration a approuvé le rapport réalisé par le président sur l'organisation des travaux du Conseil et sur la procédure de contrôle interne.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois, le taux de présence des administrateurs étant de 100 % pour Messieurs Jean-Claude Bourrelier, Yoann Bourrelier, Jean-Michel Bourrelier et Jean Criton, 87,5 % pour Mademoiselle Annabelle Bourrelier.

Au titre de ce même exercice, les jetons de présence suivants ont été versés aux différents administrateurs :

M. Jean-Claude Bourrelier	: 7 000 euros
M. Jean Criton	: 7 000 euros
M. Jean-Michel Bourrelier	: 7 000 euros
Mlle Annabelle Bourrelier	: 7 000 euros
M. Yoann Bourrelier	: 7 000 euros



f. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire possédant au moins deux actions a le droit de participer aux Assemblées Générales sur production des justificatifs requis par les lois et règlements en vigueur.

Toutefois, conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, seront seuls admis à y assister, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- en ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'enregistrement comptable de ces actions à leur nom en compte nominatif pur ou administré ;
 - en ce qui concerne leurs actions au porteur, par l'inscription ou l'enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires financiers habilités et constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.
- Une attestation est également délivrée à l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission dans les délais impartis.

Pour que l'actionnaire puisse participer à l'Assemblée, ses titres doivent être inscrits, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration (point II page 26) contient les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.



5. Comités spécialisés du groupe Bricorama

La direction opérationnelle du groupe est assurée au quotidien, sous l'égide du président directeur général, par la Direction Générale qui forme plusieurs comités spécifiques en plus du Comité de Direction.

5.1. Comité de Direction Opérationnelle

Ce comité se tient chaque semaine. Il est composé de Jean-Claude Bourrelier (PDG), Christian Roubaud (Directeur Général Délégué Administratif & Financier et Directions Etrangères), Didier Ladane (Directeur Opérationnel réseau France), Jean-Marc Lemée (Adjoint Directeur Opérationnel Réseau France), Eric Jung (Directeur Opérationnel Central), Jean-Michel Bourrelier (Directeur Général Délégué Opérationnel Espagne et communication France), Yoann Bourrelier (Directeur Général Délégué - E-Commerce et opérationnel Benelux) et des intervenants selon les sujets abordés. Il a notamment pour but de suivre les résultats hebdomadaires et mensuels, la situation des magasins, les projets de développements et les questions d'organisation.

5.2. Comité Benelux

Ce comité se tient une fois par mois avec la participation de Benito Fuso (Directeur Benelux), Christian Roubaud (Directeur Général Délégué Administratif & Financier et Directions Etrangères), Emmanuel Castelao (Responsable contrôle de gestion), Yann Le Téo (Directeur Comptable Groupe) et Yoann Bourrelier (Directeur Général Délégué - E-Commerce et opérationnel Benelux). Il a notamment pour but de suivre les résultats hebdomadaires et mensuels, la situation des magasins, les projets de développements et les questions d'organisation au Benelux.

5.3. Comité Espagne

Ce comité se tient une fois par mois avec la participation de Jean-Michel Bourrelier (Directeur Général Délégué Opérationnel Espagne et communication France), Christian Roubaud (Directeur Général Délégué Administratif & Financier et Directions Etrangères) et les équipes espagnoles. Il a notamment pour but de suivre les résultats hebdomadaires et mensuels, la situation des magasins, les projets de développements et les questions d'organisation en Espagne.

5.4. Comité Expansion

Ce comité se tient une fois par mois, excepté au mois d'août ou empêchement. Il est composé de Jean-Claude Bourrelier (PDG), Olivier Vergnière (Directeur Expansion), Christian Roubaud (Directeur Général Délégué Administratif & Financier et Directions Etrangères), Didier Ladane (Directeur Opérationnel réseau France), Jean-Marc Lemée (Adjoint Directeur Opérationnel réseau France) et des collaborateurs du service Expansion. Il a pour but de suivre les différents dossiers d'expansion du groupe en France et d'étudier les opportunités dans les différentes régions.

5.5. Comité Achats

Ce comité se tient 4 fois par an. Il est composé d'Eric Jung (Directeur Opérationnel Central) et des chefs produits. Il a pour but de suivre et d'arbitrer les décisions concernant l'évolution des gammes et du sourcing Asie.

5.6. Comité Direction Administrative et Financière

Ce comité se tient une fois par mois, excepté au mois d'août ou empêchement. Il est composé de Christian Roubaud (Directeur Général Délégué Administratif & Financier et Directions Etrangères) et des cadres de la Direction Financière Groupe. Il permet de faire un point régulièrement sur les aspects administratifs et financiers pour l'ensemble des projets, opérationnels ou non.

5.7. Comité Informatique

Ce comité se tient une fois tous les deux mois, excepté au mois d'août ou empêchement. Il est composé de Jean-Michel Bourrelier (Directeur Général Délégué Opérationnel Espagne et communication France), Christian Roubaud (Directeur Général Délégué Administratif & Financier et Directions Etrangères), Yoann Bourrelier (Directeur Général Délégué - E-Commerce et opérationnel Benelux) et les collaborateurs du service informatique. Il a pour but de suivre les différents projets informatiques du groupe en cours, veiller au bon respect des budgets, étudier, valider et décider des priorités pour les orientations futures.

5.8. Comité Juridique

Ce comité se tient régulièrement, excepté au mois d'août ou empêchement. Il est composé de Jean-Claude Bourrelier (PDG), Christian Roubaud (Directeur Général Délégué Administratif & Financier et Directions Etrangères) et Sandrine Eichler (Responsable juridique). Il a pour but d'identifier les divers contentieux, réels ou potentiels, d'étudier les mesures permettant d'en prévenir la répétition et d'établir le montant des provisions nécessaires.

5.9. Comité Ressources Humaines

Ce comité se tient régulièrement, excepté au mois d'août ou empêchement. Il est composé de Christian Roubaud (Directeur Général Délégué Administratif & Financier et Directions Etrangères) et des juristes en droit social en France. Au Benelux, un comité est organisé par Benito Fuso (Directeur Benelux) et les équipes ressources humaines de la Belgique et de la Hollande. Il a pour but d'identifier les problématiques sociales, les divers contentieux, réels ou potentiels, d'étudier les mesures permettant d'en prévenir la répétition et d'établir le montant des provisions nécessaires.

6. Contrôle Interne

Après avoir rappelé les objectifs du contrôle interne appliqués dans le groupe Bricorama, ce rapport s'attachera à décrire les différentes procédures mises en œuvre.

La société a choisi de ne se référer à aucun code, soucieuse de rester dans son organisation pragmatique et efficace. Elle applique cependant les règles de fonctionnement d'entreprise en compléments des exigences requises par la loi telles que décrites au point I.3.a page 8.

6.1. Objectifs du contrôle interne appliqués au sein du groupe

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la Direction Générale et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs dans les catégories suivantes :

- la protection du patrimoine ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société.

6.1.1. Démarche utilisée

Compte tenu de l'environnement législatif, le groupe Bricorama est particulièrement sensibilisé à la nécessité d'avoir un système de contrôle interne efficace tant au niveau siège que dans les filiales du groupe.

Les procédures mises en œuvre pour couvrir les principaux risques liés aux activités du groupe (décrites au point 4.8 du rapport de gestion – page 35) font l'objet d'une adaptation permanente par l'équipe de contrôleurs, et plus généralement par la Direction Générale. Toutefois, il existe naturellement des axes d'amélioration trouvant leur origine soit dans des processus ou sous-processus nouveaux mis en œuvre dans le courant de l'année au sein de l'entreprise, soit dans des faiblesses constatées dans un domaine particulier et pouvant présenter des risques pour le groupe.

Afin de faire évoluer les processus, il est nécessaire d'adapter en permanence les procédures selon la méthodologie suivante :

- identification et évaluation du niveau des anciens et des nouveaux risques pour le groupe et ses filiales permettant
- une hiérarchisation dans un souci d'efficacité ;
- revue par un comité des risques nouveaux ;
- recherche des principaux contrôles clés liés à ces risques ;
- définition et actualisation des actions à mener et d'un calendrier.

C'est dans cette perspective que le groupe a procédé en 2010 à une cartographie des risques de l'entreprise avec l'aide d'un cabinet externe et qui reste toujours d'actualité.

Le résultat de cette analyse n'a pas mis en évidence de nouveaux risques mais a permis à l'entreprise, d'une part de bénéficier d'une vision externe indépendante et d'autre part, de prioriser les actions à mener.

Toutes les procédures opérationnelles et administratives sont formalisées dans un manuel de référence (« procédures magasins »), régulièrement mis à jour et mis à la disposition des magasins.

6.1.2. Environnement du contrôle au sein du groupe

Le contrôle interne est organisé au sein du groupe autour de trois structures :

- la Direction du Contrôle de Gestion Central, rattachée à la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction Organisation et Méthodes, rattachée à la Direction Opérationnelle France ;
- la Direction Audit et Contrôle de Gestion Opérationnel, rattachée à la Direction Administrative et Financière.

6.1.2.1. Rôle de la Direction du Contrôle de Gestion Central

La Direction du Contrôle de Gestion Central s'est attachée non seulement au suivi budgétaire et statistique des magasins et des services du groupe mais également au contrôle financier des sociétés du groupe. Un contrôle budgétaire étroit permet d'identifier les anomalies au niveau de chacun des magasins et des services du groupe. La performance commerciale est suivie chaque semaine en Comité de Direction et des décisions sont prises en conséquence. Chaque mois, un reporting financier permet d'analyser en détail les charges de fonctionnement des magasins et des services par pays. Les différences par rapport au budget sont analysées par site, mais aussi de manière transversale par nature de charges. Des audits financiers semestriels ou annuels sont également menés au sein des sièges de chaque pays.



6.1.2.2. *Rôle de la Direction Organisation et Méthodes*

- La Direction Organisation et Méthodes a comme mission principale d'améliorer la qualité des stocks en magasins et sa rotation.
- Maintenir un outil de commande automatique performant permettant d'éviter le surstock et les ruptures ;
- Lutter contre le stock à rotation lente ;
- Optimiser le chiffre d'affaires au mètre linéaire.

6.1.2.3. *Rôle de la Direction Audit et Contrôle de Gestion opérationnel*

Dans le but de leur attribuer une mission davantage tournée sur le contrôle de la bonne application des procédures, sur le suivi des plans d'action et des performances des procédures anti – démarque (matériels et humains), les auditeurs internes travaillent en étroite collaboration avec le service Sécurité – Sûreté.

Cette direction aide l'entreprise à prévenir et maîtriser les risques afin d'atteindre ses objectifs, en évaluant les processus de gestion des risques, de contrôle et de suivi, en s'attachant à en renforcer l'efficacité, un des objectifs majeurs étant l'amélioration du taux de démarque du groupe.

Pour cela, la définition d'une nouvelle grille d'audit général, permettant de diagnostiquer les magasins à risque en terme de démarque, a été mise en place en 2010. Celle-ci est remise à jour chaque année sur la base des constats et des faiblesses constatées.

- Contrôler le respect des procédures internes par un audit opérationnel des points de vente
- Mesurer la performance des magasins par le suivi de différents indicateurs

Une équipe de 6 auditeurs intervient quotidiennement au sein du réseau en France afin de vérifier l'application exacte des procédures administratives en magasin, la sécurisation effective des actifs et le respect des normes de sécurité. Au Benelux, 4 auditeurs dédiés supervisent le réseau. En Espagne, l'audit opérationnel est assuré par 1 auditeur rattaché hiérarchiquement au Directeur Pays et fonctionnellement à la Direction de l'audit en France.

Le contrôle d'audit permet :

- d'assurer une unité des procédures entre les différents magasins, permettant ainsi à leur directeur de partager une méthodologie de contrôle unique et efficace ;
- de mesurer la performance des magasins sur différents indicateurs, tels que l'audit prix, les erreurs de caisse, l'évolution des stocks lents / déréférencés, la couverture de stock, le taux de commande automatique.
- de proposer un support d'analyse quantitatif et qualitatif découlant d'expertises globales et destiné à améliorer la maîtrise des risques et la qualité de gestion.
- d'alerter la Direction d'Exploitation en cas d'anomalie importante, ou de risque de démarque important.
- de proposer des évolutions techniques et informatiques permettant d'améliorer notre taux de démarque connue et inconnue.

Les interventions du contrôle d'audit sont inopinées et planifiées sur une base annuelle et comportent les éléments suivants :

- audits généraux (respect des procédures internes) ;
- audits spécifiques caisses ;
- participation et suivi des inventaires fiscaux ;
- suivi des ouvertures, fermetures et travaux en magasin.

Une évaluation est rédigée à l'issue de chaque visite et commentée à l'ensemble de l'équipe de direction du magasin concerné, puis envoyée à la Direction Administrative et Financière et à la Direction d'Enseigne.

Un système de notation permet de hiérarchiser les magasins et d'observer leur évolution en cours d'année ainsi que leur réactivité aux recommandations des auditeurs. Chaque auditeur est en charge du suivi des plans d'action préconisés.

La sûreté et la sécurité des biens et des équipes du groupe :

La sécurité et la sûreté sont incontournables dans l'entreprise. Il est en effet nécessaire de garantir l'application et le respect de la législation et des règles de sécurité et de sûreté concernant les personnes, les biens et les marchandises.

Le Responsable en charge de ces 2 domaines s'est attaché en 2015, comme les années précédentes, à en diminuer les risques.

Pour cela, il est nécessaire d'analyser de façon permanente les dangers et vulnérabilités afin d'élaborer des plans d'actions cohérents et adaptés.

Ceci se traduit notamment par la réalisation d'audits de sécurité et de sûreté, réalisés par la Direction Audit au cours des audits généraux. Les points suivants sont contrôlés :



En sécurité :

Les conditions de travail (document unique, équipement de protection individuel, prévention des accidents du travail (stockage, manipulation...) ;

Les formations (cariste, scie, nacelle...).

En sûreté :

assurer la sûreté consiste à lutter contre la malveillance pour mettre à l'abri du danger les biens et les personnes de l'entreprise.

L'intrusion (systèmes, antennes, télésurveillance...) ;

L'intervention (vidéosurveillance, gardiennage, protection des marchandises...) ;

La sûreté du local coffre.

6.1.3. Procédures de contrôle interne (audits financiers) mises en place au sein du groupe

Les principaux processus contrôlés au sein du groupe sont les suivants :

- Achats
- Caisses
- Comptabilité
- Magasins
- Trésorerie
- Hors France
- Paie
- Formation

Ces processus sont régulièrement audités par le Contrôle de Gestion Central et le Contrôle de Gestion Opérationnel et Audit.

Les conclusions des contrôles sont portées à la connaissance de la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière. Des mesures correctives sont prises en vu de corriger les faiblesses éventuelles du contrôle interne afin d'apporter les améliorations nécessaires.

Une présentation des audits financiers réalisés dans l'année est faite lors d'un Comité Audit en présence de 2 administrateurs du Groupe.

Le fonctionnement du groupe s'inscrit dans le cadre d'une norme budgétaire forte. Les dépassements font l'objet d'analyses et de mesures correctives immédiates afin d'être en mesure de revenir au plus vite dans le cadre budgétaire arrêté pour l'exercice en cours. Ce contrôle s'exerce à l'occasion des reportings commerciaux hebdomadaires et mensuels et du reporting financier mensuel.

Par ailleurs, des comités ad hoc sont organisés chaque mois : expansion, juridique, informatique... qui permettent de suivre régulièrement les principaux dossiers. Enfin, compte tenu de l'organisation du groupe, les problèmes éventuels peuvent être identifiés et traités en dehors des comités ad hoc quand l'urgence l'exige.

6.2. Procédures relatives à la sécurité des actifs du groupe

Les principaux actifs du groupe font l'objet de procédures destinées à les sécuriser au mieux afin d'assurer l'exploitation dans les meilleures conditions. Il s'agit notamment des actifs suivants :

- les marques ;
- les emplacements ;
- les stocks ;
- les disponibilités et les paiements.

6.2.1. Les marques

Elles font l'objet d'une protection juridique renouvelée à chaque échéance. Les modifications inhérentes à la vie des sociétés sont mises à jour auprès de l'INPI. Le groupe est assisté pour ces questions par un cabinet spécialisé.

6.2.2. Les emplacements

Les baux commerciaux et les contrats de sous-location font l'objet d'un suivi par le service juridique. Le groupe suit le renouvellement des baux afin d'éviter tous risques juridiques associés.

Des assurances sont souscrites auprès de compagnies de premier rang. Elles sont destinées à couvrir le groupe contre les pertes d'exploitation et les dommages physiques.

6.2.3. Les stocks de marchandises

Dès livraison par le fournisseur, la marchandise reçue est identifiée dans le système SAP, contrôlée par le réceptionnaire en



« aveugle » et rapidement mise en rayon. Le magasin lui-même ainsi que les extérieurs sont sécurisés afin d'empêcher le vol. Les procédures ad hoc sont connues du personnel et leur correcte application est régulièrement validée par les auditeurs internes.

Le passage en caisse génère une sortie de stocks. Une à deux fois par an, il est procédé à un inventaire physique.

Les magasins veillent avec le support de la Direction Organisation et Méthodes à contenir le volume de stock à rotation lente.

6.2.4. Les disponibilités et les paiements

Les magasins sont sécurisés (caméras, vigiles, coffres à tirelire) de telle sorte qu'il soit difficile de s'emparer sans risque des espèces. Par ailleurs, plusieurs transports de fonds par semaine, confiés à des professionnels, sont organisés afin que les magasins ne conservent jamais de sommes importantes dans leur coffre. La plupart des magasins sont équipés d'un coffre à tirelire apportant une meilleure sécurisation des fonds.

A l'exception de quelques remboursements clients et de règlements de frais généraux qu'il est possible d'engager directement depuis les magasins pour des montants très limités, l'ensemble des paiements marchandises et frais généraux est effectué directement au siège dans le respect d'un process de validation des factures et d'autorisation de paiement avec deux signatures habilitées.

Les remises de chèques en magasins (qui ne concernent que la France) sont désormais essentiellement en « image-chèque » permettant une meilleure rapidité dans le traitement et une meilleure sécurisation.

6.3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le Conseil d'Administration dans sa fonction d'audit peut intervenir dans le processus relatif au contrôle de l'information financière produite.

6.3.1. Répartition des rôles au sein de la fonction comptable

6.3.1.1. Directeur comptable groupe

Rattaché à la Direction Administrative et Financière, le directeur comptable groupe supervise avec autorité hiérarchique les composantes comptables de l'entreprise, jusqu'à l'établissement du bilan.

Il exerce 2 missions principales :

a. Au niveau du Benelux

- établir et mettre en œuvre les principes et procédures légales (déclarations fiscales, sociales...) en vigueur, auxquelles l'entreprise et son secteur d'activité doivent se conformer ;
 - effectuer la validation des choix et de la mise en œuvre des moyens informatiques nécessaires à la comptabilité ;
- assumer la responsabilité de la comptabilité et de la fiscalité.

b. Au niveau du groupe

- élaborer les comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne
- optimiser les méthodes de travail entre les pays en :
 - harmonisant les process ;
 - coordonnant les comptabilités des différentes entités juridiques hors France ;
 - exerçant vis-à-vis de celles-ci un rôle de contrôle et de conseil.

6.3.1.2. Chefs comptables France et Espagne

Rattachés à la Direction Administrative et Financière, les chefs comptables supervisent - avec autorité hiérarchique - les composantes comptables de l'entreprise, jusqu'à l'établissement du bilan.

Ils exercent trois missions principales :

- établir et mettre en œuvre les principes et procédures légales (déclarations fiscales, sociales...) en vigueur auxquelles l'entreprise et son secteur d'activité doivent se conformer ;
- effectuer la validation des choix et de la mise en œuvre des moyens informatiques nécessaires à la comptabilité ;
- assumer la responsabilité de la comptabilité et de la fiscalité.

Ils animent une équipe dont les attributions respectives sont les suivantes :

a. Chef de groupe comptabilité générale

Rattaché au chef comptable, il est en charge :

- de la gestion du plan comptable de l'entreprise ;
- de l'élaboration des comptes annuels ;
- de l'élaboration des déclarations fiscales et sociales.



b. Chef de groupe frais généraux, caisses et banque

Rattaché au chef comptable, il anime une équipe en charge du traitement des comptes fournisseurs de frais généraux et le traitement de tous les moyens de paiement et des banques.

c. Chef de groupe fournisseurs marchandises

Rattaché au chef comptable, il anime une équipe en charge du traitement des comptes fournisseurs de marchandises et opérations rattachées telle que la gestion des ristournes de fin d'année.

6.3.2. Procédure d'enregistrement des écritures comptables

Les comptabilités des sociétés d'exploitation du périmètre consolidé sont traitées sur le système informatique SAP R3 et utilisent les modules FI – CO – HR et RETAIL de cet éditeur.

Les écritures sont enregistrées :

- par saisie au clavier (liste non exhaustive) :
 - Opérations diverses
 - Règlements manuels par chèques
 - Encaissements sur comptes clients
 - Traitement des notes de frais.
- par interfaçage avec des logiciels de traitement spécifiques de certains flux :
 - Unit 4 : écritures de paye et de règlements des salaires pour les Pays-Bas
 - SDWorx : écritures de paye et de règlements des salaires pour la Belgique
 - Sage : écritures d'équilibrage de trésorerie
 - Anabel : flux achats des magasins pour l'Espagne
 - Symag : flux chiffre d'affaires et gestion des coffres en France et en Espagne
 - Excel : tableaux normalisés interfacés pour écritures de masse
 - EAP : écritures de débit banques
 - AXI : importation mensuelle dans SAP de balances générales et analytiques pour le Benelux
- par génération interne dans SAP ECC6 :
 - Emission des règlements fournisseurs
 - Emission des règlements notes de frais
 - Comptabilisation des factures des fournisseurs marchandises et traitement des écarts
 - Génération de l'escompte fournisseurs
 - Flux achats des magasins français sous SAP.

6.3.3. Procédure de centralisation des opérations comptables

Le système d'information SAP ECC6 est hébergé chez un prestataire externe Oxya et centralise l'ensemble de l'information comptable.

Les systèmes « magasins » Espagne front et back offices sont interconnectés quotidiennement avec les systèmes centraux et mettent à jour les fichiers articles, comptes fournisseurs et comptes clients.

Au Benelux, les systèmes « magasins » sont mis à jour par le franchiseur Intergamma. Ce dernier assure l'interface avec ces systèmes centraux et se charge de mettre à jour les flux de réception de marchandises, la vente à la clientèle et les facturations des approvisionnements par Intergamma.

Les écritures comptables relatives aux flux de chiffre d'affaires et de trésorerie sont intégrées quotidiennement dans les bases de l'ERP SAP ECC6 pour la France et l'Espagne et de l'ERP AXI pour le Benelux.

L'ensemble des tiers en relation d'affaires avec le groupe Bricorama a pour instruction d'envoyer tous documents à caractère comptable :

- au siège social de Villiers-sur-Marne pour la France ;
- au siège administratif d'Anvers pour le Benelux ;
- au siège administratif d'Equinoccio pour l'Espagne.

6.3.4. Procédure de révision des comptes

Les comptes de bilan sont révisés mensuellement sous le pilotage de chaque chef de groupe responsable.



6.3.5. Procédure de consolidation

La consolidation du groupe aux normes IAS/IFRS est gérée sur le logiciel Etafi conso en interne depuis 2011.

Lors de chaque traitement :

- la Direction Administrative et Financière :
 - établit le planning des opérations de consolidation
 - valide le périmètre retenu.
- chaque société du périmètre transmet, dès validation de la production de ses comptes sociaux, un fichier de la balance de ses comptes sociaux ;
- la Direction Comptable France centralise le recensement des opérations réciproques et contrôle leurs intégrations dans le système de consolidation ;
- la Direction Comptable produit les traitements et vérifications nécessaires dans le cadre notamment :
 - des entrées et sorties de périmètre
 - du bouclage des capitaux propres
 - du traitement des impôts différés
 - génère l'ensemble des documents nécessaires à la publication des résultats consolidés du groupe à la Direction Administrative et Financière qui en assure la validation.

6.3.6. Procédure de préparation des états financiers

Les états financiers sont produits par utilisation du logiciel Etafi de l'éditeur Cegid, habilité en France par le Ministère de l'Economie et des Finances. Il permet la production des divers documents de la liasse Cerfa ainsi que les opérations de télé-déclaration mettant en application les normes TDFC et TELETVA.

Chaque société est référencée dans le logiciel Etafi. Son dossier est mis à jour par intégration de la balance générale des comptes issue de SAP-FI.

Etafi intègre les modules de calcul :

- de l'impôt sur les sociétés ;
- de gestion des périmètres d'intégration fiscale ;
- de la participation des salariés.

Le résultat produit est systématiquement rapproché de celui lu dans le système comptable SAP-FI et rapproché des publications analytiques issues de SAP-CO.

6.3.7. Procédure de suivi des engagements hors-bilan

Les engagements hors-bilan résultant principalement de garanties données aux organismes financiers sont centralisés et validés par la Direction Administrative et Financière.

6.3.8. Procédure de contrôle de la qualité de l'information financière

Au sein de la Direction Administrative et Financière du groupe Bricorama, le contrôle de la qualité de l'information financière produite est assuré mensuellement par la Direction du Contrôle de Gestion par le rapprochement des données comptables avec les données budgétaires et par l'analyse des variations par rapport à l'exercice précédent et aux budgets établis pour chacun des sites exploités.

Lors de l'élaboration des publications semestrielles et annuelles, un rapprochement est produit entre les informations issues des systèmes comptables et analytiques.

Les contrôles de base des travaux comptables visent à vérifier que :

- toute opération a fait l'objet d'un enregistrement ;
- tout enregistrement est justifié par la réalité d'une opération ;
- il n'y a pas d'erreur dans la comptabilisation des montants.

Les diverses procédures d'autorisation d'élaborer des comptes et de supervision ainsi que les contrôles réciproques par séparation des tâches contribuent à la qualité de l'information financière produite.

6.3.9. Procédure ventes clients

Les ventes aux clients sont réalisées en mode « libre-service ».

Les magasins du groupe Bricorama sont équipés d'une ligne de caisses stockant les tarifs des prix de vente TTC des articles référencés et mis à jour quotidiennement.

L'encaissement est réalisé immédiatement en espèces, chèques, cartes bancaires, cartes cadeaux et/ou mise en œuvre d'un crédit en collaboration avec des organismes financiers accrédités, sous forme de crédit classique ou revolving.



Les paiements par chèque sont contrôlés au-delà d'un certain montant par une société externe en vue de limiter le risque d'impayés.

Un petit nombre de relations « en compte » est ouvert pour servir des artisans et collectivités locales. L'émission des factures et la gestion du fichier clients « en compte » sont centralisées à Villiers-sur-Marne.

Les clients en comptes font l'objet, préalablement à l'ouverture du compte, d'une validation financière par la COFACE.

Les rapprochements mensuels entre les encaissements déclarés par les magasins et les montants crédités en banques permettent de valider le processus de vente aux clients et de limiter les risques.

6.3.10. Procédure achats stockés

6.3.10.1. France et Espagne

Le référencement des fournisseurs et des articles des collections est centralisé au siège social de Villiers-sur-Marne. Les fichiers correspondants sont pilotés par le module SAP – Retail et gérés conjointement par la Direction Achats et la comptabilité fournisseurs de marchandises.

Les éléments constitutifs des collections référencées sont mis à disposition des magasins en Espagne par télétransmission via le système de back-office Anabel ou directement sur SAP pour la France.

Les commandes émises par chaque site sont centralisées quotidiennement au siège administratif de Villiers-sur-Marne et transmises aux divers fournisseurs par EDI ou fax centralisé.

A réception des marchandises, le magasin reconnaît la livraison par comparaison avec la commande correspondante en attente, enregistre par saisie ou scanning en back-office les quantités reçues et valide l'opération.

La valeur de chaque entrée de marchandises est alors intégrée dans le système comptable et mouvemente les comptes achats de marchandises, factures à recevoir et stocks.

Les enregistrements de factures à recevoir donnent ensuite lieu à contrôle – factures lors de l'émission de ces pièces par les fournisseurs, traitement des éventuels écarts, et mise en règlement.

Les facturations sont reçues par flux postaux et/ou informatique EDI démat. Un système de prise en compte des factures papier par scanning (lecture automatique de document) a été mis en œuvre.

6.3.10.2. Benelux

Le flux d'approvisionnement est géré par les systèmes du franchiseur Intergamma.

La constatation des arrivages de marchandises en magasin est réalisée par scanning. Ces informations sont, chaque soir, transmises au site comptable centralisé d'Anvers.

La facturation fournisseurs est retransmise par fichiers à ce site, rapprochée des entrées scannées en magasins par le système comptable et de gestion AXI (commun à tous les franchisés Intergamma) qui enregistre les mouvements aux comptes stocks et fournisseurs Intergamma.

Le règlement global est émis à l'ordre d'Intergamma par prélèvement bancaire comme prévu dans le contrat de franchise.

6.3.11. Procédure contrôle de la marge

La marge est analysée sous SAP par familles de produits et par fournisseurs. Une étude semestrielle est effectuée pour déterminer les écarts entre la marge théorique (issue du système de caisse) et la marge réelle (après inventaire) par magasin afin d'identifier l'origine des différences (démarques connues et inconnues) et décider des mesures à prendre.

6.3.12. Procédure achats frais généraux

Les ordres de commande de ce type de flux sont gérés par émission de bons manuels et validés, suivant le montant de l'engagement, par la structure hiérarchique. Après constat de la livraison ou de la bonne exécution, ils sont transmis par chaque site émetteur aux services comptables qui déclenchent la mise en paiement de la facturation reçue directement du fournisseur et journalisée dans SAP-FI ou AXI dès sa réception.

6.3.13. Procédure notes de frais

Les notes de frais sont rédigées par chaque salarié sur un imprimé normalisé. Elles sont transmises aux services comptables centraux accompagnées des pièces justificatives et émargées par l'intéressé et sa hiérarchie directe. Après vérification de cohérence et imputation comptable, elles sont soumises au visa de la Direction Générale, enregistrées dans SAP-FI et mises en paiement chaque quinzaine. Les règlements sont générés et comptabilisés par SAP-FI sous forme de virements bancaires télétransmis.

Les notes de frais d'un montant supérieur à 1 000 euros sont supervisées par la Direction Financière.

6.3.14. Procédure investissements

Les ordres de commande de ce type de flux sont gérés par émission de bons manuels et validés, suivant le montant de l'engagement, par la structure hiérarchique. Après constat de la livraison ou de la bonne exécution, ils sont transmis par chaque site émetteur aux services comptables centraux qui déclenchent la mise en paiement de la facturation reçue directement du fournisseur et journalisée dans SAP-FI dès sa réception.

Le traitement du suivi par site des actifs immobilisés et les calculs relatifs aux dotations aux amortissements sont réalisés sur le support Servantissimo PGI avec option IAS/IFRS de l'éditeur Cegid. Un suivi régulier des amortissements réalisés est effectué par rapport au budget annuel.

Chaque investissement significatif fait l'objet, préalablement, d'une étude financière (pay back) elle-même contrôlée par la suite lorsque l'investissement est réalisé.

6.3.15. Procédure paye et gestion des ressources humaines

6.3.15.1. France

La paye est traitée en France via le module HR de SAP avec l'aide d'un portail magasins permettant la saisie des données de base.

La politique salariale est définie par la Direction Générale et mise en œuvre par le service des Ressources Humaines.

La gestion des salariés et le traitement de la paye sont centralisés à Villiers-sur-Marne.

Les éléments variables de la paye sont transmis par chaque site ou service mensuellement au service de traitement de la paye.

Les bulletins de paye sont émis au siège social de Villiers-sur-Marne et transmis par courrier à chaque direction de site ou de service.

Les salariés sont payés par virement bancaire ou chèque. Ces règlements sont générés par le logiciel de paye et interfacés avec SAP-FI d'une part et les réseaux bancaires concernés d'autre part.

6.3.15.2. Benelux

La paye est sous-traitée :

- en Belgique chez SD Worx ;
- aux Pays-Bas chez le cabinet Schimmel et Plante.

Les processus de transmission des variables sont ceux demandés par ces deux prestataires.

Les flux d'écritures sont interfacés mensuellement avec AXI.

6.3.15.3. Espagne

La paye est sous-traitée auprès du cabinet comptable Informes Contables.

Chaque mois, les données sur la paye sont communiquées au service comptable pour comptabilisation.

6.3.16. Procédure gestion et suivi de la trésorerie

Les flux comptables concernant les opérations de trésorerie sont mis à jour par saisie au clavier ou interfaçage avec des logiciels de traitement spécifiques :

- Symag : flux chiffre d'affaires et gestion des coffres ;
- Règlements manuels par chèques ;
- Encaissements sur comptes clients ;
- EAP : écritures de débit de banques ;
- SAP ECC6 émission des règlements fournisseurs ;
- SAP ECC6 émission des règlements notes de frais.

Les écritures enregistrées sur les comptes de banques avec les contreparties financières donnent lieu à rapprochement quotidien avec les relevés bancaires correspondants et à production mensuelle d'un état de rapprochement bancaire pour chacun des comptes concernés.

Ces travaux sont réalisés directement dans le module de rapprochement bancaire SAP-FI après intégration des fichiers des relevés bancaires.

Les équilibres financiers, emprunts, placements, opérations diverses de couverture de risques sont initialisés par le service de la trésorerie sous le contrôle de la Direction Administrative & Financière.

La gestion de trésorerie est désormais réalisée sous protocole EBICS.

Les documents justificatifs des opérations mises en œuvre sont transmis au service comptable pour journalisation dans SAP-FI, par saisie manuelle ou intégration des mouvements générés par Sage.

6.4. Procédures relatives aux systèmes informatiques

6.4.1. Procédures relatives aux sauvegardes informatiques

6.4.1.1. France

a. Système SAP

Production : SAP ECC6 Retail, Modules FI, CO, Retail, BW

Production : SAP ECC6 HR

Sécurité disques : mirrorés (disques systèmes)

Raid 5 (disques données) Baie SAN HP EVA 6 400

- Sauvegardes SAP ECC6 Retail :

- Lundi, mercredi, vendredi, dimanche : sous Oracle, sauvegarde sur bandes en mode archivage sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTTools) et HP (Dataprotector) ;
- Mardi, jeudi : sous Oracle, sauvegarde sur baie de stockage disque dur (Datadomain) en mode archivage, sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTTools) et HP (Dataprotector) ;
- Le samedi soir, sauvegarde (à froid) entière (base fermée) sur bandes ;
- Sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTTools) et HP (Dataprotector) sur bandes si occupation du répertoire oraarch > 9 % ;
- Sauvegarde de l'OS (HP-UX) via l'outil Ignite tous les dimanches vg00 de bricodev ;
- Sauvegarde de la partie fichier (Filesystem), via HP (Dataprotector) tous les dimanches, sur bandes ;
- La restauration SAP est testée tous les 3 mois au cours d'un rafraîchissement de la machine de test par les données sauvegardées de la production.

- Sauvegardes SAP ECC6 HR :

- Quotidiennement : sous Oracle, sauvegarde sur bande en mode archivage sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTTools) et HP (Dataprotector) ;
- Tous les dimanches, sauvegarde (à froid) entière (base fermée) sur bandes ;
- Sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTTools) et HP (Dataprotector) sur bandes si occupation du répertoire oraarch > 8 % ;
- Sauvegarde de l'OS (HP-UX) via l'outil Ignite tous les dimanches sur vg00 de bricodev ;
- Sauvegarde de la partie fichier (Filesystem), via HP (Dataprotector) tous les dimanches, sur bandes ;
- La restauration SAP est testée tous les 3 mois au cours d'un rafraîchissement de la machine de test par les données sauvegardées de la production.

SAP magasins :

Avec le déploiement de SAP en magasins, le logiciel historique Anabel est remplacé par le back-office intégré à la solution SAP ECC Retail. En conséquence, les liens VPN sont de type SDSL avec Garantie Temps de Rétablissement de 4 heures. Les sauvegardes sont de fait réalisées via le système central SAP Retail (voir ci-dessus).

b. Système BW

Sécurité disques : mirrorés (disques systèmes)

Raid 5 (disques données) Baie SAN HP EVA 6 400

- Sauvegardes :

- Tous les jours sauf le mardi et le jeudi : sous Oracle, sur Datadomain, en mode archivage sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTTools) et HP (Dataprotector) ;
- Le jeudi : sous Oracle, sur bandes, en mode archivage, sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTTools) et HP (Dataprotector) ;
- Sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTTools) et HP (Dataprotector) sur Datadomain si occupation du répertoire oraarch > 15 % ;
- Tous les dimanches, sauvegarde offline de la base sur Datadomain ;
- Sauvegarde de l'OS (HP-UX) via l'outil Ignite tous les dimanches sur vg00 de Bricodev ;
- Sauvegarde de la partie fichier (Filesystem), via HP (Dataprotector) tous les dimanches sur bandes.

c. Messagerie :

Messagerie centralisée cluster sur Exchange 2003 incluant France et Benelux

Sécurité disques : OS Raid 1 / Données Raid 5 Baie SAN EMC

Filtrage AntiSpam + Antivirus + Pièces jointes via Websense

- Sauvegardes :

Sauvegardes effectuées sur le DataDomain avec réplication des données.

- LMMJVS (différentielle) rétention 7 jours
- Dimanche (complète) rétention 5 semaine
- Dernier dimanche du mois (complète) rétention 1 an
- Dernier jour de l'année (complète) rétention sans limite



- Zone tampon de 7 jours : restauration par l'utilisateur
- Mails de plus de 3 mois archivés, rétention 5 ans (10 ans pour certains utilisateurs DAF/DG/juridique)

d. Infrastructure bureautique virtualisée :

Cluster de serveurs et switch réseau SAN et Ethernet
Sécurité disques : Raid 5 baie SAN EMC

- Sauvegardes :

Sauvegardes effectuées sur le DataDomain avec réplication des données.

- LMMJVS (incrémentale) rétention 7 jours
- Dimanche (complète) rétention 5 semaines
- Dernier dimanche du mois (complète) rétention 1 an (pour le serveur de fichiers)
- Dernier jour de l'année (complète) rétention sans limite (pour le serveur de fichiers)
- Serveurs virtuels : LMMJV (différentielle) rétention 7 jours
- Serveurs virtuels : Samedi (Complète) rétention 3 semaines

e. Infrastructure Fidélité virtualisée

Cluster de serveurs et switch réseau SAN et Ethernet
Sécurité disques : Raid 15 baie SAN EQUALOGIC

6.4.1.2. Benelux (Anvers)

Sécurité Disque : OS Raid 1 / Données Raid 5
Messagerie centralisée

- Sauvegardes :

- Quotidienne (roulement sur 5 jours)
- Chaque fin de semaine soit 4 sauvegardes dans le mois
- Mensuelle : les 12 derniers mois sont conservés

Le logiciel utilisé pour les sauvegardes est Backup Exec. Les unités de sauvegarde utilisent des cartouches SDLT de grande capacité. Les bandes sont stockées dans des endroits sécurisés.

- Antivirus :

Les serveurs et les postes de travail sont protégés par l'antivirus Sophos. En cas de panne, la société Cosmos, située aux Pays-Bas, intervient (serveurs et onduleurs).

- Intrusion :

- Sur les postes de travail, les lecteurs de disquettes et de CD sont neutralisés
- Un pare-feu (Firewall) interdit toute connexion à internet (ISA)
- Un filtre existe via le logiciel (ISA)
- Seules deux personnes (RH) ont accès à internet et peuvent télécharger des fichiers
- Les mots de passe à l'ouverture des 50 postes de travail (existants sur le site) sont modifiés tous les mois par les utilisateurs

6.4.1.3. Espagne (Equinoccio)

- Sauvegardes :

Quotidienne sur bandes DLT (roulement sur 5 jours).

6.4.2. Procédures relatives aux accès informatiques

6.4.2.1. Physique

Tous les serveurs bureautiques, Data, EDI, Scanning, RFA sont physiquement localisés dans la salle informatique, constamment fermée au moyen d'un digicode, connu des seuls membres de l'équipe administration des systèmes.
L'environnement SAP retail, HR est hébergé en externe.

6.4.2.2. Logique

a. Connexion nomade, télétravailleur

La connexion nomade se fait via ADSL (client VPN Aventaill) au travers du réseau Completel.

Cette connexion est authentifiée au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour parvenir au login « domaine Bricorama ».

L'outil de connexion Aventaill limite l'accès aux seules ressources nécessaires à l'utilisateur.

b. Connexion domaine Bricorama

La connexion utilisateur depuis le poste de travail se fait via un nom et un mot de passe.



La durée de vie d'un mot de passe est de 1 mois et sa longueur minimum est de 6 caractères.

c. Connexion SAP

La connexion utilisateur depuis le poste de travail se fait via un nom et un mot de passe.

Les utilisateurs sont déconnectés au bout de 30 mn d'inactivité.

La durée de vie d'un mot de passe est de 3 mois et sa longueur minimum est de 6 caractères.

Le nom de l'utilisateur ne peut pas apparaître dans le mot de passe et une liste de mots clés interdits est vérifiée.

Cette connexion se faisant via les postes de travail Windows, le mot de passe Windows, d'une durée de vie d'un mois, apporte une protection supplémentaire en amont. Sa longueur minimum est de 6 caractères.

d. Autorisations SAP : centrale et magasins

Les autorisations SAP des utilisateurs en centrale et magasins sont gérées par rôles. Ces rôles contrôlent et limitent les accès aux transactions ainsi qu'aux domaines d'activités (ex : pays, site, organisation commerciale).

• En centrale :

- Des tâches élémentaires sont définies de manière exhaustive par service (comptabilité, contrôle de gestion, achats ...) et déterminées par la liste de transactions utilisée ;
- Chaque rôle SAP correspond à une tâche élémentaire ;
- Chaque métier dans le service correspondant est défini et se voit ensuite attribuer la ou les tâches élémentaires correspondantes (en tenant compte des domaines d'activité) ;
- Le responsable de service définit enfin le ou les métiers ainsi que les domaines d'activité associés à chacun de ses collaborateurs, dans la limite de son périmètre.

• En magasins :

- De la même façon, les tâches élémentaires sont définies à l'identique pour tous les sites magasins ;
- Un rôle est créé pour chaque tâche élémentaire définie ;
- Tous les magasins ont la même structure d'autorisation, avec des accès restreints aux domaines d'activités correspondant au site magasin concerné.

6.4.3. Solution hébergement

Pour le déploiement de SAP en magasins, le choix d'un hébergement des applicatifs critiques SAP a été fait.

La proposition d'hébergement inclut :

- Le hosting des machines SAP (ECC, HR, BW) de développement, qualité et production ;
- Les gestes de proximité (surveillance des machines, manipulation des bandes de sauvegarde, etc..) ;
- L'exploitation des machines de production (surveillance des connexions, jobs batch...) ;
- La surveillance en 7/7 et 24/24 par la télé-exploitation ;
- L'administration (Equipe de consultants) en 5/7 9h00 – 18h00, avec astreinte le reste du temps et en 7/7.

6.4.4. Connexions réseau VPN Complétel sécurisées et Easynet

- Liaison permanente 7/7 et 24/24 ;
- Gestion QOS pour les flux critiques (SAP, applicatifs) ;
- Garantie temps de rétablissement (GTR) : 4 heures ;
- Liaison SDSL 2 Mbits/sec entre les magasins et le cœur de réseau Complétel ;
- Siège : lien 10 Mbits/sec fibre et 4 Mbits/sec SDSL entre le siège et le cœur de réseau ;
- Lien fibre 100 Mbits/sec entre Villiers-sur-Marne et l'hébergeur ;
- Liens redondants pour la monétique TPE (Moneyline) ;
- Liaison SDSL 4 Mo (coté France) et fibre 10 Mo (coté Benelux) ;
- Liaison louée 2 Mo (Espagne).

6.4.5. Plan de Reprise Activité (PRA)

Compte tenu du nombre de systèmes et d'une volumétrie toujours plus importante, Bricorama s'est doté d'un système de sauvegarde sur disque dur (Datadomain) avec un système de réplication à distance. Cette nouvelle technologie, couplée à la sauvegarde sur bandes magnétiques permettra de mieux sécuriser les données de l'entreprise et de pouvoir redémarrer suite à un incident majeur éventuel fortuit et/ou causes extérieures : catastrophe naturelle, incendie, inondation, crue, éruption, pandémie, sabotage ...

Le plan de secours informatique s'appuie sur les services de l'hébergeur (préparation du site de PRA : Datacenter dans le nord de la France), et sa capacité à accueillir l'infrastructure de PRA en cas de bascule et à maintenir en condition le PRA (mise à jour des procédures, procédures d'installation, paramètres techniques, procédures de bascules) dans la mesure où Bricorama met à disposition un accès réseau à un autre Datacenter dans le nord de la France, et Bricorama met aussi les machines à disposition et installées (OS, configuration et filesystem).



En cas de dysfonctionnement majeur au niveau de notre hébergeur, le plan de continuité des opérations est organisé comme suit :

- Les fonctions restant actives en magasins sont l'encaissement, la fidélité et la monétique ;
- Les écritures des ventes restent en attente d'intégration pour la reprise – charge machine de reprise de 1 à 2 mois ;
- Les commandes sont passées manuellement par fax à partir d'un référentiel de fournisseurs et de références à mettre à disposition par interfaces quotidiennes avec le siège administratif ; les commandes doivent être reprises manuellement sur SAP ;
- Les règlements fournisseurs sont gérés manuellement pendant 2 mois (rapprochements réceptions) ;
- La gestion des payes est sous-traitée ; les paiements sont manuels ;
- La messagerie, le Datadomain, la plateforme EDI, les serveurs bureautiques et fidélité restent dans une salle machine au siège administratif et sont indépendants de l'hébergeur.

Les délais de mise en place sont les suivants :

- J0 : jour du sinistre ;
- J0 : commande du lien fibre 100 Mo + mise en place d'intérimaires pour passer les commandes en magasin ;
- J0+ 8s : livraison lien Bricorama et hébergeur ;
- J0+ 6s : livraison matériel et mise à disposition des sauvegardes (Datadomain) ;
- J0+ 13s : environnement installé ;
- J0+ 16s : mise en ligne de l'environnement SAP.

6.5. Objectifs 2016

Au-delà de l'adaptation régulière et de l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne, le Comité de Direction a assigné les priorités suivantes aux différentes entités pour l'exercice 2016 :

6.5.1. Direction Organisation et Méthodes

- Mettre en place une méthodologie et un outil de suivi pour adapter nos flux logistiques au développement important de l'import ;
- Déployer le projet « Cross docking » (centralisation des livraisons fournisseurs sur un seul site) qui vise à réduire sensiblement les stocks et les coûts logistiques.

6.5.2. Direction de l'Audit et Contrôle de Gestion Opérationnel

- Maintien régulier des contrôles sur tous les magasins du groupe.
- Maintenir en 2016 les contrôles relatifs à la lutte contre la démarque (caddy-test, inventaires tournants, suivi des démarques...) qui ont permis une fois de plus en 2015 d'obtenir des résultats d'inventaires très satisfaisants.

6.5.3. Direction du Contrôle de Gestion

Les principaux objectifs restent inchangés et sont :

- établir des analyses systématiques des investissements par rapport aux chiffres d'affaires associés à chaque projet ;
- maintenir les contrôles financiers permanents sur les principaux comptes comptables à caractère financier (chèques cadeaux, subrogation, ...) et pouvant présenter un risque pour l'entreprise.
- surveiller en permanence le niveau et la qualité des stocks (stocks à rotation lente, analyse des ruptures, ...) et les écarts de marge et de stocks par familles jusqu'aux articles ;
- automatiser l'optimisation de nos remises arrière et plus particulièrement du volume d'achats non ristournable.

6.5.4. Direction de la comptabilité

- Poursuite du projet EDI initié en 2014 permettant de proposer à nos fournisseurs un web EDI, avec l'objectif d'arriver au « zéro papier » ;
- Mise en œuvre de nouveaux process d'optimisation des méthodes de travail telle que la gestion automatisée des notes de frais.

6.5.5. Service paye

Mise en œuvre du projet de formation dans le cadre de la nouvelle réglementation sur l'entretien professionnel obligatoire.

6.5.6. Direction Informatique

- Finalisation du site internet et montée en puissance du « *click and collect* » ;
- Test sur les caisses automatiques en vue d'un déploiement en 2017 ;
- Appel d'offres sur notre système de caisses pour optimiser nos process d'encaissement et notre fidélité.



II RAPPORT DE GESTION

1. Présentation de l'évolution des affaires, des résultats et de la structure financière du groupe au cours de l'exercice 2015

Le chiffre d'affaires du groupe Bricorama en 2015 s'établit à 725,2 millions d'euros en hausse de 7,4 % par rapport à 675,0 millions d'euros réalisés en 2014.

Les performances du groupe ont été sensiblement différentes selon les trimestres et les pays :

CA consolidé par trimestre (en M€)	2014	2015	Evolution
1 ^{er} trimestre	155,4	160,1	+3,0 %
2 ^{ème} trimestre	183,2	208,9	+14,0 %
3 ^{ème} trimestre	176,1	190,1	+8,0 %
4 ^{ème} trimestre	160,2	166,2	+3,7 %
Ensemble de l'exercice	675,0	725,2	+7,4 %

CA consolidé par pays (en M€)	2014	2015	Evolution
France	436,7	488,7	+11,9 %
Belgique	112,2	107,0	-4,6 %
Pays-Bas	107,1	109,3	+2,0 %
Espagne	19,0	20,3	+6,8 %
Ensemble de l'exercice	675,0	725,2	+7,4 %

Après un premier semestre 2015 particulièrement performant, le deuxième semestre ressort en légère baisse à périmètre comparable en raison d'un marché devenu difficile en Belgique. La reprise en début d'année des magasins Gnuva et des deux ex magasins franchisés Bricorama situés en Bretagne, associée à un retournement positif favorable de l'économie en Espagne et plus modestement aux Pays-Bas, permet au groupe d'afficher en 2015 un EBITDA (résultat opérationnel courant corrigé des dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises) en progression sensible par rapport à l'année dernière de +14 % soit 48,6 millions d'euros.

L'évolution du parc des magasins peut se résumer ainsi par pays :

- En France par le rachat des 9 magasins GNUVA (franchisés Mr Bricolage) au 1^{er} janvier 2015, le rachat en février de 2 magasins franchisés Bricorama en Bretagne (Lannion et Minihi-Tréguier), l'agrandissement du magasin de Blois et le transfert de celui d'Orgeval sur la même commune. La franchise compte désormais 59 adhérents.
- En Belgique le parc est resté stable.
- Aux Pays-Bas par les transferts des magasins de Deventer et Heemskerk.
- En Espagne par le remodeling du magasin d'Abrera.

En termes de process et d'organisation, l'exercice 2015 aura principalement été marqué par un fort développement de l'activité import via la filiale Bricorama Asia.

L'activité e-commerce continue à se développer en France ainsi qu'au Benelux bien qu'étant marginale en terme de contribution au niveau groupe. Le chiffre d'affaires en France s'élève à 2,2 millions d'euros en 2015 contre 1 million d'euros en 2014.

La marge commerciale s'est élevée à 283,3 millions d'euros et a représenté 39,06 % du chiffre d'affaires en 2015 contre 39,09 % en 2014.

Le résultat opérationnel courant a atteint 30,3 millions d'euros en hausse de 17,7 % par rapport à l'exercice précédent. Il a représenté 4,2 % des ventes à comparer à un niveau de 3,8 % en 2014. Cette performance résulte principalement de l'intégration réussie des nouveaux magasins en France.

Le résultat opérationnel s'est inscrit à 26,9 millions d'euros en légère hausse de 4,3 % par rapport à 2014 et correspond à 3,7 % du chiffre d'affaires. Cette évolution plus mesurée que le résultat opérationnel courant est liée à l'impact du litige sur Séville en Espagne. Le groupe a été condamné en juillet 2015 au règlement de la somme de 8 666 412,50 euros. Au regard du dossier et après estimation du risque, la charge comptabilisée dans les comptes à fin 2015 s'élève à 7 250 000 euros dont 3 350 598,59 euros sont payés. Compte-tenu des sommes déjà provisionnées les années précédentes l'impact sur les comptes est de 3,9 millions d'euros.

Le résultat financier est resté stable et a représenté - 4,3 millions d'euros contre - 4,0 millions d'euros l'année précédente.



L'impôt sur les sociétés est en baisse sur 2015 à 7,8 millions d'euros par comparaison aux 9,0 millions d'euros comptabilisés au cours de l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé s'est élevé à 14,9 millions d'euros en hausse de 17,7 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Il a représenté 2,05 % du chiffre d'affaires contre 1,88 % l'année précédente. Rapporté aux 6 221 343 actions existantes au 31 décembre 2015, le bénéfice par action s'est élevé à 2,39 euros.

Au 31 décembre 2015, les fonds propres consolidés s'élevaient à 318,4 millions d'euros soit une progression de 11,1 millions d'euros qui reflète essentiellement le résultat dégagé en 2015 diminué des distributions de dividendes réalisées en 2015 par Bricorama SA au titre de l'exercice précédent, et augmenté de l'impact de valorisation des variations mark to market entre 2015 et 2014.

Le besoin en fonds de roulement est en hausse en 2015 par rapport à 2014, en raison de l'augmentation des stocks liée principalement au développement de l'import. Compte-tenu d'autre part, des investissements et d'un EBITDA de 48,6 millions d'euros, la dette nette s'est élevée à 141,2 millions d'euros à comparer aux 90,4 millions d'euros de fin 2014.

2. Situation de la société et de ses filiales à la date du présent rapport

2.1. Situation des filiales

En France, l'exercice 2015 de la filiale Bricorama France a été marqué par les événements suivants :

- Le rachat des 9 magasins GNUVA (ex franchisés Mr Bricolage) ;
- Le rachat de 2 magasins franchisés Bricorama en Bretagne (Lannion et Minihi-Tréguier) ;
- L'agrandissement du magasin de Blois ;
- Le déplacement du magasin d'Orgeval sur la même commune.

A fin décembre 2015, le chiffre d'affaires de la filiale Bricorama France représente 492,2 millions d'euros contre 439,4 millions d'euros en 2014.

Aux Pays-Bas, l'activité en 2015 a été marquée par le transfert des magasins de Deventer et Heemskerk, dans un contexte économique en retournement favorable.

Les filiales de la Belgique ont quant à elles connu une activité en baisse sur un périmètre inchangé. L'activité a été particulièrement difficile au deuxième semestre.

En Espagne, l'exercice a été marqué par le remodeling du magasin d'Abrera et par un contexte économique devenu favorable se caractérisant par un marché en progression de 7 %.

Enfin, la filiale Bricorama Asia Ltd que le groupe détient à 100 % a vu, conformément au plan de marche du groupe, son activité se développer sensiblement.

2.2. Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements sont :

- La reprise au 11 janvier 2016 de 4 magasins en Espagne (Cuenca, Ontynient, Benidorm et Lleida) ;
- En mars 2016, le transfert avec agrandissement du magasin de Jardres en France et la fermeture temporaire du magasin de Herstal en Belgique pour démolition et reconstruction en vue d'une réouverture en septembre ;
- La fermeture du magasin de Porte d'Italie mi-mars 2016 avec une prévision de réouverture après travaux en 2019 ;
- L'arrivée d'un nouveau franchisé à Sarlat en mars 2016.

2.3. Perspectives

En France, l'évolution de l'activité du groupe devrait être principalement induite par du développement interne. Néanmoins, au gré des opportunités, le groupe se réserve la possibilité, comme par le passé, de procéder à quelques rachats d'indépendants.

Les autres objectifs principaux, en France, sont :

- L'évolution de notre chiffre d'affaires au m² ;
- Le déploiement du « cross docking » principalement adapté aux petits magasins ;
- La réduction des stocks et l'adaptation de notre logistique au développement de l'import ;
- L'évolution du réseau des franchisés avec notamment l'ouverture de Sarlat.

En Belgique, le principal objectif va consister à faire vivre le plan « Papillon » qui prévoit le développement de concept « projet » (comme l'isolation, ...) où le groupe entend rester référent. Un nouvel outil de planification du temps de travail a par ailleurs été mis en place. Parallèlement, différents transferts, créations et remodeling de magasins sont prévus.

Aux Pays-Bas, le principal objectif reste de poursuivre la restructuration du parc par transferts, remodelings et fermetures.

En Belgique, le principal objectif va consister à faire vivre le plan « Papillon » qui prévoit de promouvoir la notion de « chantier pour la maison » (comme l'isolation, ...) où le groupe entend rester référent.

En Espagne, l'exercice 2016 sera marqué par l'intégration des 4 nouveaux magasins et des perspectives de développement fortes.

3. Principaux éléments des comptes individuels et consolidés 2015

Les comptes présentés n'intègrent pas de nouvelles normes applicables en 2015 ayant eu un impact significatif sur les comptes, à l'exception de la norme IFRIC 21 pour laquelle les impacts sont présentés en page 56.

3.1. Présentation des comptes individuels 2015

a - Résultat social

Le résultat social de l'exercice 2015 est en amélioration par rapport 2014 et s'inscrit à 12,2 millions d'euros après impôt sur les sociétés et participation. L'activité de la Holding est restée stable en 2015.

Il est notamment constitué de :

- 18,2 millions d'euros de revenus de prestations de services, qui se répartissent de la façon suivante :
 - 16 417,0 milliers d'euros pour les prestations de services pour la France ;
 - 95,6 milliers d'euros pour les prestations de services pour le Benelux ;
 - 45,8 milliers d'euros pour les prestations de services pour l'Espagne ;
 - 3,2 milliers d'euros pour les prestations de services pour l'Asie ;
 - 1 610,0 milliers d'euros pour les refacturations diverses.
 - 15,2 millions d'euros de produits financiers de participations, provenant essentiellement de distributions de filiales ;
- et de :
- 5,5 millions d'euros d'achats et charges externes d'exploitation,
 - 0,5 millions d'euros d'impôts, taxes et versements assimilés,
 - 6,8 millions d'euros de salaires et traitements,
 - 2,7 millions d'euros de charges sociales,
 - 2,1 millions d'euros de dotations aux amortissements et provisions.

b - Crédit fournisseurs

2015	Echus	31 décembre 2015	1 mois	2 mois	3 mois	Total
(en milliers d'euros)	222	518	538	318	-	1 596

2014	Echus	31 décembre 2014	1 mois	2 mois	3 mois	Total
(en milliers d'euros)	458	222	243	240	-	1 163

3.2. Présentation des comptes consolidés 2015

3.2.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2015
France	437 057,8	489 372,2
Benelux	219 324,9	216 247,4
Espagne	19 019,0	20 293,0
Autres (intersecteurs)	-397,8	-691,0
Asie	0,0	0,0
Chiffre d'affaires	675 003,8	725 221,7

Le chiffre d'affaires consolidé ressort en hausse de 7,4 % par rapport à 2014.

3.2.2. Marge commerciale

La marge commerciale 2015 est en légère baisse par rapport à l'année précédente. Elle passe de 39,09 % en 2014 à 39,06 % en 2015.



(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2015	
France	175 670,3	40,1 %	193 689,7	39,6 %
Benelux	80 340,3	36,6 %	80 031,0	37,0 %
Espagne	7 101,0	37,3 %	7 786,0	38,4 %
Autres (intersecteurs)	734,1	NS	1 796,1	NS
Asie	NS	NS	NS	NS
Marge commerciale	263 845,8	39,09 %	283 302,9	39,06 %

3.2.3. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit à 30,3 millions d'euros, en hausse de 17,7 % par rapport au résultat de l'année précédente. Il représente 4,2 % du chiffre d'affaires 2015 contre 3,8 % en 2014.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2015
France	21 381,4	25 798,3
Benelux	5 325,9	4 046,3
Espagne	-1 370,7	-857,9
Autres	-4,6	-3,9
Asie	441,7	1 351,1
Résultat opérationnel courant	25 773,7	30 333,7

En France, le résultat opérationnel courant de l'activité est en hausse de 4,4 millions d'euros. Ceci résulte principalement du fruit de nos opérations de croissance externe.

A l'étranger, la situation se dégrade en Belgique du fait d'un contexte économique particulièrement décevant sur le deuxième semestre. A l'inverse, l'Espagne s'améliore significativement et ambitionne de devenir contributif en 2016.

3.2.4. Résultat financier

Le résultat financier est de - 4,3 millions d'euros en 2015 contre - 4,0 millions d'euros en 2014.

3.2.5. Impôt

L'impôt s'établit à - 7,8 millions d'euros en 2015 contre - 9,0 millions d'euros en 2014.

Le taux effectif d'imposition consolidé du groupe ressort à 34,43 % en 2015 contre 41,66 % en 2014. (Cf note 7 aux comptes consolidés).

3.2.6. Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 14,9 millions d'euros en 2015 contre 12,7 millions d'euros en 2014.

Le BNPA passe de 2,03 euros en 2014 à 2,39 euros en 2015.

Le ratio du résultat net sur le chiffre d'affaires s'établit à 2,05 % contre 1,88 % en 2014.

La rentabilité des capitaux propres s'élève à 4,68 % contre 4,12 % en 2014 et celle des capitaux employés à 3,16 % contre 3,09 % en 2014.

3.2.7. Dividendes

(en euros)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dividende/action	1,00	1,30	1,00	0,95	0,95	0,0
Résultat distribué	6 220 843	8 087 746	6 221 343	5 910 276	5 910 276	0,0
Quote-part ouvrant droit à abattement (en nombre d'actions)	804 144	1 187 635	819 273	819 273	819 273	-
Avoir fiscal ou abattement (40 %)	321 658	475 054	327 709	311 324	311 324	-
Dividende/capitaux propres	2,27 %	2,79 %	2,13 %	1,95 %	1,92 %	-
Dividende/résultat net	28,02 %	33,60 %	41,35 %	50,99 %	46,69 %	-
Dividende/cours de Bourse	2,77 %	3,41 %	2,63 %	3,28 %	2,84 %	-



3.2.8. Immobilisations

Les actifs non courants passent de 267,8 millions d'euros en 2014 à 296,5 millions d'euros en 2015. On rappellera qu'à quelques rares exceptions près, le groupe n'est pas propriétaire des murs des magasins qu'il exploite.

3.2.9. Besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement hors effet impôt sur les sociétés augmente de 21,4 millions d'euros et s'explique principalement, par une hausse du niveau de stock en France rattachée au développement significatif de nos achats de marchandises en Asie.

3.2.10. Capitaux propres

Les capitaux propres passent de 307,4 millions d'euros fin 2014 à 318,4 millions d'euros au 31 décembre 2015.

3.2.11. Capital

L'Assemblée Générale du 29 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un programme de rachat d'actions. Cette autorisation a été régulièrement renouvelée depuis lors et dernièrement par l'Assemblée Générale du 22 juin 2015.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'actions propres détenues par Bricorama, s'élevait à 14 520 actions.

Les salariés du groupe détenaient au 31 décembre 2015, par l'intermédiaire du FCPE Bricorama, 17 789 actions soit 0,29 % du capital de la société. Conformément aux textes en vigueur, la nomination d'administrateurs sur proposition des actionnaires salariés est périodiquement examinée par le Conseil d'Administration mais n'est pas envisagée.

Il n'existe plus depuis 2011 d'option de souscription.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 23 juin 2014 a donné délégation au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois afin de procéder éventuellement à l'émission de titres d'emprunts ne pouvant excéder un montant nominal de 175 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration bénéficie également de ces mêmes délégations en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription.

Aucune de ces délégations n'a été utilisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2015.

Evolution du capital social	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Capital social	31 106,7	31 106,7	31 106,7	31 106,7	31 106,7
Nombre d'actions (unités)					
- Ordinaires	6 221 343	6 221 343	6 221 343	6 221 343	6 221 343
- A dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer (unités)					
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par levée d'options de souscription	0	0	0	0	0

Le capital social est constitué de 6 221 343 actions d'une valeur nominale de 5 euros. Un droit de vote double est accordé aux actions entièrement libérées détenues au nominatif depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.

Tout actionnaire venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 2,5 % du capital social est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède ainsi que des droits de vote, actuels et potentiels, qui y sont attachés.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les dites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3.2.12. Provisions pour risques et charges

Ce poste baisse en 2015, de 2,6 millions d'euros, pour s'établir à 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette baisse est principalement liée à l'aboutissement du risque Séville présenté désormais en charge à payer. Le solde correspond principalement aux indemnités de départ à la retraite.



3.2.13. Endettement net

Au 31 décembre 2015, l'endettement net du groupe s'élève à 141,7 millions d'euros et représente 44,5 % des capitaux propres, contre 29,4 % en 2014. (cf point 4.4.1 du rapport de gestion)

Au cours de l'exercice, le groupe a remboursé 25,8 millions d'euros de lignes court et moyen terme et a souscrit pour 68,5 millions d'euros de nouveaux emprunts moyen terme ou de nouvelles lignes court terme.

Au 31 décembre 2015, l'endettement relatif au retraitement de contrats de crédit-bail immobilier et mobilier représente 3,5 millions d'euros.

Il convient de souligner que l'endettement net intègre à hauteur de 4,9 millions d'euros l'impact de valorisation mark to market des couvertures de taux. Corrigé de ce point, l'endettement réel net est de 136,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 et représente alors 43,0 % des capitaux propres.

4. Présentation des principaux risques et incertitudes

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1. Description des zones de risques

Les zones de risques sont décrites dans le rapport du président sur le contrôle interne et s'appuient notamment sur une étude réalisée en 2010 par un cabinet indépendant pour cartographier les risques.

La cartographie des risques n'a pas mis en évidence de nouveaux risques pour l'entreprise mais a permis de hiérarchiser les priorités et les axes de travail. Elle sert de socle au contrôle et à la maîtrise de nos risques.

4.2. Litiges et incertitudes

Suivi du litige Bricorama SA/JG Capital Management : le litige évoqué les années précédentes et relatif à trois assignations de la société JG Capital Management, actionnaire minoritaire de Bricorama est toujours en cours. Ce litige est sans impact sur les comptes présentés.

Rappel :

La demande de JG Capital relative aux 96,3 M€ concerne la cession d'une filiale de Bricorama SA (Nouvergies) intervenue fin décembre 2006 au profit d'une société appartenant à M. Bourrelier – PDG de Bricorama.

JG Capital considère qu'en cédant la société Nouvergies à un prix manifestement anormal, M. Bourrelier a commis une faute engageant sa responsabilité et c'est dans ce cadre qu'il réclame précisément 96 295 719 euros au titre du manque à gagner subi par Bricorama SA. La société RICOL a confirmé que la cession a bien été réalisée à une valeur de marché.

Concernant la demande d'indemnisation de 7 003 349 euros, il s'agit de trois actifs immobiliers situés à Gand en Belgique, St Malo et Beaune en France qui ont été cédés à des sociétés appartenant à M. Bourrelier.

JG Capital conteste le prix de vente, qu'il estime sous-évalué et a intenté une action au profit de Bricorama SA et à l'encontre de M. Bourrelier pour dédommagement du manque à gagner. Aucun produit à recevoir n'a été constaté dans la mesure où nous considérons que la demande n'est pas justifiée au regard des expertises immobilières réalisées et confirmant que ces opérations ont été réalisées à des prix de marché. En conséquence, la probabilité de recouvrement des sommes réclamées par JG Capital pour le compte de Bricorama est selon notre analyse très faible.

D'autre part, par demande en référé de 2009, JG Capital Management a assigné Bricorama France et Bricorama SA aux fins de produire en justice tous documents relatifs aux contrats de location ou toutes opérations ayant existé vis-à-vis de ses sociétés liées (cf détail en annexe 29). JG Capital Management prétend que ces opérations n'ont pas été réalisées dans l'intérêt du groupe Bricorama et que son dirigeant aurait gravement méconnu ses devoirs de mandataire social. Sur ce sujet, une expertise est en cours à la charge de JG Capital Management. Le groupe Bricorama réfute l'intégralité des accusations dirigées contre lui par JG Capital Management et rappelle que toutes ces opérations ont toujours été réalisées dans le cadre d'expertises indépendantes et ont fait l'objet de tous les contrôles nécessaires.

Dans le cadre du litige avec Mr Bricolage, la société Bricorama a été condamnée devant une Cour d'Appel nouvellement constituée à payer 5 millions d'euros. Cette somme, provisionnée dans les comptes 2014, a été décaissée en janvier 2015. La société s'est pourvue en Cassation suite à l'arrêt rendu.

Litige avec le bailleur sur la fermeture anticipée du magasin de Séville : en première instance, le tribunal a condamné le groupe Bricorama le 20 mars 2014 à indemniser le propriétaire à hauteur de 6,7 millions d'euros. Le groupe a fait appel de cette décision. Le groupe a été condamné en juillet 2015 au règlement de la somme de 8 666 412,50 euros. Au regard du dossier et après estimation du risque, la charge comptabilisée dans les comptes à fin 2015 s'élève à 7 250 000 euros dont 3 350 598,59 euros ont été payés en 2015 et 2 361 422 euros en janvier 2016. Le groupe s'est pourvu en Cassation devant la Cour Suprême de Madrid.

4.3. Risques de change et de taux

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt qui découlent de ses opérations courantes, le groupe utilise des instruments dérivés négociés avec des contreparties de premier plan. Conformément aux règles du groupe, ces instruments dérivés de change et de taux d'intérêt sont mis en place exclusivement à des fins de couverture.

Bricorama procède à des tests d'efficacité sur les instruments de taux d'intérêts prospectifs et rétrospectifs afin de s'assurer de l'efficacité des contrats de couverture. Si la couverture est jugée efficace, c'est-à-dire que la variation de la juste valeur de l'instrument financier rapporté à la variation de la juste valeur du sous-jacent est comprise entre 80 et 125 %, la juste valeur des instruments financiers est comptabilisée par situation nette. Dans le cas contraire, leur juste valeur est inscrite en résultat.

4.3.1. Couverture du risque de change

Le groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

La politique du groupe en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir au minimum 80 % du risque de change par des instruments dérivés dès lors que les budgets d'exploitation sont arrêtés dans les filiales du groupe.

L'ensemble des flux futurs en devises du groupe fait l'objet de prévisions détaillées à l'horizon de l'année budgétaire à venir. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des achats ou des ventes à terme ou par des options, afin de réduire au maximum la position de change par devises de chaque filiale. La durée de vie de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlements du groupe.

Les sociétés du groupe ayant par ailleurs l'obligation d'emprunter et de placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par la gestion de leur trésorerie courante sont pratiquement inexistantes.

Les instruments financiers dérivés détenus dans un but de couverture du risque de change ont tous une maturité inférieure à 18 mois à l'origine et se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Nominal		Valeur de marché	
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015
Change à terme				
Achat d'euros contre devises				
Dont EUR/USD	3 990	8 939	115	186
Options de change				
Dont options EUR/USD				
Total	3 990	8 939	115	186

La juste valeur des instruments dérivés est leur valeur de marché. Le groupe n'a pas de position en devises significatives non couvertes au bilan.

4.3.2. Couverture du risque de taux d'intérêt

Le groupe se refinance principalement à taux variables et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire l'exposition nette au risque de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont jamais détenus à des fins spéculatives.

Afin de supprimer ou limiter les risques d'incohérence entre l'instrument dérivé et le sous-jacent, la politique de l'entreprise en matière d'emprunts est de négocier des échéances trimestrielles (année civile), et de mettre en place des contrats de couvertures aux mêmes dates.

Ces instruments dérivés sont principalement des contrats d'échanges (swaps) et d'options de taux d'intérêt (achats de caps) négociés de gré à gré.

Les valeurs de marché de ces instruments, telles que détaillées, ci-dessous sont à mettre en regard des valeurs de marché des dettes qu'ils couvrent.

Les instruments dérivés de taux sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Notionnel		Valeur de marché	
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015
Couvertures cumulées de flux de trésorerie	265 000	226 281	-5 586	-4 875
Couverture de juste valeur				
Dérivés non qualifiés				
Total	265 000	226 281	-5 586	-4 875



La juste valeur des instruments dérivés de taux est la valeur de marché. La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Les tests de sensibilité sur l'évolution de la valeur de marché des instruments financiers, en fonction d'une variation de la courbe des taux de plus ou moins 50 points de base (bps) donnent les résultats suivants :

- + 0,50 points de base (bps) : nouvelle valeur de marché – 2 257 milliers d'euros ;
- - 0,50 points de base (bps) (soit base euribor 3M à 0 %) : nouvelle valeur de marché – 7 221 milliers d'euros.

La différence entre ces valeurs et la valeur de marché constatée au 31 décembre 2015 représente l'impact probable d'une évolution des taux sur les capitaux propres du groupe.

Les échéances des instruments dérivés de taux ventilés par nature de couverture se déclinent comme suit (les contrats dont la durée d'exécution est supérieure à 12 mois sont classés à plus d'1 an) :

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2015			Total juste valeur au 31/12/2015
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Couverture de flux de trésorerie							
Swaps de taux emprunteurs taux fixes	60 000	195 000		55 000	161 281		216 281
Caps achats							
Couverture de flux de juste valeur		10 000		10 000			10 000
Swaps de taux emprunteurs taux variables							
Dérivés non qualifiés							
Swaps de taux variables/variables							
Total	60 000	205 000		65 000	161 281		226 281

4.4. Risques de liquidité et covenants

4.4.1. Emprunts

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2015
Dettes envers les établissements de crédit	65 938,4	100 659,7
Dettes sur immobilisations en location financement	4 374,8	3 196,4
Emprunt et dettes financières diverses	324,1	440,8
Total des emprunts portant intérêt non courant	70 637,4	104 296,9
Dettes envers les établissements de crédit	22 894,1	29 850,5
Concours bancaires courants	41 164,5	43 748,4
Dettes sur immobilisations en location financement	370,9	323,2
Intérêts courus non échus	0,0	0,0
Dettes financières diverses	0,0	0,0
Total des emprunts portant intérêt courant	64 429,5	73 922,0
Total général	135 066,9	178 219,0

Le volume des dettes résulte du financement des acquisitions, des créations de magasins, des développements informatiques et les conséquences sur le BFR de la loi dite LME.



Les dates contractuelles de révision des taux et l'exposition des emprunts du groupe aux fluctuations des taux d'intérêt se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2015
Moins d'un an (*)	64 429,5	73 922,0
De 1 an à 5 ans	69 043,6	98 885,4
De 5 ans à 10 ans	1 593,8	5 411,5
Total	135 066,9	178 219,0
Dont à taux fixes	5 142,0	4 183,1
Dont à taux variables	129 925,0	130 287,5
(*) Dont spots	29 000,0	32 000,0
(*) Dont soldes bancaires créditeurs	12 164,5	11 748,4

Le montant des lignes court terme non utilisées au 31 décembre 2015 est de 48,1 millions d'euros.

4.4.2. Covenants

La plupart des contrats d'emprunt sont assortis de clauses de remboursement anticipé, à l'initiative du prêteur, en cas de dépassement de certains ratios financiers. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'en-cours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

Les principaux ratios financiers à respecter sont les suivants :

		Position Bricorama
Dettes financières nettes / Capitaux propres	≤ 1	0,43
Dettes financières nettes / Résultat opérationnel	≤ 5	4,51
Dettes financières nettes / Excédent brut d'exploitation	$\leq 3,5$	2,82
Excédent brut d'exploitation / Frais financiers nets	> 10	28,55

Les dettes financières s'entendent hors impact des valorisations mark to market des opérations de couverture de taux détaillées en note 13.

Au 31 décembre 2015, tous les ratios financiers sont respectés.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.5. Risque lié à la concurrence

Le risque qu'un de nos magasins soit amené à faire face à une concurrence nouvelle est réel. Selon la concurrence, l'impact sur la rentabilité du site peut être plus ou moins important. Cependant, le groupe Bricorama a la capacité d'adapter ses magasins à la concurrence ce qui permet de réduire l'impact financier. D'autre part, compte tenu du nombre de magasins, cet impact est dilué.

4.6. Risque lié à l'évolution de la réglementation en matière d'ouverture des magasins le dimanche

La réglementation en matière d'ouverture du dimanche a favorablement évolué avec le projet de loi Macron et la confirmation par le Conseil d'Etat du décret autorisant l'ouverture des magasins de bricolage le dimanche.

4.7. Risque lié à la conjoncture des différents marchés géographiques

L'évolution de la conjoncture est un sujet de préoccupation du groupe Bricorama. En particulier dans les pays comme l'Espagne ou les Pays-Bas qui ont construit leur croissance sur un modèle économique favorisant l'endettement des ménages. En effet, le retour à une certaine normalité sur l'endettement des ménages s'est traduit par une réduction de consommation qui peut peser sur les performances de ces pays. Pour autant, en Espagne comme aux Pays-Bas, les mesures gouvernementales prises permettent de croire en un retour progressif à la croissance.



4.8. Procédures de gestion des risques

4.8.1. Risques juridiques

Le groupe est doté d'un service juridique chargé, avec le concours de conseils extérieurs, de prévenir et de gérer les risques de litiges, de contentieux et de non-respect des différentes législations applicables. A ce titre, le service juridique est chargé de la rédaction des contrats types utilisés par le groupe et de la mise en place de procédures.

4.8.2. Législation spécifique au secteur d'activité

La jurisprudence et l'évolution de la législation font l'objet, de la part des services juridiques, d'un suivi permanent portant notamment sur les autorisations d'exploitation commerciale, les relations avec les fournisseurs et la sécurité des biens et des personnes.

- En France, l'ouverture de tout point de vente dont la surface est supérieure à 1 000 m² est soumise à l'autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Néanmoins, le formalisme entourant les nouvelles ouvertures n'a pas affecté les projets de développement du groupe.

- Les relations avec les fournisseurs ont été impactées, au cours des dernières années, par plusieurs textes législatifs significatifs visant notamment à réduire le poids des marges arrières et surtout à réduire les délais de règlement (loi LME).

- Les dispositions réglementaires concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP) ainsi que celles relatives à la sécurité et à l'environnement ont été progressivement renforcées au cours des années récentes et font l'objet d'une mise en œuvre systématique et rigoureuse permettant de garantir la sécurité de la clientèle et des salariés.

4.8.3. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le groupe peut être impliqué dans des litiges commerciaux, prud'homaux ou fiscaux.

Le groupe peut être confronté à des actions de ses salariés devant les prud'hommes. Le risque associé à ces actions est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

Les différentes entités du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et sociaux réguliers. De la même manière, le risque associé est provisionné dans les comptes dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable.

4.8.4. Risques opérationnels

Les différents risques liés à l'exercice de l'activité du groupe sont gérés de manière spécifique et régulière au travers de comités appropriés et dans une perspective de réduction et de contrôle de ceux-ci.

4.8.5. Risques liés aux fournisseurs

Le groupe ne dépend pas aujourd'hui de manière significative d'un ou de quelques fournisseurs particuliers. La politique mise en œuvre dans ce domaine doit notamment permettre de maintenir cet état de fait. En tout état de cause, la défaillance éventuelle d'un fournisseur devrait être rapidement surmontée sans effets directs notables.

Le groupe Bricorama, soucieux de répondre aux attentes des consommateurs en matière de sécurité des produits, est attentif à la qualité des articles qu'il achète et propose à la vente.

Les fournisseurs du groupe sont essentiellement européens et principalement basés dans la zone euro. Les achats réalisés hors de la zone euro sont payés en USD et en euros et sont exclusivement réalisés en Asie. Ils ont représenté en 2015 environ 8 % du volume total des achats pour la France et l'Espagne. Concernant le Benelux, le groupe rappelle qu'il est franchisé du groupement Intergamma qui arbitre de façon autonome sur le choix des fournisseurs.

Afin de développer le volume et la qualité des achats réalisés en Chine, un bureau de sourcing a été créé à Ningbo près de Shanghai par la société Bricorama Asia, opérationnel depuis juillet 2007 et désormais filiale à 100 % de Bricorama SA.

Le comité Achats contrôle la bonne application des procédures et les pratiques du groupe dans ses relations avec les fournisseurs. Des contrôles réguliers sur la qualité des produits, la solvabilité des fournisseurs, et les sites de production sont réalisés.

4.8.6. Risques liés à la logistique

Le groupe réalise la quasi-totalité de ses approvisionnements par livraisons directes des fournisseurs aux points de vente concernés. Cependant, une partie des achats France et Espagne, soit environ 10 % du total, est livrée par les fournisseurs sur la plateforme logistique d'éclatement d'un partenaire extérieur au groupe. Cette organisation a conduit à mettre en place des outils informatiques en commun et fonctionne de façon efficace pour approvisionner les magasins en France et en Espagne. Les capacités de traitement du partenaire lui permettent d'autre part de faire face au développement des importations asiatiques du groupe. Ce partenariat, mis en place de longue date, ne porte que sur une part minoritaire des achats ce qui limite les risques d'un dysfonctionnement préjudiciable au groupe. Cette organisation est désormais supervisée par la Direction Achats.



4.8.7. Risques informatiques

Le groupe a mis en place une infrastructure informatique centrée sur le logiciel SAP qui lui permet d'assurer un fonctionnement satisfaisant de son exploitation dans de bonnes conditions de sécurité et d'optimiser le transfert des informations. Les différentes composantes du système informatique du groupe sont détaillées dans le rapport du président sur l'audit interne.

4.8.8. Risques liés aux baux commerciaux

Le groupe est dans la quasi-totalité des cas locataire des bâtiments dans lesquels il exerce son activité de distribution. Le groupe bénéficie de baux commerciaux classiques par des propriétaires bailleurs extérieurs au groupe. Concernant les baux commerciaux en relation avec des sociétés liées, en France le groupe a la faculté de libérer le bâtiment à tout moment moyennant un préavis de 6 mois. L'ensemble de ces baux commerciaux fait l'objet d'un suivi par la Direction Administrative et Financière. Dans les rares cas où le groupe n'est pas locataire, il est propriétaire des locaux ou titulaire d'un contrat de crédit-bail immobilier.

4.8.9. Risques liés aux marques et brevets

Le groupe est propriétaire des marques et enseignes Bricorama et Batkor, en France comme en Europe. En Belgique et aux Pays-Bas, le groupe exploite ses magasins aux enseignes Gamma et Karwei, propriétés du franchiseur Intergamma, dans le cadre de contrats de franchise.

Le groupe est également propriétaire du nom de domaine Bricoramadirect dédié à la mise en œuvre du site marchand de l'enseigne Bricorama depuis 2009 et dont le développement se poursuit.

Le service juridique est en charge du suivi de la protection des marques et brevets.

4.8.10. Risques liés aux clients

L'activité du groupe est essentiellement réalisée avec des particuliers vis-à-vis desquels le risque d'impayés est structurellement limité grâce à une organisation interne appropriée et un contrôle systématique des chèques dont la valeur est significative avec un prestataire externe. La clientèle professionnelle, qui représente une part très faible de l'activité, fait également l'objet d'un suivi et d'une assurance en collaboration avec la COFACE. Au-delà du risque d'impayés sur les particuliers, il existe un risque d'impayés avec nos franchisés.

4.8.11. Risques industriels

Le groupe ne fabriquant aucun des produits qu'il commercialise, le risque industriel est nul. Les produits vendus sous marque propre sont fabriqués par des fournisseurs extérieurs au groupe.

4.8.12. Risques de marché

Les risques de marché sont gérés par la Direction Administrative et Financière qui, en s'appuyant sur des conseils extérieurs le cas échéant, procède aux arbitrages lui permettant de limiter les risques de fluctuation du marché sur les résultats du groupe, et ce à des conditions de coûts raisonnables.

4.8.13. Risque de change

Le risque de change concerne exclusivement l'USD et correspond au paiement des fournisseurs dont la monnaie de facturation est le dollar. Confronté au risque d'un décalage du cours de cette devise entre la commande auprès du fournisseur et le règlement de celui-ci, le groupe procède à l'achat à brève échéance des dollars nécessaires au paiement futur de sa facture dès lors que le montant concerné est significatif. Cet achat de dollars est réalisé de manière à ce que le prix d'achat budgété des produits importés et la marge en découlant, ne soit pas impacté par l'évolution du marché des changes.

4.8.14. Risque de taux

Pour limiter son risque de taux d'intérêt, le groupe a recours à des contrats de swaps et d'options de taux d'intérêt. Grâce à ceux-ci, le risque de variation significative future des charges financières du groupe est limité. Les couvertures de taux sont réalisées aux mêmes dates d'échéance des emprunts du groupe.

4.8.15. Risque sur actions

Les actions propres détenues par le groupe l'exposent habituellement faiblement aux variations de cours du titre Bricorama, compte tenu des montants en cause et de la faible volatilité historique du titre.

4.8.16. Risques gérés par assurances

Les risques sont identifiés par les directions opérationnelles et fonctionnelles en collaboration avec des partenaires, courtiers et assureurs. L'ensemble des assurances du groupe est géré par la Direction Administrative et Financière.

**Politique générale de couverture :**

- Niveau de franchise significatif permettant de sensibiliser les équipes opérationnelles ;
- Contrats généralement pluri annuels.

Détail des polices souscrites :

- Multirisques ;
- Responsabilité civile ;
- Activité « faire-faire » : responsabilité civile et décennale ;
- Responsabilité des dirigeants ;
- Flotte automobile ;
- Importation de marchandises ;
- Entrepôt ;
- Mission (déplacements professionnels) ;
- Fraude.

Les contrats les plus significatifs concernent d'une part, l'assurance multirisques du siège social et des magasins, et d'autre part, le personnel et les véhicules utilisés par ceux-ci.

4.8.17. L'assurance des immeubles

Le siège social et les magasins bénéficient d'une assurance multirisques couvrant un sinistre maximum par site de 35 millions d'euros. Cette assurance multirisques couvre notamment la perte d'exploitation, les dommages sur le matériel et les marchandises ainsi que la responsabilité civile, pour des montants variables en fonction des situations individuelles.

4.8.18. L'assurance des collaborateurs et de leurs véhicules

Les salariés sont couverts par des polices d'assurance individuelles accidents et assistance durant leurs déplacements professionnels.

L'ensemble de la flotte de véhicules exploitée par le groupe, y compris les engins de manutention, fait l'objet d'une police globale permettant de contrôler le niveau des sinistres et le coût d'ensemble de ce poste.

4.8.19. Autres contrats

Le groupe a souscrit différents contrats d'assurance spécifiques couvrant, la fraude, les activités « faire-faire » et les risques relatifs à l'approvisionnement en Asie.

4.8.20. La gestion des risques liés à l'exploitation dans le groupe

Lors de la définition du plan d'audit, les principaux risques pour le groupe et pour chaque entité sont identifiés et hiérarchisés. Cette démarche permet d'élaborer la liste des missions à effectuer par l'audit interne du groupe pour la période à venir.

Les données financières permettent de mettre l'accent sur les principaux cycles du groupe et donc sur les risques majeurs associés :

Ventes de marchandises	:	Banques, caisses, clients en compte
Achats consommés	:	Stocks et fournisseurs
Marge commerciale	:	Démarque connue et inconnue
Frais de personnel	:	Respect des règles et des normes sociales et amélioration de la productivité
Coût d'occupation	:	Baux commerciaux, renouvellement et sécurisation
Frais de publicité	:	Maîtrise des dépenses et efficacité des campagnes
Autres produits et charges	:	Risques divers
Amortissements et dépréciations	:	Valeur de marché des actifs
Résultat financier	:	Couverture de taux et de change, rapprochements bancaires

Les ventes de marchandises représentent l'activité du groupe. A ce cycle est associé l'ensemble des risques inhérents aux détournements et vols d'espèces sur les points de vente et aux contrôles de tous les autres modes de règlement tels que chèques cadeaux, paiements différés... Ce cycle très sensible fait naturellement l'objet d'une attention particulière au moyen d'outils informatiques performants. Une organisation, des moyens, des procédures et des contrôles sont mis en œuvre.

Les achats de marchandises et la sécurisation des stocks sont des zones de risques habituellement critiques sur le plan de la gestion. Ils font l'objet d'une grande attention au niveau des points de vente. Des inventaires une à deux fois par an permettent de faire le point sur les écarts de marge qui révéleraient une dérive de la démarque inconnue.

Les écarts constatés après chaque inventaire entre marge théorique provenant des systèmes de caisse des magasins et



marge réelle sont analysés de manière à déterminer ceux relatifs aux éléments connus et identifiés, ceux relatifs aux écarts administratifs et enfin ceux attribuables aux éléments inconnus.

Le groupe Bricorama est très sensibilisé à cette problématique puisqu'il a mis en place un processus d'inventaires tournants en magasin et un suivi des écarts de marge par fournisseurs et par familles de produits. En fonction des résultats, les auditeurs, en synergie avec les magasins, établissent des plans d'action correctifs.

Les frais de personnel font l'objet d'un suivi minutieux tant budgétaire qu'au niveau de la correcte application des règles en vigueur. Un travail d'information, de formation et de contrôle est mené par la Direction Générale et la Direction du Contrôle de Gestion afin d'optimiser la gestion du personnel au moyen notamment d'analyses statistiques, effectuées tous les mois, de la productivité et de l'absentéisme.

Les coûts d'occupation correspondent à la gestion des emplacements commerciaux du groupe. Ils font l'objet d'un suivi budgétaire et juridique destiné à maîtriser leur évolution et à les sécuriser. Par ailleurs, des assurances sont prises auprès de compagnies de premier rang pour couvrir le groupe contre les conséquences financières d'un éventuel sinistre.

La publicité représente une dépense significative pour le groupe. A ce titre, elle s'inscrit dans un cadre budgétaire strict correspondant à un plan de communication publi-promotionnel annuel remis en question chaque année et spécifique à chaque enseigne et chaque pays.

Le poste « autres produits et charges » est constitué notamment des provisions pour risques et charges destinées à faire face à des risques probables, relatifs à l'exploitation, de natures diverses, à caractère social, commercial ou autre.

Le pôle « banques » fait l'objet d'un contrôle extrêmement régulier. Un rapprochement mensuel sous SAP est effectué entre les positions bancaires comptables et les soldes bancaires afin de s'assurer que dépenses et recettes du groupe sont prises en compte de manière exhaustive et régulière.

4.8.21. Risques liés à la stratégie de développement du groupe

Le groupe reste particulièrement attentif à la rentabilité de son développement, et sur les conséquences de celui-ci sur les résultats du groupe. Dans ce cadre, le groupe avait décidé par le passé d'arrêter sa politique de développement en Espagne. En raison du retournement confirmé de l'économie en Espagne depuis 2015, le groupe a décidé début 2016 de reprendre sa politique de développement. Aux Pays-Bas, le groupe a décidé malgré une consommation plus favorable, de continuer à suspendre son développement. D'une façon plus générale, l'objectif du groupe lors de son développement par rachat ou création de magasins est d'obtenir un taux de rentabilité sur capitaux employés proche de 8 %.

5. Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Conformément au mode de gouvernance interne à la société Bricorama, les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées en fonction des pratiques et des conditions de marchés et prennent en compte les performances de l'entreprise.

5.1. Rémunération de M. Jean-Claude Bourrelier, Président Directeur Général, et de MM. Jean-Michel Bourrelier, Christian Roubaud, Yoann Bourrelier, Directeurs Généraux Délégués, mandataires sociaux au titre de mandats ou de contrats de travail au sein du groupe

(en euros)	Exercice 2014	Exercice 2015
Rémunération fixe (hors jetons de présence)	548 766	442 585
Rémunération variable	63 500	59 500
Rémunération exceptionnelle	0	0
Avantages en nature	Néant	Néant
Total	612 266	502 085

La société précise que des critères d'attribution de la rémunération variable ont été préétablis et définis, cependant pour des raisons de confidentialités, ils ne seront pas divulgués.

Il n'existe pas dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce d'autres rémunérations et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux.



5.2. Rémunérations versées sous forme de jetons de présence

(en euros)	Exercice 2014	Exercice 2015
M. Jean-Claude Bourrelier	7 000	7 000
M. Thierry Quilan	3 456	0
M. Jean Criton	2 074	7 000
Mlle Annabelle Bourrelier	7 000	7 000
M. Jean-Michel Bourrelier	7 000	7 000
M. Yoann Bourrelier	7 000	7 000

5.3. Rémunérations des principaux dirigeants

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2015
Salaires et avantage	1 208	1 365

Les membres des comités de direction des pays couvrent l'ensemble des principales fonctions de l'entreprise (Direction Générale, Direction Financière, Directions Pays, Direction des Achats et Direction de l'Expansion).

Il n'existe pas d'accord particulier en cas de fin de mission d'un membre du comité de direction, au-delà des conditions légales et conventionnelles.

5.4. Engagement de retraite et autres avantages viagers

Conformément à l'article L225-102-1, alinéa 3 modifié par la loi 2015-990 du 6 août 2015, nous précisons qu'il n'y a aucun engagement de retraite ni d'avantages viagers versé aux mandataires sociaux.



6. Liste des mandataires sociaux durant l'exercice 2015

6.1. Liste des mandataires sociaux durant l'exercice 2015 d'une des sociétés du groupe

Nom	Dirigeant (PDG, Gérant, co-Gérant ou Représentant) de :	Administrateur de :
M. Jean-Claude Bourrelier	Afer SAS Andenne Bricolage BVBA Brico 3 SAS Brico Rochefort SAS Bricorama Asia Ltd Bricorama France SAS Bricorama SA Cahors Bricolage DIY Retail Service BVBA Electryb SARL Eoliennes Bricorama 2 SAS Frimont Bricolage SAS Galeries Lindoises SAS Gruto BVBA Immo Brico SARL JCB Invest SARL La Maison du 13ème SAS Le Grand Brico SAS (TUP – 31/07/2015) Le Grand Brico 2 SAS (TUP – 31/07/2015) Léomille SARL M14 SC Mag BVBA Maz BVBA Mekowa BVBA Nouvergie SA Promo Brico SAS Rochefort Brico Loisirs SAS Rouergue Bricolage SAS SARL du Pont Loby SC Thiers Expansion SCI Beauséjour SCI Bricobeaune SCI du Haut des Fourches SCI du Rond Point 12 SCI Girondaise SCI Immobilière Bricailerie SCI Lehaucourt SCI Madeleine SCI Paros SCI Tamme Société Nouvelle Point Cadres SAS Sodica SAS Talos SAS Thénergies 2 SAS	Batkor Finance BV Belgium Properties Retailers NV Bouwmar NV Bouwmarkt Apeldoorn BV Bouwmarkt Beverwijk BV Bouwmarkt Elburg BV Bouwmarkt Deventer BV Bouwmarkt Raalte BV Bouwmarkt Zutphen BV Bricorama Bouwmarkten II BV Bricorama BV Bricorama Iberia SL Bricorama Méditerranée SL Bricorama SA Bricorama NV CB Bouwmarkten NV Goldi Holding BV Goldi Beheer – en exploitatie Maatschappij BV Goldi Vastgoed Apeldoorn BV Hasco Bouwmarkt BV Interbrico SA Immo Vastgoed Holland BV Kodden Raalte Beheer BV Legerstock Vermeersch-Andries NV Maatschap Bouwmarkt Gent Megara BV Nouvergies SAS OFS Traders BV Robo NV Rubus Bouwmarkt BV Wickes Land Development NV
Mlle Annabelle Bourrelier		Bricorama SA
M. Jean-Michel Bourrelier	Bricorama SA Elivia SARL	Belgium Properties Retailers NV Bricorama NV Bricorama SA Nouvergies SA Wickes Land Development NV
M. Yoann Bourrelier	Bricorama Asia Ltd Bricorama SA Electryb SARL	Belgium Properties Retailers NV Bricorama NV Bricorama SA Nouvergies SA Wickes Land Development NV
Mme Michèle Bourrelier	Home Enzo SARL M14 SC	Bricorama NV



Nom	Dirigeant (PDG, Gérant, co-Gérant ou Représentant) de :	Administrateur de :
M. Christian Roubaud	Andenne bricolage BVBA Bricorama Asia LTD Bricorama SA DIY Retail services BVBA Gruto BVBA Jean Roubaud – Domaine de Nestuby Mekowa BVBA Mag BVBA Maz BVBA SCI du Grand Parc SCI La Grappe SCI Santé du Parc	Batkor Finance BV Boco NV Bouwmar NV Bouwmarkt Beverwijk BV Bouwmarkt Apeldoorn BV Bouwmarkt Eibergen BV Bouwmarkt Elburg BV Bouwmarkt Deventer BV Bouwmarkt Haarlem BV Bouwmarkt Raalte BV Bouwmarkt Zutphen BV Bricorama Bouwmarkten II BV Bricorama Bouwmarkt Apeldoorn BV Bricorama BV Bricorama NV CB Bouwmarkten NV Hasco Bouwmarkt BV Interbrico SA Legerstock Vermeersch-Andries NV Megara BV Robo NV Rubus Bouwmarkt BV
M. Jean Criton		Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit Bricorama SA

6.2. Liste des administrateurs de Bricorama SA

Cette liste est présentée en page 9.

7. Dispositions environnementales et sociales

7.1. Rapport environnemental

Les données présentes dans ce rapport sont relevées chaque année sur la base des factures ou des reportings des prestataires du groupe puis synthétisées. Il est précisé que le groupe Bricorama n'a pas fait le choix de se faire auditer selon les référentiels internationaux ou internes (ISO, ...). Toutefois, le groupe prend en compte l'ensemble de ces impacts sur l'environnement (qualité de l'air, du sol, bio-diversité...).

7.1.1. Amélioration environnementale des gammes de produits

L'ensemble des gammes de produits proposées dans le groupe Bricorama sont concernées par la recherche de réduction des impacts de leur utilisation sur l'environnement.

La refonte de certaines gammes de produits, notamment en chauffage, a mis en avant des solutions permettant les économies d'énergie, comme par exemple les équipements de chauffage au bois. Afin de garantir leur qualité et leur fiabilité, des labels reconnus ont été retenus dans les critères de référencement de ces produits.

7.1.2. Emploi des ressources

Le groupe Bricorama s'est fixé des objectifs de maîtrise et d'économies d'énergie pour ses magasins. Ces objectifs valent autant pour les magasins existants que pour la conception des futurs établissements.

Ces objectifs se concrétisent par la mise à disposition d'outils d'information et de sensibilisation à destination aussi bien des magasins que des interlocuteurs internes.

	Consommation	Nombre de sites	Surface concernée en m²	Ratio 2014	Ratio 2015
Eau (m³)	27 550	144	487 574	0,09 m³/m²	0,06 m³/m²
Electricité (kWh)	45 853 317	179	614 523	73,42 kWh/m²	74,62 kWh/m²
Gaz	15 992 172	121	454 644	49,87 m³/m²	35,18 m³/m²



La consommation d'eau du groupe Bricorama peut être considérée comme non significative en termes d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles. Elle est utilisée principalement pour les usages sanitaires, lavages de sol et également pour les essais incendie et l'arrosage.

L'électricité est principalement utilisée pour couvrir les besoins d'éclairage mais également d'alimentation des équipements (découpe du bois et du verre, ...), de rafraîchissement d'air et dans une moindre mesure de chauffage. Le gaz est lui essentiellement utilisé pour les besoins de chauffage.

7.1.3. Atteintes à l'environnement

Rejets affectant gravement l'environnement

Air : trois types de pollution atmosphérique potentielle ont été identifiés (gaz de combustion due au chauffage, poussières de bois des machines de découpe et émissions potentielles de HCFC). Tous les équipements (notamment les chaudières et les climatisations) sont entretenus et leur bon fonctionnement est vérifié périodiquement par des prestataires agréés.

Eau : les activités des sites ne sont pas de nature à générer des rejets aqueux importants ou polluants.

Sol : les activités des sites ne sont pas de nature à entraîner des pollutions de sols ou sous-sols. La gestion des déchets, de l'eau et des produits dangereux est réalisée dans des conditions qui permettent la préservation de ces derniers.

Nuisances sonores

Les nuisances sonores sont principalement créées par le trafic des camions de livraison, les chariots élévateurs et dans une moindre mesure par les haut-parleurs de parkings.

Nuisances olfactives

Les nuisances olfactives (principalement générées par les canalisations et/ou fosses septiques) peuvent être considérées comme négligeables.

Production de déchets

Les activités des sites génèrent 2 types de déchets :

- Les déchets non dangereux dont les déchets industriels banals (dont le carton, plastique...) et les déchets inertes (gravats...)
- Et les déchets dangereux (piles, accumulateurs, pots de peintures, produits chimiques, emballages souillés, équipements électriques et électroniques...).

L'objectif du groupe Bricorama dans ce domaine demeure l'amélioration constante des points suivants :

- Respect de la réglementation concernant les déchets banals et dangereux ;
- Gestion centralisée des prestataires d'enlèvement et de traitement des déchets pour un meilleur suivi et standardisation des démarches administratives ;
- Tri des différents déchets valorisables, tels que le carton, le plastique ou le bois, non plus uniquement en centres agréés mais directement sur les sites quand les conditions le permettent ;
- Solutions économiques et écologiques en capitalisant sur les bonnes pratiques de chaque entité et en recherchant des prestataires plus proches du site (réduction des trajets...)

7.1.3.1. Déchets non dangereux

	Tonnage (T)	Nombre de sites concernés	Surface totale concernée (m²)	Ratio 2015 (kg/m²)	Ratio 2014 (kg/m²)
Ensemble des déchets	12 491				
Déchets industriels banal non triés	5 443	165	595 976	9,1	8,9
Carton	2 265	158	577 433	3,9	3,9
Plastique	120	65	312 020	0,4	0,5
Bois	3 421	104	443 961	7,7	8,1
Gravats et autres déchets inertes	392	38	164 484	2,4	3,3
Autres déchets triés	782	16	93 612	8,4	8,9

Le bois est le déchet le plus trié dans les sites avec une part de 27 % du total des déchets non dangereux produits.

7.1.3.2. Déchets dangereux

Les déchets dangereux sont générés en quantité modérée sur les sites du groupe Bricorama.

En France, sur l'année 2015, près de 67 tonnes de déchets dangereux ont été traités. Cela est essentiellement dû aux actions de sensibilisation mises en place sur les solutions de collecte et d'enlèvement des équipements électriques et électroniques, ainsi que des piles et accumulateurs.



Les parts des différents déchets par rapport au total de produits dangereux collectés sont :

- 12,5 % pour les piles et accumulateurs ;
- 11,6 % pour les ampoules ;
- 25,0 % pour la DEEE ;
- 50,8 % pour la peinture.

7.1.4. Mesures complémentaires prises pour limiter les atteintes

- A la qualité de l'air et de l'eau : les atteintes peuvent être considérées comme négligeables ;
- A la qualité des sols : les atteintes peuvent être considérées comme négligeables, à l'exception du risque de déversement accidentel de produits dangereux ;
- Aux riverains : toutes les nuisances pouvant affecter les riverains (bruit, odeurs, poussières) sont maîtrisées ;
- Au paysage : l'aménagement extérieur des magasins est réalisé conformément à la réglementation locale.

7.1.5. Règle d'organisation

Le groupe Bricorama n'a pas de service strictement dédié à la gestion de l'environnement. La responsabilité échoit par délégation pour partie à la Direction Administrative & Financière.

L'information et la formation sont bien développées en termes de sécurité des biens et des personnes, en particulier quant au risque incendie. L'effort doit être poursuivi sur la maîtrise des impacts environnementaux et les autres risques sécurité identifiés.

7.1.6. Autres commentaires

Le montant global des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement n'est pas identifiable pour 2015.

Les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement sont importants au niveau incendie (contrôles réguliers, formation, exercices...).

Au titre de l'exercice 2015, le groupe Bricorama :

- N'a constitué aucune provision ou garantie pour risque en matière d'environnement ;
- N'a versé aucune indemnité suite à des actions en réparation de dommage, ni indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement ;
- N'a été l'objet d'aucune action menée en réparation de dommages causés à l'environnement.

7.1.7. Objectifs assignés aux filiales étrangères

Le groupe Bricorama a défini les mêmes objectifs aux filiales étrangères que ceux définis pour la France.

7.2. Rapport social

7.2.1. Ressources humaines

7.2.1.1. Effectif total au 31 décembre (hors franchisés)

	2014	2015	Variation
France	2 358	2 585	9,6 %
Espagne	158	157	-0,6 %
Belgique	570	540	-5,3 %
Pays-Bas	967	1 006	4,0 %
Total	4 053	4 288	5,8 %

L'effectif total du groupe augmente entre 2014 et 2015 de 5,8 % en raison essentiellement de l'intégration de 11 nouveaux magasins en France en 2015.

7.2.1.2. Effectif moyen par catégorie et par activité (hors intérim)

	France		Espagne		Belgique		Pays-Bas	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Cadres	181	196	13	13	59	60	91	96
Agents de maîtrise	356	385	50	51	0	0	0	0
Employés	1 771	1 962	95	79	504	484	867	904
Total	2 310	2 543	158	143	563	544	958	1 000

7.2.1.3. Répartition par âges

Ages moyen	2014	2015
France	39,4	39,2
Espagne	36,0	35,0
Belgique	39,4	40,0
Pays-Bas	30,3	29,4
Total	36,3	35,9

7.2.1.4. Egalité hommes/femmes

La proportion de femmes dans l'effectif total est en légère hausse en 2015 à 45,8 % contre 45,4 % en 2014. La répartition entre les hommes et les femmes varie nettement selon les activités du groupe ce qui s'explique essentiellement par leur cœur de métier.

	Fin 2014				Fin 2015			
	Cadres	Agent de Maîtrise	Employés	Total	Cadres	Agent de Maîtrise	Employés	Total
Centrales	91	36	91	218	89	44	84	217
Hommes	56	8	16	44	59	12	14	85
Femmes	35	28	75	113	30	32	70	132
Magasins	255	366	3 214	3 835	275	395	3 401	4 071
Hommes	232	214	1 657	1 989	253	228	1 758	2 239
Femmes	23	152	1 557	1 726	22	167	1 643	1 832
Total	346	402	3 305	4 053	364	439	3 485	4 288
Hommes	288	222	1 673	2 033	312	240	1 772	2 324
Femmes	58	180	1 632	1 839	52	199	1 713	1 964

7.2.1.5. Les embauches

Afin de poursuivre le développement de sa marque employeur, le groupe Bricorama a été présent en France sur 2 salons de recrutement. La présence sur ces salons, mais aussi sur des forums, dans des écoles, et la parution des offres sur plusieurs sites emplois ont permis à Bricorama de recevoir de nombreuses candidatures.

	2014		2015	
	CDD	CDI	CDD	CDI
France	590	185	682	437
Espagne	32	5	72	4
Belgique	65	47	78	18
Pays-Bas	444	508	280	101
Total	1 131	745	1 112	560

L'évolution des embauches en CDI sur la France est principalement rattachée à la reprise des magasins GNUVA. En 2015, 560 contrats à durée indéterminée ont été conclus contre 745 en 2014 (-24,8 %). Le principal motif de recours au CDD est le remplacement de collaborateurs absents.

7.2.1.6. Les licenciements et leurs motifs

	Motifs	France		Espagne		Belgique		Pays-Bas	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Centrales	Eco	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres	4	1	0	0	2	2	1	0
Magasins	Eco	5	3	0	0	0	0	0	0
	Autres	99	102	4	3	34	44	10	3
Total	Eco	5	3	0	0	0	0	0	0
	Autres	103	103	4	3	36	46	11	3

7.2.1.7. Les heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont limitées à des impératifs exceptionnels et ne représentent pas une grandeur statistique significative.

	France		Espagne		Belgique		Pays-Bas	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Centrales	0	80	NA	NA	0	0	0	0
Magasins	29 343	41 644	NA	NA	4 162	4 774	51 493	61 143
Total	29 343	41 724	NA	NA	4 162	4 774	51 493	61 143

7.2.2. Le travail et son organisation

7.2.2.1. Organisation et durée du travail

En France, l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 35 heures.

Le groupe a négocié un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail le 30 juin 1999. Le groupe a également mis en place, dans les magasins, la modulation du temps de travail depuis l'accord de 1999.

En Espagne, l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 40 heures.

En Belgique, l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 36 heures ou 38 heures selon la convention collective.

Aux Pays-Bas, l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 38 heures.

7.2.2.2. Le travail à temps partiel

	France		Espagne		Belgique		Pays-Bas		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Centrales	152	154	18	18	32	30	17	17	219	219
Temps plein	136	140	16	16	27	22	9	9	188	187
Temps partiel	16	14	2	2	5	8	8	8	31	32
Magasins	2 206	2 431	140	139	538	510	953	989	3 837	4 069
Temps plein	1 989	2 208	74	67	358	338	237	270	2 658	2 883
Temps partiel	217	223	66	72	180	172	716	719	1 179	1 186
Total	2 358	2 585	158	157	570	540	970	1 006	4 056	4 288
Temps plein	2 125	2 348	90	83	385	360	246	279	2 846	3 070
Temps partiel	233	237	68	74	185	180	724	727	1 210	1 218

En 2015, sur le périmètre des magasins, 29,1 % des effectifs travaillent à temps partiel. Sur le périmètre Centrales, le travail à temps partiel est de 14,6 %, la majorité des temps partiels sont choisis dans le cadre de congés parentaux.

7.2.2.3. Absentéisme

Au niveau groupe, l'absentéisme reste une préoccupation majeure. Lutter contre cette problématique est un enjeu de tous les instants.

En France

Nb d'heures d'absence/ effectif moyen	Année	Maladie	Accidents de trajets/travail	Maternité	Autres	Total
Centrale	2014	47,0	3,5	2,6	21,1	74,2
	2015	36,9	4,2	5,7	14,7	61,6
Magasins	2014	114,3	20,8	20,3	40,7	196,0
	2015	111,6	24,0	21,0	37,2	193,8
Total	2014	110,3	19,7	21,5	39,5	191,1
	2015	107,4	22,8	20,1	35,9	186,3

En Espagne

Nb d'heures d'absence/ effectif moyen	Année	Maladie	Accidents de trajets/travail	Maternité	Autres	Total
Centrale	2014	5,9	6,1	47,6	0,0	59,6
	2015	13,0	0	0	0	13,0
Magasins	2014	49,6	14,0	21,3	0,0	85,0
	2015	72,3	12,2	9,5	11,4	105,4
Total	2014	44,6	13,1	24,3	0,0	82,1
	2015	66,3	11,0	8,5	10,3	96,0

En Belgique

Nb d'heures d'absence/ effectif moyen	Année	Maladie	Accidents de trajets/travail	Maternité	Autres	Total
Centrale	2014	39,3	0	0	8,9	48,2
	2015	59,9	0	0	12,7	72,6
Magasins	2014	88,5	6,2	11,7	2,5	108,9
	2015	97,7	1,8	3,9	2,6	106,0
Total	2014	85,8	4,7	9,0	5,2	104,7
	2015	95,6	3,1	6,8	5,3	110,8

Aux Pays-Bas

Nb d'heures d'absence/ effectif moyen	Année	Maladie	Accidents de trajets/travail	Maternité	Autres	Total
Centrale	2014	13,4	0	0	0	13,4
	2015	8,1	0	0	0	8,1
Magasins	2014	42,9	0	4,7	0	47,6
	2015	45,3	0	3,9	0	49,2
Total	2014	42,7	0	4,7	0	47,4
	2015	44,6	0	3,8	0	48,5



7.2.3. Les rémunérations

7.2.3.1. Rémunérations totales et charges sociales

	31/12/2014	31/12/2015
Rémunérations du personnel	88 438,0	96 168,3
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	31 497,1	33 194,9
Charges liées aux retraites	488,8	385,0
Participation des salariés	1 329,1	1 354,4
Autres charges de personnel	-1 472,6	-1 641,7
Total charges de personnel	120 280,4	129 460,9

L'évolution du poste « autres charges de personnel » est lié à l'impact du CICE.

L'évolution du poste rémunération du personnel est rattachée principalement au développement du groupe en 2015 (GNUVA).

7.2.3.2. Epargne salariale et instruments assimilés en France

Le groupe Bricorama a mis en place en 1996 un plan d'épargne entreprise géré depuis 2007 par le Crédit Agricole et offrant aux salariés en France la possibilité d'investir en totalité ou partiellement la participation et l'intéressement dans les fonds suivants :

- Fonds Bricorama : exclusivement actions Bricorama
- Fonds multi-entreprises : Amundi Label Equilibre Solidaire ;
Amundi PREM 3 mois ;
Amundi Patrimoine ESR ;
Amundi Opportunité ESR.

Un abondement est versé par le groupe pour tous versements dans le fonds Bricorama.

Au 31 décembre 2015, les salariés du groupe détenaient 555 080 parts du fonds Bricorama, soit 17 789 actions représentant 0,28 % du capital de la société.

Le groupe a signé des accords de participation financière et d'intéressement en France.

Montant global de la participation

(en euros)	
2015	1 354 359
2014	1 329 076
2013	1 639 320
2012	1 777 095
2011	1 473 434
2010	1 452 681
2009	1 557 110
2008	2 529 456
2007	2 153 360

Montant moyen de la participation et de l'intéressement par salarié

(en euros)	Réserve spéciale de participation	Intéressement
2015	524	1 378
2014	564	1 269
2013	701	1 089
2012	721	1 315
2011	576	1 501
2010	576	1 442
2009	573	999
2008	925	1 285
2007	786	954

Sont bénéficiaires de la participation les salariés ayant au mois trois mois d'ancienneté.

7.2.3.3. Epargne salariale et instruments assimilés hors France

Néant.



7.2.4. Les relations professionnelles

En 2015, le groupe Bricorama a maintenu avec les partenaires sociaux un dialogue social régulier, apaisé et constructif, et ce, dans l'intérêt des salariés et du Groupe.

La Direction et les partenaires sociaux se sont réunis tout au long de l'année pour négocier sur les sujets tels que NAO, les classifications et le temps de travail.

Dans le cadre du contentieux relatifs aux élections du Comité d'Entreprise BRICORAMA France, la Cour de Cassation a validé le CE, ainsi il a pu reprendre ses fonctions en milieu d'année.

Les mandats des membres du CHSCT ont pris fin en novembre. Les membres du CHSCT ont été réélus dernièrement pour deux ans.

A l'étranger, des réunions mensuelles sont organisées avec les partenaires sociaux. Les évolutions salariales dans le contexte économique actuel ne résultant que de décisions de la « branche ».

7.2.5. Les conditions d'hygiène et de sécurité

La sécurité et la sûreté constituent aujourd'hui deux priorités incontournables dans le groupe, qui passent tout d'abord par l'application et le respect de la législation et des règles de sécurité et de sûreté concernant les personnes, les biens et les marchandises.

Le groupe porte une attention particulière aux problèmes d'hygiène et de conditions de travail. Des formations spécifiques sont régulièrement organisées sur la problématique des gestes et postures, sur le respect des règles de conduite des engins de levage ainsi que sur les conditions d'utilisation des équipements.

La prévention du risque incendie est assurée par la formation des nouveaux collaborateurs au respect des consignes générales de sécurité et à la manipulation des moyens de secours (dispositifs d'alarme, d'alerte et de lutte contre l'incendie). Chaque commission de sécurité faisant l'objet d'une préparation préalable approfondie.

Enfin, le groupe est fortement engagé dans la lutte contre la malveillance. Il analyse pour cela de façon permanente les risques, dangers et vulnérabilités afin d'élaborer des plans d'actions cohérents et adaptés. Dans ce contexte, des dispositifs de protection mécanique, électronique et humaine sont mis en place.

7.2.6. Le développement des compétences et la formation

La Direction des Ressources Humaines de Bricorama poursuit ses actions en faveur de la réussite des collaborateurs, avec l'objectif d'optimiser le développement des compétences, et permettre aux collaborateurs d'accomplir leur projet de carrière.

Nombre de salariés ayant suivi une formation

Catégories	France	Espagne	Belgique	Pays-Bas
Cadres	44	36	54	131
Agents de maîtrise	68	3	0	0
Employés	229	3	297	680
Total	341	42	351	811

Nombre d'heures de stage

Catégories	France	Espagne	Belgique	Pays-Bas
Cadres	1 408	1 768	1 782	327
Agents de maîtrise	1 262	540	0	0
Employés	3 012	540	4 505	1 020
Total	5 682	2 848	6 287	1 347



7.2.7. L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés en France

		2014	2015
Centrale	Sec-Sociale CDDAPH*	3,0	3,0
Magasins	Sec-Sociale CDDAPH*	73,3	91,6
Total Groupe	Sec-Sociale CDDAPH*	76,3	94,6

*CDDAPH : Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

On passe de 76,3 unités de travailleurs handicapés en 2014 à 94,6 unités en 2015.

Afin d'encourager l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, l'entreprise a mis en place des mesures d'accompagnement telles que le bénéfice d'un chèque CESU de 300 € pour tout collaborateur présentant pour la première fois une déclaration handicap ou chèque CESU de 100 € pour tout renouvellement de déclaration handicap en 2015 et l'attribution d'une journée de congés payés supplémentaire par an.

Le service recrutement participe régulièrement aux «handicapés» organisés par les Mairies en relation avec le pôle emploi.

7.2.8. Les œuvres sociales en France

Au titre des œuvres sociales, le groupe a versé 2 575,3 milliers d'euros en 2015, dont l'essentiel concerne les tickets restaurant.

7.2.9. La sous-traitance et la main-d'œuvre extérieure

La sous-traitance concerne principalement d'une part, la logistique (entrepôts et transport) en France et en Chine et d'autre part, nos activités d'enlèvement des déchets et de gardiennage de nos magasins. De plus, un nombre limité de fonctions des Centrales sont confiées à une main-d'œuvre extérieure comme notamment la hotline informatique de nos caisses en magasins. Les magasins n'y ont recours que de manière non significative.

Le groupe Bricorama n'a pas d'autres sous-traitants à l'étranger. La production des articles sous marque propre est confiée à des fournisseurs.

Concernant l'Asie, le groupe Bricorama régit ses relations avec ses fournisseurs au travers d'une charte.

Concernant l'intérim, le groupe Bricorama a 3 accords cadre nationaux avec 3 sociétés de travail temporaire de premier rang afin de bénéficier de conditions commerciales locales plus favorables.

7.2.10. La prise en compte de l'impact territorial des activités

Les 4 288 collaborateurs du groupe Bricorama travaillent sur 185 établissements répartis sur la France, l'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas.

Dans la majorité des cas, les collaborateurs sont recrutés sur une base locale.

7.2.11. Les relations diverses

En 2015, le groupe Bricorama a répondu à toutes les sollicitations émanant d'associations d'insertion, d'associations de défense de l'environnement et de consommateurs ainsi que des populations riveraines dans le cadre d'un des axes stratégiques de la politique de développement durable.

7.2.12. Les filiales étrangères

Le groupe Bricorama contrôle 33 filiales étrangères qui emploient 1 703 salariés au 31 décembre 2015.

8. Activité en matière de recherche et développement

Néant pour 2015.



9. Participation hors périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe possède une participation non significative et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Nom	Pays d'immatriculation	Niveau de participation	Société concernée
Saptec	France	NS	Bricorama SA
Intergamma	Pays-Bas	3,4 %	Sociétés du Benelux

10. Opération des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société

Néant pour 2015.



III ÉLÉMENTS FINANCIERS

1. Comptes consolidés

1.1. Etat de situation financière consolidé au 31 décembre 2015 - (en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2015
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	10	175 260,5	198 500,2
Autres Immobilisations Incorporelles	10	1 995,3	1 483,2
Immobilisations Corporelles	11	76 653,2	82 224,7
Immeubles de placement		-	-
Participations entreprises associées		-69,3	1 678,7
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Autres actifs non courants	12	11 697,6	11 560,4
Actifs d'impôts non-courants	20	2 297,5	1 087,1
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		267 834,8	296 534,2
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	15	206 606,5	241 643,7
Clients et comptes rattachés	14	16 852,8	16 427,0
Autres actifs courants	14	38 384,1	39 387,9
Actifs d'impôts courants		910,8	2 642,1
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	16	0,1	0,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16	44 635,0	36 538,6
TOTAL ACTIFS COURANTS		307 389,3	336 639,6
TOTAL ACTIF		575 224,2	633 173,8

PASSIF	Notes	31/12/2014	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		31 106,7	31 106,7
Prime liée au capital		13 412,3	13 412,3
Réserves		250 100,7	258 948,8
Résultat de l'exercice		12 656,7	14 896,1
Intérêts minoritaires		40,8	40,7
TOTAL CAPITAUX PROPRES		307 317,2	318 404,6
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	18	70 637,4	104 296,9
Passif d'impôt non-courant	20	949,1	2 493,0
Engagement envers le personnel	22 - 23	6 624,7	7 333,9
Provisions à long terme	23	4 590,1	1 259,2
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		82 801,4	115 383,1
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	17	80 752,4	84 052,5
Emprunts à court terme	18	41 164,5	43 748,4
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	18	23 265,0	30 173,7
Passif d'impôt courant		2 810,0	781,1
Provisions à court terme		-	-
Autres passifs courants	17	37 113,7	40 630,4
TOTAL PASSIFS COURANTS		185 105,6	199 386,1
TOTAL PASSIF		575 224,2	633 173,8

1.2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2015 - (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2014	31/12/2015
Chiffre d'affaires		675 003,8	725 221,7
Autres produits de l'activité		16 337,3	18 211,3
Achats consommés		-411 158,0	-441 918,8
Charges de personnel		-120 280,4	-129 460,9
Charges externes		-110 922,0	-116 900,6
Impôts et taxes		-8 864,7	-9 539,7
Dotations aux amortissements		-15 447,3	-16 312,2
Dotations aux provisions nettes de reprises		-1 331,9	-1 926,8
Autres produits et charges d'exploitation		2 436,9	2 959,6
Résultat opérationnel courant		25 773,7	30 333,7
Résultat sur cessions de participations consolidées		3,8	9,0
Autres produits et charges opérationnels	4	64,1	-3 424,2
Résultat opérationnel		25 841,6	26 918,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		128,7	395,9
Coût de l'endettement financier brut	6	-1 941,6	-2 097,0
Coût de l'endettement financier net		-1 812,8	-1 701,1
Autres produits et charges financiers	5 - 6	-2 215,2	-2 555,2
Charge d'impôt	7	-9 037,8	-7 822,2
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-117,9	56,3
Actifs destinés à la vente		-	-
Résultat net		12 657,8	14 896,3
Part du groupe		12 656,7	14 896,1
Intérêts minoritaires		1,1	0,2

1.3. Autres éléments du résultat global (retraitements des éléments passés en capitaux propres) - (en milliers d'euros)

Cet état est présenté en suivant les dispositions de la norme IAS1 révisée qui impose de présenter dans un tableau séparé les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres et nommés « Autres éléments du résultat global ».

	31/12/2014	31/12/2015
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	12 657,8	14 896,1
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente		
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	-49,9	711,1
Différences de conversion	245,3	219,4
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies	-371,4	9,0
Retraitement sur actions propres	0	-20,0
Autres éléments du résultat global (passés en capitaux propres et nets d'impôts)	-176,0	919,5
Résultat global consolidé (1)	12 481,8	15 815,6
Dont résultat global part des minoritaires	1,1	0,2
Dont résultat global part du groupe	12 480,7	15 815,4
Résultat global par action (euros)	2,01	2,54

(1) Le total requis par IAS 1 révisée : « Résultat global consolidé » regroupe les charges et produits comptabilisés directement en résultat de la période et ceux comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôt.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2015 - (en milliers d'euros)

	Capital	Primes liées au capital et réserves	Résultats accumulés	Total capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2014	31 107	3 794	265 785	688	40	300 728
Incidence des corrections d'erreurs						
Situation ajustée au 1^{er} janvier 2014	31 107					
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers						
Ecarts de conversion			245	245		245
Résultat de la période			12 658	12 657	1	12 658
Total des pertes et profits de la période			12 903	12 902	1	12 903
Dividendes versés			-5 897	-5 897		-5 897
Augmentation de capital						
Mouvements sur actions propres						
Composante fonds propres des émissions obligataires						
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies nets d'effets d'impôts		-371		-371		-371
Couvertures taux IAS 39		-50		-50		-50
Variation périmètre						
Autres variations			4	4		4
Situation au 31 décembre 2014	31 107	3 373	272 795	307 276	41	307 317
Au 1^{er} janvier 2015						
Incidence de changement de méthode			1 168	1 168		1 168
Situation ajustée au 1^{er} janvier 2015	31 107	3 373	273 963	308 444	41	308 485
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers						
Ecarts de conversion			219	219		219
Résultat de la période			14 896	14 896	0	14 896
Total des pertes et profits de la période			15 115	15 115	0	15 115
Dividendes versés			-5 897	-5 897		-5 897
Augmentation de capital						
Mouvements sur actions propres						
Composante fonds propres des émissions obligataires						
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies nets d'effets d'impôts		9		9		9
Couvertures taux IAS 39		711		711		711
Variation périmètre						
Autres variations		-20		-20		-20
Situation au 31 décembre 2015	31 107	4 073	282 013	318 364	41	318 405

1.5. Tableau consolidé des flux de trésorerie - (en milliers d'euros)

	31/12/2014	31/12/2015
Résultat net total consolidé	12 658	14 896
Ajustements :		
Elimination du résultat des mises en équivalence	118	-56
Elimination des amortissements et provisions	16 056	13 513
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-5 768	-1 893
Elimination des produits de dividendes		
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	23	23
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	23 087	26 482
Elimination de la charge (produit) d'impôt	9 050	7 783
Elimination du coût de l'endettement financier net	1 813	1 701
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	33 950	35 966
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	26 650	-21 367
Impôts payés	-9 609	-10 340
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	50 991	4 259
Incidence des variations de périmètre	1	-37 641
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-20 301	-11 325
Acquisition d'actifs financiers	0	0
Variation des prêts et avances consentis	-1 249	421
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 873	2 421
Cession d'actifs financiers		
Dividendes reçus	0	206
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-8 675	-45 918
Augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-21	7
Emission d'emprunts	23 506	68 449
Remboursement d'emprunts	-39 222	-25 809
Intérêts financiers nets versés	-1 813	-1 701
Incidence variation de taux de change		
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-5 897	-5 896
Dividendes payés aux minoritaires	-0,3	-0,4
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-23 448	35 049
Incidence des changements de principes comptables	22	14
Variation de la trésorerie	18 889	-6 595
Trésorerie d'ouverture	12 078	30 968
Trésorerie de clôture	30 968	24 373

La variation du besoin en fonds de roulement résulte principalement cette année d'une hausse des stocks liée au développement des activités en Asie.

Les acquisitions d'immobilisations concernent principalement le rachat du groupe Gnuva et le déplacement de 4 magasins en France et aux Pays-Bas. (Cf notes 10 – 11).

Les cessions d'immobilisations correspondent à la vente d'un actif immobilier en Belgique. (cf note 29)



La trésorerie à la clôture correspond à la somme des disponibilités et VMP corrigées des soldes bancaires créditeurs tels que définis en notes 16 et 18.

1.6. Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 *Informations générales*

Bricorama SA et ses filiales exploitent en France, au Benelux et en Espagne un réseau de magasins de grandes surfaces de bricolage sous les enseignes Bricorama et Batkor en France et en Espagne, Gamma et Karwei au Benelux.

Bricorama SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé 21a boulevard Jean-Monnet à Villiers-sur-Marne (94350).

La société est cotée sur le marché Alternext sous le numéro FR 00000054421 depuis le 25 juillet 2011, auparavant la société était cotée sur le marché d'Euronext compartiment B.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 11 avril 2016 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros arrondis à une décimale, sauf indication contraire.

Note 2 *Résumé des principales méthodes comptables*

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Note 2.1. *Base de préparation des états financiers*

Les états financiers consolidés du groupe Bricorama ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention des coûts historiques et d'une comptabilité d'engagements à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'éléments d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans les annexes, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Les montants effectifs révélés ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues. Les principales estimations et hypothèses portent sur :

- Le calcul des provisions pour dépréciation des stocks ;
- Le calcul des engagements de départ à la retraite ;
- Les hypothèses d'évolution de l'activité au niveau du Business Plan et les tests d'impairment sur les goodwill.

Les filiales du groupe appartenant essentiellement à la zone euro (€), il n'y a pas lieu d'effectuer de calcul de conversion sauf Bricorama Asia Ltd intégrée en Hong-Kong dollars (HK\$).

Note 2.2. *Périmètre et méthodes de consolidation*

2.2.1. *Périmètre*

Les états financiers consolidés du groupe Bricorama comprennent les comptes de Bricorama SA et de toutes les filiales dans lesquelles Bricorama SA exerce directement ou indirectement un contrôle.

La liste des sociétés du périmètre figure en note 30. Cette liste intègre l'acquisition Gnuva et les deux sociétés des magasins ex franchisés Bricorama (Le Grand Brico) qui ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) en juillet 2015.

Les comptes de toutes les filiales sont arrêtés à la date du 31 décembre 2015.

2.2.2. *Méthode de consolidation*

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrées globalement. La société Bricoried, qui exploite depuis début 2010 un magasin franchisé Bricorama, et la société Bouwmarkt Ypenburg BV sont consolidées par mise en équivalence ainsi que la SCI Rond Point 12 filiale à 50 % de Afer société consolidée. Le groupe n'exerce en effet, aucun contrôle sur leurs fonctionnements, n'ayant pas de mandat et ne faisant pas partie de la Direction.

2.2.3. *Changement de méthode*

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » qui définit la date de comptabilisation d'un passif au titre de la taxe. La date de comptabilisation correspond désormais au fait générateur de la taxe, tel que celui-ci est

défini par la réglementation locale applicable.

Ainsi, le passif au titre de certaines taxes, principalement françaises dans le cas du groupe, ainsi que la charge annuelle correspondante sont désormais comptabilisés en totalité à la date du fait générateur de ces taxes (généralement au 1^{er} janvier). Auparavant, le passif et la charge faisaient l'objet d'une comptabilisation étalée sur l'ensemble de l'exercice. Conformément à la norme IAS 8, s'agissant d'un changement de méthode, une information comparative sur l'exercice antérieur liée à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 est présentée dans les états financiers 2015.

Les impacts de ce changement de méthode sur les états financiers 2014 sont présentés ci-dessous :

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014 publié	Impact IFRIC 21	31/12/2014 retraité
Chiffre d'affaires	725 221,7	675 003,8		675 003,8
Autres produits de l'activité	18 211,3	16 337,3		16 337,3
Achats consommés	-441 918,8	-411 158,0		-411 158,0
Charges de personnel	-129 460,9	-120 280,4		-120 280,4
Charges externes	-116 900,6	-110 922,0		-110 922,0
Impôts et taxes	-9 539,7	-8 864,7	-499,1	-9 363,8
Dotation aux amortissements	-16 312,2	-15 447,3		-15 447,3
Dotation aux provisions	-1 926,8	-1 331,9		-1 331,9
Autres produits et charges d'exploitation	2 959,6	2 436,9		2 436,9
Résultat opérationnel courant	30 333,7	25 773,7	-499,1	25 274,6
Résultat sur cessions de participations consolidées	9,0	3,9		3,9
Autres produits et charges opérationnels	-3 424,2	64,1		64,1
Résultat opérationnel	26 918,6	25 841,6	-499,1	25 342,5
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	395,9	128,7		128,7
Coût de l'endettement financier brut	-2 097,0	-1 941,6		-1 941,6
Coût de l'endettement financier net	-1 701,1	-1 812,8		-1 812,8
Autres produits et charges financiers	-2 555,2	-2 215,2		-2 215,2
Charge d'impôt	-7 822,2	-9 037,8	189,7	-8 848,2
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	56,3	-117,9		-117,9
Actifs destinés à la vente	-	-		-
Résultat net	14 896,3	12 657,8	-309,4	12 348,4
Part du groupe	14 896,1	12 656,7		12 347,3
Intérêts minoritaires	0,2	1,1		1,1

2.2.4. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

La norme IFRS 8 conduit à présenter une information sectorielle fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. En application de cette norme, le groupe a retenu 4 secteurs à présenter et donne pour chacun d'eux les principaux agrégats financiers utilisés par la Direction pour piloter le groupe (cf. note 9). L'application de cette norme n'a pas d'effet sur le résultat ni sur la situation financière du groupe.



Les 4 secteurs retenus par le groupe sont les suivants :

- activité en France pour l'exploitation des magasins en France, y compris l'activité franchise ;
- activité au Benelux pour l'exploitation des magasins du Benelux ;
- activité en Espagne pour l'exploitation des magasins en Espagne ;
- activité Asie relative aux opérations de sourcing.

2.2.5. Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.2.6. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée, le cas échéant. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion sont comptabilisés en résultat.

Note 2.3. Postes du bilan

2.3.1. Immobilisations incorporelles

- *Écarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation. Par ailleurs, les écarts d'acquisition tiennent également compte des fonds de commerce acquis lors des rachats directs de magasins.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Selon la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le groupe aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées en note 2.3.6. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en marge opérationnelle.

- *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

2.3.2. Immobilisations corporelles

- *Valeur brute*

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements minimaux futurs ou pour leur valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passif financier. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

- *Amortissement*

Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, la plupart des actifs étant destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leurs composants et de leur durée d'utilité effective.

Composants constructions	20 ans
Composants toitures	10 ans
Agencements et aménagements	entre 10 et 15 ans
Installations techniques	entre 7 et 10 ans
Matériels et outillages	entre 5 et 7 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobiliers de bureau	entre 3 et 5 ans

2.3.3. Contrats de location-financement

Tous les contrats de crédit-bail immobilier, de crédit-bail mobilier significatifs, de baux commerciaux et de location et de sous-location sont testés pour être qualifiés en contrat de location-financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée, déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les immobilisations corporelles déterminées en vertu de location financière sont enregistrées au bilan à la juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Un état des engagements par maturité pour les locations immobilières est présenté en note 21.

2.3.4. Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées figurent au bilan à leur prix de revient. Une provision pour dépréciation des titres non consolidés est constituée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres significatifs est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue éventuellement corrigée et des perspectives.

Les actifs financiers comprennent essentiellement des dépôts de garantie versés dans le cadre de baux commerciaux. En cas de risque de non recouvrabilité, l'éventuelle perte de valeur fait l'objet d'une provision.

2.3.5. Actifs destinés à être cédés

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés.

Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les éventuels actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leur valeur fiscale.

Ils sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et sur une ligne du compte de résultat.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

2.3.6. Dépréciation des actifs

Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à un test annuel de dépréciation. Ce test est réalisé lors de la clôture annuelle.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison de circonstances ou d'événements particuliers, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute ce qui constitue un indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

Le principal indice de perte de valeur retenu et considéré comme pertinent dans la distribution d'articles de bricolage correspond au taux de baisse du chiffre d'affaires d'un fonds de commerce par rapport à l'année précédente. Le principal événement défavorable pouvant impacter le chiffre d'affaires est l'évolution de la concurrence.

Les tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué chaque année selon les modalités suivantes :

Les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie du groupe correspondant aux zones géographiques dans lesquelles les activités sont exercées (France, Benelux, Espagne).



La valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie est déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection des *free cash flows* sur cinq ans basée sur le plan d'affaires de la Direction. Le business plan n'intègre pas les effets des ouvertures de magasins ou des agrandissements futurs pour lesquels aucune dépense n'a encore été comptabilisée. Les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après. Le taux de croissance retenu ne saurait dépasser le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité de l'Unité Génératrice de Trésorerie.

La Direction a budgété les résultats des Unités Génératrices de Trésorerie en fonction des performances passées et du développement du marché qu'elle anticipe. Les taux de croissance moyens pondérés utilisés sont cohérents avec les prévisions figurant dans les rapports sur le secteur d'activité. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques inhérents au secteur concerné.

Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie							
	VNC UGT	Taux de croissance (valeur terminale)		Taux d'actualisation		Perte de valeur comptabilisée	
		31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	2014	2015
France	250 378	1,5	1,5	7,30 %	7,10 %	0	0
Benelux	155 741	1,5	1,5	6,60 %	6,40 %	0	0
Espagne	5 904	1,5	1,5	8,40 %	8,20 %	0	0
Total	412 023	-	-	-	-	0	0

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir du taux d'un placement sans risque évalué à 3,5 %. Sur la base d'un taux déterminé par un bureau d'analyse financière indépendant qui correspond à une combinaison de taux observés sur différentes devises européennes et/ou des écarts de spreads souverains. Ce taux intègre donc une prime de taille. A ce taux sans risque est rajoutée une prime de marché et de risque pays.

Au 31 décembre 2015, les tests réalisés n'ont pas entraîné de constatation de dépréciation.

Des tests de sensibilité sont également réalisés sur les valeurs déterminées à partir des projections des free cash flow. Ces tests portent sur une modification du taux de croissance du chiffre d'affaires et du taux d'actualisation pour -2 %, -1 %, +1 % et +2 %.

Les résultats obtenus par UGT sont les suivants :

• France

Evolution valeur utilité en K€ en cas de variation taux de croissance et wacc

WACC	Taux de croissance			
	-0,50	0,50	2,50	3,50
5,30 %	379 183	434 676	664 216	969 928
6,30 %	324 769	361 587	493 118	629 148
8,30 %	253 393	272 014	328 395	374 110
9,30 %	228 766	242 642	282 542	312 741

En gras : hypothèses impliquant une dépréciation de la valeur

• Benelux

Evolution valeur utilité en K€ en cas de variation taux de croissance et wacc

WACC	Taux de croissance			
	-0,50	0,50	2,50	3,50
4,60 %	171 806	201 109	343 030	607 069
5,60 %	143 778	162 016	233 535	320 163
7,60 %	108 658	117 053	143 589	166 472
8,60 %	96 955	102 969	120 815	134 919

En gras : hypothèses impliquant une dépréciation de la valeur

• Espagne

Evolution valeur utilité en K€ en cas de variation taux de croissance et wacc

WACC	Taux de croissance			
	-0,50	0,50	2,50	3,50
6,40 %	10 652	11 897	16 271	20 700
7,40 %	9 112	9 972	12 721	15 139
9,40 %	6 988	7 442	8 732	9 697
10,40 %	6 227	6 570	7 504	8 168

Aucune hypothèse impliquant une dépréciation de la valeur

2.3.7. Stocks et créances

2.3.7.1. Stocks

Les stocks ne correspondent qu'à des valeurs de marchandises. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût d'achat en tenant compte de l'incidence des ristournes, de l'escompte ainsi que des coûts accessoires d'achats. Lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût d'achat, une provision pour décote est constituée à hauteur de la différence entre la valeur brute et la valeur probable de réalisation. Les décotes sur stocks sont calculées sur la base d'un inventaire en magasins des produits pour lesquels une remise est nécessaire et en fonction d'une analyse macro économique des ventes réalisées.

2.3.7.2. Créances

Les créances sur clients en compte : Il s'agit de quelques clients qui ne paient pas en caisse au comptant mais à échéance. Ces créances clients concernent soit des Administrations (par définition sans risque), soit des artisans ou commerçants dont la créance est garantie par la COFACE soit des comptes de franchisés.

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision spécifique est constituée pour les créances identifiées comme étant douteuses.

Dépréciation des créances échues : au regard de notre activité (paiement essentiellement comptant) le risque d'impayé est relativement faible sur nos encaissements.

2.3.8. Actifs et passifs financiers

2.3.8.1. Actifs financiers

En application de la norme IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des cinq catégories suivantes :

- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- Les dérivés ;
- Les prêts et créances ;
- Les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- Les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

a - Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts d'OPCVM de trésorerie.

b - Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.



Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

c - Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et les créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers.

d - Les actifs disponibles à la vente

Point non applicable au groupe Bricorama.

2.3.8.2. *Dettes financières et intérêts financiers*

Les passifs financiers sont essentiellement constitués des emprunts bancaires, des découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond au montant des fonds reçus net des coûts de transaction afférents.

Les charges financières sur dettes financières sont comptabilisées en charge en fonction de la durée de l'engagement sur la base du taux d'intérêt effectif. La prise en compte de ce taux d'intérêts effectif n'est appliquée qu'après réalisation de tests sur tous les nouveaux contrats d'emprunts et uniquement si les impacts sur les comptes consolidés sont significatifs.

Les dettes financières sont classées en éléments courants si elles sont exigibles ou renouvelables dans le délai d'un an au maximum.

2.3.8.3. *Instruments dérivés*

Selon les règles du groupe, les différentes sociétés consolidées ne doivent prendre aucune position spéculative en matière financière. Par conséquent, tous les instruments dérivés conclus par les sociétés du groupe ne le sont qu'à des fins de couverture.

En matière de risque de taux, les dettes et prêts financiers à taux fixe couverts par des swaps de taux sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur de ces dettes sont enregistrées dans le coût de l'endettement financier, et compensées par la comptabilisation des variations de juste valeur des dérivés de couverture attachés. Les dettes et prêts financiers à taux variable sont valorisés au coût qui correspond à la juste valeur de marché. Les swaps ou caps qui les couvrent sont valorisés au bilan à leur valeur de marché et les variations de leur valeur pour leur partie efficace sont enregistrées directement en capitaux propres sur la ligne « couverture des taux IAS 39 » sur le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. Cette valeur de marché communiquée par les banques et par une société financière spécialisée est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture. La société retient la valeur la moins favorable par prudence.

2.3.9. *Comptes de régularisation d'actifs*

Les comptes de régularisation d'actifs comprennent les charges payées d'avance imputables à la période suivante.

2.3.10. *Provisions pour risques et charges*

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel constituant un engagement du groupe sauf dans le cadre des acquisitions dont les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

Les provisions significatives pour autres passifs dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

2.3.11. *Avantages du personnel*

Le groupe comptabilise en provisions les avantages du personnel résultant des contrats à prestations définies. Ils concernent les engagements de retraite en France et les couvertures d'assurance retraite en Belgique. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés en France sont évalués en interne. La méthode d'actualisation retenue, identique pour tout le groupe, s'appuie cependant sur des hypothèses propres à chaque pays (taux de cotisation, turnover, progression salariale).

La société reconnaît en capitaux propres les écarts actuariels non reconnus. Les modalités de calculs des engagements de retraite sont exposées en note 22.

2.3.12. *Capital*

- Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu
Point non applicable au groupe : il n'y a pas de stock option.

- Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2.3.13. *Impôts sur les résultats*

1/. La loi de finance 2010 n° 2009-1673, a supprimé la taxe professionnelle et la remplace par la Contribution Economique Territoriale (CET), constituée de deux composantes qui s'additionnent :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE).

La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables ») est classée en impôt sur le résultat (cf note 7). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

2/. Le groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs enregistrées au bilan consolidé à l'exception :

- des écarts d'acquisition ;
- des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels non amortis ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts non récupérables relatifs aux propositions de distribution de dividendes des entités consolidées sont provisionnés. Aucun impôt n'est provisionné au titre de la distribution éventuelle de réserves.

Les impôts latents sur les éléments d'actifs incorporels réévalués dans les comptes individuels ne sont pas provisionnés tant que la cession des biens concernés n'est pas envisagée.

Les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits fiscaux reportables ne sont pris en compte qu'en cas de probabilité de récupération calculée sur la base de comptes prévisionnels de résultat opérationnel courant à 5 ans démontrant l'existence probable de bénéfices imposables attendus à moyen terme. Conformément à la norme IFRS 3, ces actifs d'impôts différés peuvent donner lieu à une diminution de la valeur de l'écart d'acquisition constaté au moment de l'acquisition de l'entité concernée.



3/. Le groupe comptabilise le crédit impôt recherche (CIR) en déduction des impôts.

Note 2.4. Postes du compte de résultat

2.4.1. Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers. Les ventes sont enregistrées à leur juste valeur dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires est retraité du montant acquis par les porteurs de la carte Bricobonus, conformément à la norme comptable IFRIC 13.

2.4.2. Autres produits et charges opérationnels

Ce poste recouvre d'une part les produits et charges non liés à l'activité récurrente (résultat de cessions d'actifs, indemnités diverses) et d'autre part les éléments, d'un montant significatif, qui ne correspondent pas à l'activité courante.

2.4.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier et l'impôt sur les sociétés.

2.4.4. Charges financières nettes

Ce poste inclut les charges d'intérêts sur les fonds empruntés à l'extérieur, y compris les obligations remboursables en actions.

Il comprend également :

- les différences de change sur les actifs et passifs financiers ;
- les variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de change affectant le compte de résultat ;
- les effets de l'actualisation des actifs et des passifs financiers ;
- les variations de la valeur recouvrable des titres de participations non consolidés ;
- les écarts de conversions ;
- les dividendes ;
- les produits d'intérêts.

Les dividendes sont enregistrés en résultat lorsqu'ils ont été votés par l'Assemblée Générale de la société qui les distribue. Les produits d'intérêts sont inscrits en « prorata temporis » en tenant compte du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel ils se rattachent.

2.4.5. Détermination du résultat net par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre d'actions composant le capital au 31 décembre, y compris les actions détenues en propre.

Le résultat net consolidé part du groupe dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante. Ce calcul repose sur l'hypothèse que toutes les options seront souscrites par voie d'augmentation de capital.

2.4.6. Evénements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements altèrent les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration.

Note 3 *Marge commerciale et coût des marchandises vendues*

	31/12/2014	31/12/2015
Stocks initial de marchandises -Brut	219 826,8	208 207,8
Stocks marchandises - Variation périmètre	0,0	9 913,7
Achats de marchandises	-399 693,5	-467 869,9
Reprise Provision stocks matière première et marchandises	154,5	619 8
Total Achats marchandises	-399 539,0	-467 250,1
Stocks final de marchandises	208 207,8	243 452,7
Coût des marchandises vendues	-411 158,0	-441 918,8
Ventes de marchandises	675 003,8	725 221,7
Production vendue de biens	0,0	0,0
Marge	263 845,8	283 302,9
Taux de marge brute	39,09 %	39,06 %

Note 4 *Autres produits et charges opérationnels*

	31/12/2014	31/12/2015
VNC des immobilisations corporelles cédées	-7 109,2	-536,6
Produits de cession d'immobilisation corporelle	12 873,5	2 421,0
PV/MV cession d'actifs non courants	5 764,3	1 884,4
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	-111,9	-53,2
Reprise exceptionnelle / Provisions exceptionnelles autres	231,5	3 422,6
Variation nettes des provisions risques et charges	119,5	3 369,4
Autres charges exceptionnelles	-6 167,1	-9 050,3
Transfert de charges exceptionnelles	347,3	372,3
Dépréciations d'actifs non courants	-5 819,8	-8 678,0
Total autres produits et charges opérationnels	64,0	-3 424,2

La plus value sur cession d'actif correspond à la cession en Belgique du magasin de Jemeppe pour un montant de 1,7 millions d'euros. (cf note 29)

La reprise de provision exceptionnelle correspond au litige Séville. Les autres charges exceptionnelles correspondent à hauteur de 7,2 millions d'euros à la condamnation dans le cadre du litige avec le bailleur de Séville et pour 1,8 millions d'euros à des opérations exceptionnelles non récurrentes.

Note 5 *Autres produits et charges financiers*

	31/12/2014	31/12/2015
Dividendes	0,0	0,0
Produits de cession de titres	0,0	0,0
Produits d'intérêts et de cession des autres actifs	55,2	52,6
Autres produits financiers	109,9	766,7
Total autres produits financiers	165,1	819,3
Pertes sur dérivés de trading	0,0	0,0
Autres charges financières	-2 380,2	-3 349,6
Total autres charges financières	-2 380,2	-3 349,6
Dotations/Provisions sur actifs financiers	0,0	-25,0
Total variations nettes des provisions financières	0,0	-25,0
Autres produits et charges financiers	-2 215,2	-2 555,3

Le poste « autres charges financières » correspond essentiellement aux intérêts d'emprunt.

Note 6 **Résultat financier**

	31/12/2014	31/12/2015
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	128,7	395,9
Charges d'intérêts	-1 941,6	-2 097,0
Coût de l'endettement financier net	-1 812,8	-1 701,1
Résultat net de change	0,0	0,0
Résultat de cession	0,0	0,0
Dividendes reçus	0,0	0,0
Autres charges financières	-2 380,2	-3 349,6
Autres produits financiers	109,9	766,7
Revenus actifs financiers hors équivalent de trésorerie	55,2	52,6
Dotations/Provisions sur actifs financiers	0,0	-25,0
Autres produits et charges financiers	-2 215,2	-2 555,2
Résultat financier	-4 028,0	-4 256,3

Note 7 **Charge d'impôt sur les sociétés**

	31/12/2014	31/12/2015
Impôts courants	-8 139,7	-4 283,8
Reclassement CVAE en impôt	-2 296,4	-2 577,2
Impôts différés	1 398,3	-961,2
Total de l'impôt sur les résultats	-9 037,8	-7 822,2

Le montant de l'impôt sur les sociétés du groupe est différent du montant théorique qui ressortirait de l'application du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

	31/12/2014	31/12/2015
Résultat avant impôt	21 695,6	22 718,5
Impôt au taux normal France	8 244,3	8 633,0
Impôt réel	9 037,8	7 822,2
Taux théorique	38,00 %	38,00 %
Taux réel	41,66 %	34,43 %
Ecart d'impôt	793,5	-810,8
Effet des différences de taux d'imposition	-354,6	20,9
Effet des variations de taux d'imposition	-1 358,8	-1 322,9
Effet des différences permanentes	1 817,1	-735,3
Déficits reportables	875,7	1 644,2
Redressements fiscaux et autres différences	-173,4	-456,7
Provision I D A	-12,4	39,0
Total	793,5	-810,8

Les montants des pertes fiscales non utilisées sont de :

- en Espagne : 27 843,9 milliers d'euros ;
- en Belgique : 1 149,1 milliers d'euros ;
- aux Pays-Bas : 7 128,8 milliers d'euros ;
- en France : 630,6 milliers d'euros.

Nature de l'impôt différé	2014		2015	
	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts positifs	Impacts négatifs
Ajustement de crédit-bail IAS 17		837,6		811,5
Retraitement écart évaluation actif		520,6		2 178,0
Engagements retraites	2 276,3		2 520,1	
Retraitements stocks IFRS	828,2		756,0	
Retraitements amortissements dérogatoires		415,3		409,1
Participation salariés	505,0		617,6	
Organic	717,5		93,7	
Neutralisation cessions fonds de commerce	790,8		44,8	
Divers : retraitements durées amortissements IFRS		148,6	108,2	
Indemnité à recevoir				
Retraitement CVAE	36,1		23,1	
Annulation provisions internes		1 833,5		2 170,9
Total	5 153,9	3 805,7	4 163,4	5 569,5

Il n'existe pas d'éléments latents sur les activités abandonnées.

Note 8 Résultats par action

Résultat net non dilué - Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le bénéfice net consolidé revenant aux actionnaires de la société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre de l'exercice.

	31/12/2014	31/12/2015
Nombre d'action total (unités)	6 221 343	6 221 343
Nombre moyen pondéré d'action en circulation pendant la période (unités) (excluant les actions propres retenues pour le résultat net par action)	6 207 256	6 206 823
Résultat net, part du groupe	12 658	14 896
Résultat par action (en euros)	2,03	2,39

Note 9 *Information sectorielle*
Bilan consolidé par activité 2014 :

ACTIF	France	Benelux	Espagne	Asie	Autres	Eliminations inter-secteur	Total
ACTIFS NON-COURANTS							
Goodwill	86 015,8	86 665,9	2 578,9	-	-	-	175 260,5
Autres Immobilisations Incorporelles	1 905,5	89,7	0,1	-	-	-	1 995,3
Immobilisations Corporelles	38 863,6	32 168,1	5 619,6	1,8	-	-	76 653,2
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-
Participations entreprises associés	43,3	-112,6	-	-	-	-	-69,3
Autres actifs financiers non courants	79 195,6	-15 925,5	-1 987,5	-985,1	-2 706,0	-45 893,9	11 697,6
Actifs d'impôts non-courants	426,0	1 589,2	282,2	-	-	-	2 297,5
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	206 449,9	104 474,8	6 493,3	-983,3	-2 706,0	-45 893,9	267 834,8
ACTIFS COURANTS							
Stocks et en-cours	137 548,3	61 328,1	7 730,1	-	-	-	206 606,5
Clients et comptes rattachés	21 161,6	1 357,0	166,1	1 582,2	48,8	-7 462,8	16 852,8
Autres actifs courants	88 251,8	35 990,8	714,1	0,7	1 487,4	-88 060,6	38 384,1
Actifs d'impôts courants	875,4	35,4	-	-	-	-	910,8
Trésorerie et équivalent de trésorerie	31 220,8	12 444,4	867,4	102,4	-	-	44 635,0
TOTAL ACTIFS COURANTS	279 057,9	111 155,7	9 477,7	1 685,3	1 536,3	-95 523,4	307 389,3
TOTAL ACTIF	485 507,8	215 630,5	15 971,0	702,0	-1 169,7	-141 417,4	575 224,2

PASSIF	France	Benelux	Espagne	Asie	Autres	Eliminations inter-secteur	Total
CAPITAUX PROPRES							
Capital émis	31 106,7	-	-	-	-	-	31 106,7
Primes liées au capital	13 412,3	-	-	-	-	-	13 412,3
Réserves	202 621,3	64 782,3	-16 352,2	234,9	-1 185,5	-	250 100,7
Résultat de l'exercice	8 067,1	6 024,3	-1 886,3	441,7	9,9	-	12 656,7
Participation donnant lieu à contrôle	5,5	35,1	-	0,3	-	-	40,8
TOTAL CAPITAUX PROPRES	255 212,9	70 841,7	-18 238,6	676,9	-1 175,6	-	307 317,2
PASSIFS NON COURANTS							
Emprunts et dettes financières à long terme	64 589,3	49 428,3	2 619,8	-	-	-46 000,0	70 637,4
Passif d'impôt non-courant	-	949,1	-	-	-	-	949,1
Engagement envers le personnel	5 589,3	1 035,5	-	-	-	-	6 624,7
Provisions à long terme	920,9	-	3 669,2	-	-	-	4 590,1
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	71 099,4	51 412,9	6 289,0	-	-	-46 000,0	82 801,3
PASSIFS COURANTS							
Fournisseurs et comptes rattachés	64 551,8	14 729,7	8 906,5	25,1	2,1	-7 462,8	80 752,4
Emprunts à court terme	39 777,2	1 386,9	-	-	0,4	-	41 164,5
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	20 770,9	2 191,4	302,7	-	-	-	23 264,0
Passif d'impôt courant	-	2 794,0	15,9	-	-	-	2 810,0
Autres passifs courants	34 095,5	72 273,9	18 695,4	-	3,5	-87 954,5	37 113,7
TOTAL PASSIFS COURANTS	159 195,5	93 375,9	27 920,5	25,1	5,9	-95 417,3	185 104,6
TOTAL PASSIF	485 507,8	215 630,5	15 971,0	702,0	-1 169,7	-141 417,4	575 224,2

Bilan consolidé par activité 2015 :

ACTIF	France	Benelux	Espagne	Asie	Autres	Eliminations inter secteur	Total
ACTIFS NON-COURANTS							
Goodwill	109 255,4	86 665,9	2 578,9	-	-	-	198 500,2
Autres Immobilisations Incorporelles	1 445,3	37,9	-	-	-	-	1 483,2
Immobilisations Corporelles	48 052,5	28 993,3	5 177,9	0,9	-	-	82 224,7
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	0,0
Participations entreprises associés	1 678,7	-	-	-	-	-	1 678,7
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	90 911,4	-15 925,5	-2 924,7	-982,6	-2 706,0	-56 812,3	11 560,4
Actifs d'impôts non-courants	-	765,8	321,2	-	-	-	1 087,1
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	251 343,4	100 537,5	5 153,4	-981,7	-2 706,0	-56 812,3	296 534,2
ACTIFS COURANTS							
Stocks et en-cours	168 111,8	65 206,7	8 325,2	-	-	-	241 643,7
Clients et comptes rattachés	21 733,3	1 322,5	59,9	2 923,6	68,2	-9 680,5	16 427,0
Autres actifs courants	83 570,1	35 620,5	817,7	1,4	1 474,4	-82 096,1	39 387,9
Actifs d'impôts courants	2 407,4	234,7	-	-	-	-	2 642,1
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	-	-	-	-	0,1	-	0,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	29 350,2	5 513,5	1 452,5	220,0	2,5	-	36 538,6
TOTAL ACTIFS COURANTS	305 172,7	107 897,9	10 655,3	3 144,9	1 545,3	-91 776,6	336 639,6
TOTAL ACTIF	556 516,1	208 435,4	15 808,7	2 163,3	-1 160,7	-148 588,9	633 173,8

PASSIF	France	Benelux	Espagne	Asie	Autres	Eliminations inter secteur	Total
CAPITAUX PROPRES							
Capital émis	31 106,7	-	-	-	-	-	31 106,7
Primes liées au capital	13 412,3	-	-	-	-	-	13 412,3
Réserves	206 606,1	70 860,9	-18 238,6	896,0	-1 175,6	-	258 948,8
Titres en auto-contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	16 167,3	2 556,5	-5 073,0	1 237,7	7,7	-	14 896,1
Intérêts minoritaires	5,5	35,0	-	0,3	-	-	40,7
TOTAL CAPITAUX PROPRES	267 297,9	73 452,4	-23 311,6	2 133,9	-1 168,0	-	318 404,6
PASSIFS NON COURANTS							
Emprunts et dettes financières à long terme	99 749,6	43 845,9	17 513,7	-	-	-56 812,3	104 296,9
Passif d'impôt non-courant	1 800,6	692,4	-	-	-	-	2 493,0
Engagement envers le personnel	6 192,6	1 141,3	-	-	-	-	7 333,9
Provisions à long terme	892,9	45,0	321,2	-	-	-	1 259,2
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	108 635,8	45 724,6	17 835,0	-	-	-56 812,3	115 383,1
PASSIFS COURANTS							
Fournisseurs et comptes rattachés	71 852,4	11 184,7	10 665,3	29,4	1,2	-9 680,5	84 052,5
Emprunts à court terme	41 901,5	1 842,5	4,4	-	-	-	43 748,4
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	29 530,0	643,7	-	-	-	-	30 173,7
Passif d'impôt courant	248,0	529,2	-	-	3,8	-	781,1
Provisions à court terme	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	37 050,5	75 058,2	10 615,6	-	2,1	-82 096,1	40 630,4
TOTAL PASSIFS COURANTS	180 582,4	89 258,4	21 285,3	29,4	7,2	-91 776,6	199 386,1
TOTAL PASSIF	556 516,1	208 435,4	15 808,7	2 163,3	-1 160,7	-148 588,9	633 173,8



Compte de résultat par activité 2014 :

	France	Benelux	Espagne	Asie	Autres	Eliminations inter-secteur	Total
Chiffre d'affaires	437 057,8	219 324,9	19 019,0	-	-	-397,8	675 003,8
Autres produits de l'activité	15 246,5	1 965,7	22,9	788,4	-	-1 686,2	16 337,3
Achats consommés	-261 387,5	-138 984,5	-11 918,0	-54,8	-	1 186,8	-411 158,0
Charges de personnel	-82 966,5	-33 661,6	-3 495,7	-156,6	-	-	-120 280,4
Charges externes	-71 792,4	-35 652,7	-4 270,3	-99,9	-4,4	897,7	-110 922,0
Impôts et taxes	-7 011,7	-1 775,3	-43,8	-33,6	-0,2	-	-8 864,7
Dotations aux amortissements	-8 977,1	-5 825,6	-642,9	-1,7	-	-	-15 447,3
Dotations aux provisions nettes de reprises	-1 205,2	-80,0	-46,7	-	-	-	-1 331,9
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	2 417,5	15,1	4,7	-	-	-0,4	2 436,9
Résultat opérationnel courant	21 381,4	5 325,9	-1 370,7	441,7	-4,6	-	25 773,7
Résultat sur cessions de participations consolidées	3,8	-	-	-	-	-	3,8
Autres produits et charges opérationnels	-5 123,4	5 401,6	-214,1	-	-	-	64,1
Résultat opérationnel	16 261,8	10 727,5	-1 584,9	441,7	-4,6	-	25 841,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	30,5	98,2	0,0	-	0,0	-	128,7
Coût de l'endettement financier brut	-1 627,0	-295,1	-19,4	-	-	-	-1 941,6
Coût de l'endettement financier net	-1 596,5	-196,9	-19,4	-	0,0	-	-1 812,8
Autres produits et charges financiers	-239,2	-1 065,2	-282,1	-	19,4	-648,3	-2 215,2
Charge d'impôt	-5 680,6	-3 352,3	-	-	-4,9	-	-9 037,8
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-56,2	-61,7	-	-	-	-	-117,9
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	8 689,3	6 051,5	-1 886,3	441,7	9,9	-648,3	12 657,8
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession							
Résultat net	8 689,3	6 051,5	-1 886,3	441,7	9,9	-648,3	12 657,8
Part du groupe	8 689,1	6 050,5	-1 886,3	441,7	9,9	-648,3	12 656,7
Intérêts minoritaires	0,2	0,9	-	-	-	-	1,1



Compte de résultat par activité 2015 :

Rubriques	France	Benelux	Espagne	Asie	Autres	Eliminations inter secteur	Total
Chiffre d'affaires	489 372,2	216 247,4	20 293,0	-	-	-691,0	725 221,7
Autres produits de l'activité	17 071,5	2 045,1	8,8	1 784,0	28,1	-2 726,0	18 211,3
Achats consommés	-295 682,5	-136 216,4	-12 507,0	-	-	2 487,1	-441 918,8
Charges de personnel	-91 308,7	-34 368,4	-3 576,8	-207,1	-	-	-129 460,9
Charges externes	-77 545,0	-35 754,5	-4 424,4	-115,0	-3,7	942,0	-116 900,6
Impôts et taxes	-7 336,6	-2 018,2	-46,9	-109,7	-28,3	-	-9 539,7
Dotations aux amortissements	-9 986,1	-5 672,8	-652,3	-1,1	-	-	-16 312,2
Dotations aux provisions nettes de reprises	-1 881,0	-45,8	-	-	-	-	-1 926,8
Autres produits et charges d'exploitation	3 094,3	-170,2	47,5	-	-	-12,1	2 959,6
Résultat opérationnel courant	25 798,3	4 046,3	-857,9	1 351,1	-3,9	-	30 333,7
Résultat sur cessions de participations consolidées	9,0	-	-	-	-	-	9,0
Autres produits et charges opérationnels	-513,9	1 029,1	-3 939,3	-	-	-	-3 424,2
Résultat opérationnel	25 293,4	5 075,3	-4 797,3	1 351,1	-3,9	-	26 918,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	293,4	102,4	-	-	-	-	395,9
Coût de l'endettement financier brut	-1 921,8	-170,1	-5,1	-	-	-	-2 097,0
Coût de l'endettement financier net	-1 628,4	-67,7	-5,1	-	-	-	-1 701,1
Autres produits et charges financiers	-1 231,8	-919,5	-270,6	-113,4	15,5	-35,4	-2 555,2
Charge d'impôt	-6 321,9	-1 496,3	-0,2	-	-3,8	-	-7 822,2
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	56,3	-	-	-	-	-	56,3
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	16 167,6	2 591,8	-5 073,0	1 237,7	7,7	-35,4	14 896,3
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	16 167,6	2 591,8	-5 073,0	1 237,7	7,7	-35,4	14 896,3
Part du groupe	16 167,3	2 591,9	-5 073,0	1 237,7	7,7	-35,4	14 896,1
Intérêts minoritaires	0,3	-0,1	-	-	-	-	0,2

De par son activité, la société n'a pas d'information sectorielle secondaire. La société exerce un seul métier qui est la vente d'articles de bricolage. Conformément à l'analyse faite en interne au moyen d'états de gestion analysant l'activité du groupe par pays, l'information sectorielle se limite à l'information sectorielle primaire géographique.



Note 10 **Immobilisations incorporelles**

	Goodwill	Autres Immobilisations Incorporelles	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	176 291,6	13 458,6	189 750,2
Acquisitions		312,9	312,9
Cessions		-79,4	-79,4
Reclassement	1 009,2	-0,6	1 008,6
Variation de périmètre	22 437,4	107,8	22 545,2
Valeur brute au 31 décembre 2015	199 738,3	13 799,3	213 537,6
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1 238,1	-12 316,1	-13 554,2
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	175 260,5	1 995,3	177 255,8
Valeur nette comptable au 31 décembre	198 500,2	1 483,2	199 983,4

Les développements informatiques en France expliquent essentiellement cette évolution des immobilisations incorporelles.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition - Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie du groupe qui correspondent aux 3 zones géographiques dans lesquelles les activités sont exercées.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie :

	France	Benelux	Espagne	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2015	86 015,8	87 696,9	2 578,9	176 291,6
Acquisitions	23 446,7	-	-	23 446,7
Cessions	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2015	109 462,4	87 696,9	2 578,9	199 738,3
Dépréciation cumulée au 1 ^{er} janvier 2015	-	-1 031,1	-	-1 031,1
Ajustements liés aux actifs d'impôts différés	-	-	-	-
Autres	-207,0			-207,0
Dépréciations cumulées au 31 décembre 2015	-207,0	-1 031,1	-	-1 238,1
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2015	86 015,8	86 665,8	2 578,9	175 260,5
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	109 255,4	86 665,8	2 578,9	198 500,2

Note 11 *Immobilisations corporelles*

Immobilisations corporelles	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Dotations	Variations de périmètre	Autres Variations	31/12/2015
Terrains	11 654,7	92,4	-77,2		1 240,3	-855,2	12 055,0
Constructions	91 055,3	1 805,0	-1 808,9		9 458,2	130,1	100 639,6
Installations technique, matériel et outillage	27 870,8	1 736,8	-294,4		1 507,1	99,7	30 920,0
Autres immobilisations corporelles	95 480,7	6 215,2	-1 340,4		9 231,1	1 109,1	110 695,7
Immobilisations corporelles en cours	2 089,6	1 159,9	0,0		10,5	-1 415,6	1 844,4
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0,0					0,0	0,0
Total immobilisations corporelles	228 151,1	11 009,3	-3 520,9	0,0	21 447,2	-932,0	256 154,7
Amortissement/ Provision constructions	-56 722,2	0,0	1 805,0	-4 985,3	-2 302,8	-2,5	-62 207,7
Amortissement/ Provision installation technique, matériel et outillage	-21 981,3	0,0	281,9	-1 760,4	-1 390,9	0,0	-24 850,7
Amortissement/ Provisions autres immobilisations corporelles	-71 834,9	0,0	943,6	-8 597,6	-6 174,3	-2,1	-85 665,3
Provisions sur terrains	-959,5	0,0	8,7	-139,3	-116,3		-1 206,3
Total amortissements - provisions	-151 497,8	0,0	3 039,2	-15 482,5	-9 984,2	-4,5	-173 929,9
Total valeur nette	76 653,2	11 009,3	-481,8	-15 482,5	11 463,0	-936,6	82 224,7

La colonne «autres variations» intègre les transferts sur immobilisations en cours dans les postes d'immobilisations concernés. Ces immobilisations concernent essentiellement des projets d'ouverture de magasins réalisées sur deux exercices comptables.

Note 12 *Autres actifs financiers*

Ils s'élèvent à 11,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 11,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 et sont principalement constitués de dépôts de garantie versés en France.

Note 13 *Instruments financiers dérivés*

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt qui découlent de ses opérations courantes, le groupe utilise des instruments dérivés négociés avec des contreparties de premier plan. Conformément aux règles du groupe, ces instruments dérivés de change et de taux d'intérêt sont mis en place exclusivement à des fins de couverture.

Bricorama procède à des tests d'efficacité sur les instruments de taux d'intérêts prospectifs et rétrospectifs afin de s'assurer de l'efficacité des contrats de couverture. Si la couverture est jugée efficace, c'est-à-dire que la variation de la juste valeur de l'instrument financier rapporté à la variation de la juste valeur du sous-jacent est comprise entre 80 et 125 %, la juste valeur des instruments financiers est comptabilisée par situation nette. Dans le cas contraire, leur juste valeur est inscrite en résultat.

13.4.1. *Couverture du risque de change*

Le groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

La politique du groupe en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir au minimum 80 % du risque de change par des instruments dérivés dès lors que les budgets d'exploitation sont arrêtés dans

les filiales du groupe.

L'ensemble des flux futurs en devises du groupe fait l'objet de prévisions détaillées à l'horizon de l'année budgétaire à venir. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des achats ou des ventes à terme ou par des options, afin de réduire au maximum la position de change par devises de chaque filiale. La durée de vie de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlements du groupe.

Les sociétés du groupe ayant par ailleurs l'obligation d'emprunter et de placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par la gestion de leur trésorerie courante sont pratiquement inexistantes.

Les instruments financiers dérivés détenus dans un but de couverture du risque de change ont tous une maturité inférieure à 18 mois à l'origine et se détaillent comme suit :

	Nominal		Valeur de marché	
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015
Change à terme				
Achat d'euros contre devises				
Dont EUR/USD	3 990	8 939	115	186
Options de change				
Dont options EUR/USD				
Total	3 990	8 939	115	186

La juste valeur des instruments dérivés est leur valeur de marché. Le groupe n'a pas de position en devises significatives non couvertes au bilan.

13.4.2. Couverture du risque de taux d'intérêt

Le groupe se refinance principalement à taux variables et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire l'exposition nette au risque de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont jamais détenus à des fins spéculatives.

Afin de supprimer ou limiter les risques d'incohérence entre l'instrument dérivé et le sous-jacent, la politique de l'entreprise en matière d'emprunts est de négocier des échéances trimestrielles (année civile), et de mettre en place des contrats de couvertures aux mêmes dates.

Ces instruments dérivés sont principalement des contrats d'échanges (swaps) et d'options de taux d'intérêt (achats de caps) négociés de gré à gré.

Les valeurs de marché de ces instruments, telles que détaillées, ci-dessous sont à mettre en regard des valeurs de marché des dettes qu'ils couvrent.

Les instruments dérivés de taux sont les suivants :

	Notionnel		Valeur de marché	
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015
Couvertures cumulées de flux de trésorerie	265 000	226 281	-5 586	-4 875
Couverture de juste valeur				
Dérivés non qualifiés				
Total	265 000	226 281	-5 586	-4 875

La juste valeur des instruments dérivés de taux est la valeur de marché. La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Les tests de sensibilité sur l'évolution de la valeur de marché des instruments financiers, en fonction d'une variation de la courbe des taux de plus ou moins 50 points de base (bps) donnent les résultats suivants :

- + 0,50 points de base (bps) : nouvelle valeur de marché -2 257 milliers d'euros ;
- - 0,50 points de base (bps) (soit base euribor 3M à 0 %) : nouvelle valeur de marché -7 221 milliers d'euros

La différence entre ces valeurs et la valeur de marché constatée au 31 décembre 2015 représente l'impact probable d'une évolution des taux sur les capitaux propres du groupe.

Les échéances des instruments dérivés de taux ventilés par nature de couverture se déclinent comme suit (les contrats dont la durée d'exécution est supérieure à 12 mois sont classés à plus d'1 an) :

	31/12/2014			31/12/2015			Total juste valeur au 31/12/2015
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Couverture de flux de trésorerie							
Swaps de taux emprunteurs taux fixes	60 000	195 000		55 000	161 281		216 281
Caps achats							
Couverture de flux de juste valeur							
Swaps de taux emprunteurs taux variables		10 000		10 000			10 000
Dérivés non qualifiés							
Swaps de taux variables/variables							
Total	60 000	205 000		65 000	161 281		226 281

Note 14 *Clients et autres actifs courants*

	31/12/2014	31/12/2015
Clients et comptes rattachés	18 249,9	17 863,4
Créances sur personnel et organismes sociaux	2 084,0	2 008,3
Créances fiscales - hors IS	4 009,5	2 670,7
Comptes courants - actif	1 261,5	2 547,5
Autres créances	28 738,6	29 774,1
Charges constatées d'avance	2 691,4	2 946,8
Total autres actifs courants	38 784,9	39 947,5
Provisions clients et comptes rattachés	-1 397,1	-1 436,4
Provisions autres créances et intérêts courus	-400,8	-559,6
Total des provisions	-1 797,9	-1 996,0
Total clients et autres actifs courants	55 236,9	55 815,0

Les principaux types de créances sont :

a - Les créances sur franchisés (ce qui ne concerne que la France).

Une provision est constatée lorsque la probabilité de recouvrement est remise en cause.

b - Autres créances composées essentiellement des ristournes de fin d'année à recevoir.

C'est le montant le plus significatif. Le risque de non recouvrement est cependant faible car les sommes concernées résultent de l'application des contrats fournisseurs et sont déduits des factures de marchandises de l'exercice suivant.

c - Les créances sur clients en compte

Il s'agit de quelques clients qui ne paient pas à la caisse au comptant, mais à échéance. Le risque là aussi est faible car ces créances clients concernent soit des Administrations (par définition sans risque), soit des artisans ou commerçants dont la créance est garantie par la SFAC ou la COFACE.

Les provisions sont déterminées en fonction du risque de non recouvrabilité desdites créances.

La quasi-totalité des clients et autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an.

Note 15 Stocks

	31/12/2014	31/12/2015
Stocks de marchandises	208 207,8	243 452,7
Provisions sur stocks de marchandises	-1 601,3	-1 809,0
Stocks de marchandises nets	206 606,5	241 643,7

Note 16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2014	31/12/2015
Valeur mobilière de placement	0,1	3 521,5
Disponibilités	44 635,0	33 017,3
Total valeur mobilière de placement et disponibilités	44 635,1	36 538,8

Le montant des VMP est de 3,5 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 0,1 millier d'euros l'année précédente. Les disponibilités au 31 décembre 2015 sont des positions comptables qui se compensent par d'autres positions créditrices telles qu'évoquées en note 19.

Note 17 Fournisseurs et autres passifs courants

	31/12/2014	31/12/2015
Dettes fournisseurs	80 741,2	84 043,7
Dettes sur acquisition d'actifs	11,2	8,8
Total fournisseurs et autres	80 752,4	84 052,5
Passif d'impôt courant	2 810,0	781,1
Dettes sociales	19 202,8	21 986,5
Dettes fiscales	6 132,1	4 735,1
Comptes courants - passif	96,8	1 155,8
Autres dettes	11 567,9	10 475,7
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	114,1	2 277,3
Dividendes à payer		
Total autres passifs courants	37 113,7	40 630,4
Total général	120 676,1	125 464,0

La totalité des fournisseurs et autres passifs courants ont une échéance à moins d'un an.
Le poste de dettes fournisseurs comprend les effets à payer tels que décrits en note 16.
Le crédit fournisseur moyen consolidé ressort à 57 jours en 2015 contre 58 jours en 2014.

Note 18 **Emprunts**

	31/12/2014	31/12/2015
Dettes envers les établissements de crédit	65 938,4	100 659,7
Dettes sur immobilisations en location financement	4 374,8	3 196,4
Emprunt et dettes financières diverses	324,1	440,8
Total des emprunts portant intérêt non courant	70 637,4	104 296,9
Dettes envers les établissements de crédit	22 894,1	29 850,5
Concours bancaires courants	41 164,5	43 748,4
Dettes sur immobilisations en location financement	370,9	323,2
Intérêts courus non échus	0,0	0,0
Dettes financières diverses	0,0	0,0
Total des emprunts portant intérêt courant	64 429,5	73 922,0
Total général	135 066,9	178 219,0

Le volume des dettes résulte du financement des acquisitions, des créations de magasins, des développements informatiques et les conséquences sur le BFR de la loi dite LME.

Les dates contractuelles de révision des taux et l'exposition des emprunts du groupe aux fluctuations des taux d'intérêt se présentent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2015
Moins d'un an (*)	64 429,5	73 922,0
De 1 an à 5 ans	69 043,6	98 885,4
De 5 ans à 10 ans	1 593,8	5 411,5
Total	135 066,9	178 219,0
Dont à taux fixes	5 142,0	4 183,1
Dont à taux variables	129 925,0	130 287,5
(*) Dont spots	29 000,0	32 000,0
(*) Dont soldes bancaires créditeurs	12 164,5	11 748,4

Le montant des lignes court terme non utilisées au 31 décembre 2015 est de 48,1 millions d'euros.

Note 19 **Covenants**

La plupart des contrats d'emprunt sont assortis de clauses de remboursement anticipé, à l'initiative du prêteur, en cas de dépassement de certains ratios financiers. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'en-cours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

Les principaux ratios financiers à respecter sont les suivants :

		Position Bricorama
Dettes financières nettes / Capitaux propres	<= 1	0,43
Dettes financières nettes / Résultat opérationnel	<= 5	4,51
Dettes financières nettes / Excédent brut d'exploitation	<= 3,5	2,82
Excédent brut d'exploitation / Frais financiers nets	> 10 fois	28,55

Les dettes financières s'entendent hors impact des valorisations mark to market des opérations de couverture de taux détaillées en note 13.

Au 31 décembre 2015, tous les ratios financiers sont respectés.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Note 20 Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Au 31 décembre 2015, les impôts différés actifs s'élèvent à 1,1 millions d'euros et sont répartis de la façon suivante :

- Benelux : 0,8 million d'euros ;
- Espagne : 0,3 million d'euros.

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant :

Evolution des postes au bilan	01/01/2015	Reclassements et ajustements	Règlement	Charge	31/12/2015
Impôts courants :					
Actif	910,8	1 731,3			2 642,1
Passif	2 810,0	4 027,3	10 339,9	4 283,8	781,1
Total	1 899,2	2 296,0	10 339,9	4 283,8	-1 860,9
Impôts différés :					
Actif	2 297,5	-1 210,0			1 087,5
Passif	949,1	-1 994,5		3 538,4	2 493,0
Total	1 348,4	784,5	-	3 538,4	-1 405,5
Actif consolidé	3 208,3	521,3			3 729,6
Passif consolidé	3 759,1	2 032,8	10 339,9	7 822,2	3 274,2
Total	-550,8	-1 511,5	10 339,9	7 822,2	455,4

Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 7.

Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les sociétés dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % de l'impôt de base dû, majorant ainsi le taux légal d'imposition de 1,1 %. En 2013, il est constaté en sus une contribution exceptionnelle portée de 5,0 % à 10,7 % du montant de l'IS, majorant le taux légal d'imposition de 3,57 %.

Le taux de base en Belgique est de 33,99 %, aux Pays-Bas de 25 % et en Espagne de 30,0 %.

Note 21 Contrats de location

Note 21.1. Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement souscrits par le groupe ne portent que sur des biens immobiliers.

Les paiements minimaux futurs au 31 décembre 2015 sont détaillés ci-dessous :

31/12/2015	Moins d'un an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs	Valeur actualisée total des paiements minimaux futurs
Location-financement de biens immobiliers	1 576,9	1 769,4	612,7	3 959,0	3 422,0

Les contrats de location-financement retraités au 31 décembre 2015 ne comportent pas de clause d'ajustement conditionnel des loyers. Ils portent sur des durées allant de 12 à 15 ans avec, majoritairement, une option d'achat à la fin du contrat.

La ventilation des paiements minimaux futurs au 31 décembre 2015 par nature de taux est détaillée ci-dessous :

31/12/2015	Moins d'un an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs
Location-financement à taux variables				
Location-financement à taux fixes	1 576,9	1 769,4	612,7	3 959,0
Valeur des options d'achat en fin de contrats	1 118,5	386,4	0	1 504,9

Note 21.2. Contrats de location simple

Le montant des loyers annuels comptabilisés en 2015 et relatifs aux sièges et aux magasins exploités par le groupe s'élève à 49,6 millions d'euros hors taxe.

Les contrats de location simple souscrits par le Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers. Les paiements minimaux futurs au 31 décembre 2015 à effectuer pour les contrats de location simple non résiliables et portant sur les biens immobiliers sont présentés ci-après :

31/12/2015	Moins d'un an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs
Location simple de biens immobiliers	37 451,3	57 346,5	27 414,3	122 212,1

Les contrats de location simple immobilière en France relatifs à l'exploitation des magasins et en relation avec une entreprise liée (cf note 29) sont résiliables à tout moment moyennant un préavis de 6 mois.

Les autres contrats de location simple immobilière sont dans la quasi-totalité des contrats commerciaux portant sur des durées de 3, 6, 9 ou 12 ans sans option d'achat.

En France, ils sont indexés pour la plupart annuellement par rapport à l'indice du coût de la construction ou à celui des loyers commerciaux.

Au Benelux, les loyers sont indexés selon les principaux indices suivants :

- aux Pays-Bas selon l'indice des prix à la consommation ;
- en Belgique selon l'indice des prix à la consommation ou l'indice santé.

En Espagne, les loyers sont indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le groupe loue également du matériel et différentes installations (sécurité...) dans le cadre de contrats de location simple, résiliables généralement à l'échéance avec préavis de six mois. La charge de location est imputée au compte de résultat durant l'exercice au titre des contrats de location.

Note 21.3. Opérations de cession-bail

Aucune opération de cession-bail n'a été réalisée au cours de la période.

Note 22 Engagements de retraite et avantages assimilés

Les salariés du groupe bénéficient, dans certains pays, de compléments de retraite versés annuellement aux retraités, ou d'indemnités de départ en retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraite et avantages assimilés ne concernent que la France et la Belgique. Pour les Pays-Bas et l'Espagne le groupe n'est pas engagé.

Les hypothèses de taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque pays et sont les suivantes :

- l'âge moyen de départ à la retraite d'un salarié est de 62 ans pour les employés, 62 ans pour les agents de maîtrise et 67 ans pour les cadres ; en Belgique, il est de 63 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes.
- l'espérance de vie (en nombre moyen d'années) d'un salarié après son départ à la retraite est calculée selon la table de mortalité hommes/femmes 2003/2005.

Les prestations accordées sont :

- en France, les indemnités de départ à la retraite en cas de départ à la retraite au sein de la société, il n'existe pas de contrat d'assurances.
- en Belgique, au niveau de l'employeur un capital retraite (but à atteindre) est versé en cas de départ à la retraite au sein de l'entreprise couvert en partie par un fonds d'assurance alimenté par les cotisations employeur (seule la part employeur est prise en compte).

	France	Belgique	Total
Effectif concerné	2 420	273	2 693
Age moyen	40 ans	45 ans	41 ans
Ancienneté moyenne	11 ans	11 ans	11 ans

Evolution de l'engagement	France	Belgique	Total
Engagement actuariel au 31/12/2014	5 589,3	2 611,0	8 200,3
Coût des services rendus	350,4	231,3	581,7
Charge d'intérêts	105,5	42,6	148,2
Acquisition	337,0	0,0	337,0
Prestations réglées par l'employeur	-205,5	-73,1	-278,6
Pertes ou gains actuariels engagement	15,9	-356,5	-340,6
Engagement actuariel au 31/12/2015	6 192,6	2 455,4	8 648,0

Evolution des écarts actuariels	France	Belgique	Total
Ecart actuariels non reconnus au 31/12/2014	0,0	0,0	0,0
Pertes et gains actuariels engagement	15,9	-356,5	-340,6
Pertes et gains actuariels actifs de couverture	0,0	327,9	327,9
Constatés en capitaux propres	15,9	-28,6	-12,7
Ecart actuariels non reconnus au 31/12/2015	0,0	0,0	0,0

Evolution de la provision	France	Belgique	Total
Provision au 31/12/2014	5 589,3	1 035,5	6 624,7
Coût des services rendus	350,4	231,3	581,7
Charge d'intérêts	105,5	42,6	148,2
Acquisition	337,0	0,0	337,0
Rendement attendu des actifs de couverture	0,0	-21,7	-21,7
Gains et pertes actuariels (capitaux propres)	15,9	-28,6	-12,7
Cotisations employeur	0,0	-117,8	-117,8
Prestations réglées par l'employeur	-205,5	0,0	-205,5
Provision au 31/12/2015	6 192,6	1 141,3	7 333,9

Décomposition au 31/12/2015	France	Belgique	Total
Engagement actuariel	6 192,6	2 455,4	8 648,0
Juste valeur des actifs	0,0	1 314,1	1 314,1
Solde	6 192,6	1 141,3	7 333,9

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	France	Belgique
Taux d'actualisation	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement des actifs de couverture	-	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	de 0,5 % à 3,00 %	2,00 %
Taux de turnover (en fonction de l'âge)	de 1 % à 25 %	de 1 % à 20 %
Age de retraite (en fonction de la catégorie)	de 62 à 67 ans	de 63 à 65 ans

Les écarts actuariels sont passés en capitaux propres dans l'exercice.

Note 23 Provisions pour autres passifs

	31/12/2014	31/12/2015
Engagements envers le personnel	6 624,7	7 333,9
Autres provisions	4 590,1	1 259,2
Provisions non courantes	11 214,8	8 593,1
Provisions courantes	0,0	0,0
Total général	11 214,8	8 593,1

Détail par nature	31/12/2014	31/12/2015
Provisions pour risques d'exploitation	3 415,3	28,1
Provisions pour engagements de retraite	6 624,7	7 333,9
Provisions sur risques magasins	718,0	681,9
Provisions pour impôts et taxes	367,7	406,7
Autres provisions	89,1	142,4
Total des provisions	11 214,8	8 593,1
dont provisions non courantes, engagements envers le personnel	6 624,7	7 333,9
dont provisions non courantes autres	3 697,6	349,6
dont provisions courantes	892,5	909,5
Total	11 214,8	8 593,1

Evolution du poste	2015
Au 1^{er} janvier 2015	11 214,8
Variations affectant le compte de résultat :	
Dotations	764,1
Utilisations	-3 752,3
Reprises de provisions	-5,4
Autres variations	371,8
Total au 31 décembre 2015	8 593,1

La principale dotation de l'année est relative à l'évolution de la provision pour retraite.

Les provisions reprises ont été utilisées ou ajustées en fonction de l'évolution des dossiers et correspondent principalement à la reprise de provision du risque Séville.

Note 24 Engagements

Engagements donnés	31/12/2014	31/12/2015
Cautions	4 580	11 059
Garanties	7 955	9 503
Total	12 535	20 562

L'augmentation des cautions données est liée à une caution donnée par Bricorama France pour le paiement de la condamnation sur le litige Séville.



Nature de l'engagement	Montant de l'engagement	Probabilité de voir l'engagement se réaliser	Impact potentiel sur les comptes
Loyers	3 854	Faible	Montant du loyer
Litige	5 809	Fort	Montant de l'engagement
Autres frais (EDF, ...)	1 396	Faible	Montant de l'engagement
Dettes emprunts filiales	6 874	Faible	Néant
Dettes crédit-bail filiales	1 629	Faible	Néant

Au 31 décembre 2015, le groupe était engagé au titre de crédits documentaires pour - 15 702 milliers d'US dollars. Les garanties sont données par Bricorama SA et correspondent principalement aux emprunts et lignes court terme souscrits auprès des établissements de crédit par ses filiales. Le groupe n'escompte pas ses créances.

Engagements reçus - Le groupe bénéficie de conventions de garantie d'actif et de passif négociées à l'occasion des acquisitions réalisées au cours des années précédentes.

Note 25 Incertitudes

Suivi du litige Bricorama SA/JG Capital Management : le litige évoqué les années précédentes et relatif à trois assignations de la société JG Capital Management, actionnaire minoritaire de Bricorama est toujours en cours. Ce litige est sans impact sur les comptes présentés.

Dans le cadre du litige avec Mr Bricolage, la société Bricorama a été condamnée devant une Cour d'Appel nouvellement constituée à payer 5 millions d'euros. Cette somme, provisionnée dans les comptes 2014, a été décaissée en janvier 2015. La société s'est pourvue en Cassation suite à l'arrêt rendu.

Litige avec le bailleur sur la fermeture anticipée du magasin de Séville : en première instance, le tribunal a condamné Bricorama le 20 mars 2014 à indemniser le propriétaire à hauteur de 6,7 millions d'euros. Le groupe a fait appel de cette décision. Le groupe a été condamné en juillet 2015 au règlement de la somme de 8 666 412,50 euros. Au regard du dossier et après estimation du risque, la charge comptabilisée dans les comptes à fin 2015 s'élève à 7 250 000 euros dont 3 350 598,59 euros sont payés. Le groupe s'est pourvu en Cassation devant la Cour Suprême de Madrid.

Note 26 Dividende par action

Les dividendes versés en 2014 au titre de l'exercice 2013 et en 2013 au titre de l'exercice 2012 se sont élevés respectivement à 5 910 276 euros (0,95 euro par action) et à 6 221 343 euros (1,00 euro par action). Un dividende de 0,95 euro par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, représentant une distribution totale de 5 910 276 euros a été versé en 2015.

Note 27 Rémunération des principaux dirigeants

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2015
Salaires et avantages	1 208	1 365

Les membres des comités de direction des pays couvrent l'ensemble des principales fonctions de l'entreprise (Direction Générale, Direction Financière, Directions Pays, Direction des Achats et Direction de l'Expansion). Il n'existe pas d'accord particulier en cas de fin de mission d'un membre du comité de direction, au-delà des conditions légales et conventionnelles.

Note 28 Evénements postérieurs à la clôture

Les principaux événements sont :

- La reprise au 11 janvier 2016 de 4 magasins en Espagne (Cuenca, Ontynient, Benidorm et Lleida) ;
- En mars 2016, le déplacement avec agrandissement du magasin de Jardres, la fermeture du magasin de Porte d'Italie en France et l'ouverture d'un magasin franchisé à Sarlat.
- Egalement en mars, la fermeture temporaire du magasin de Herstal en Belgique pour démolition et reconstruction en vue d'une réouverture en septembre.
- Démarrage du chantier du prochain magasin de Balen en Belgique.

Il n'existe pas à ce jour d'autres événements significatifs postérieurs à la clôture qui peuvent avoir un impact sur les résultats.

Note 29 Sociétés liées

Les principaux montants en relation avec les entreprises liées sont les suivants :

(en euros)		Solde au 31/12/2015		Mouvements au 31/12/2015				
Sociétés concernées	Sociétés liées	Actif	Passif	Total charges	Total produits	Engagement	Nature de la transaction	Garanties données ou reçues
Bricorama SA	La Maison du 13ème	91 728	133 378		65 538		prestations	néant
	La Maison du 13ème			741 477		311 755	loyers	néant
	La Maison du 13ème	153 574					dépôts	néant
	Promo Brico	15 232			-1 640		prestations	néant
	Autres sociétés	186 786	9 996	51 793	23 049		prestations	néant
Bricorama France SAS	La Maison du 13ème		4 040 887	20 585 826	75 848	8 852 636	loyers	néant
	La Maison du 13ème	4 345 338					dépôts	néant
	La Maison du 13ème				352 456		Cession d'actif	néant
	Promo Brico	-404	1 097 397	6 683 539		2 635 327	loyers	néant
	Promo Brico	1 382 639					dépôts	néant
	Point Cadres et Bestove	24 459	-4 942	1 283 225	41 198		achats de marchandises	néant
	Autres sociétés		301 775	1 560 030		684 408	loyers/prestations	néant
	Autres sociétés	395 420					dépôts	néant
Talos SAS	SCI Paros			203 076		180 998	loyers	néant
Rocheffort Brico Loisirs SAS	Brico Rocheffort SAS	97 548					dépôts	néant
	Brico Rocheffort SAS		1 388	308 981		147 331	loyers	néant
Bricorama NV	Belgium Properties Retailers	42 769		1 687 135	1 912 769	3 688 409	loyers / cession d'actif	néant
	Wickes Land Development	7 600		445 874	7 600	1 156 152	loyers	néant
Maatschap Bouwmarkt Gent	Belgium Properties Retailers			233 276		215 587	loyers	néant
	Wickes Land Development			119 185		321 533	loyers	néant
Robo NV	Belgium Properties Retailers	1 135			938		prestations	néant
CB Bouwmarkten	Belgium Properties Retailers			175 721		346 197	loyers	néant
Maz BVBA	Belgium Properties Retailers			203 927		192 210	loyers	néant
Boco BV	Belgium Properties Retailers			188 004		261 405	loyers	néant
Mekowa	Belgium Properties Retailers			257 580		409 071	loyers	néant
Interbrico SA	Belgium Properties Retailers			234 533		212 571	loyers	néant
Bricorama BV	Immo Vastgoed Holland BV			1 513 995		12 029 219	loyers	néant
	Immo Vastgoed Holland BV	57 324			207 324		prestations	néant
	OFS Traders	15 868			15 868		prestations	néant
	Goldi Holding BV	7 623			7 623		prestations	néant
	Goldi Beheer	2 979			2 979		prestations	néant
	Goldi Vastgoed	8 052			8 052		prestations	néant
	Kodden Raalte Beheer BV	4 787			4 787		prestations	néant
Megara BV	Immo Vastgoed Holland BV			306 245		2 156 579	loyers	néant
Rubus Bouwmarkt BV	Immo Vastgoed Holland BV			1 110 322		9 385 818	loyers	néant



(en euros)		Solde au 31/12/2015		Mouvements au 31/12/2015				
Sociétés concernées	Sociétés liées	Actif	Passif	Total charges	Total produits	Engagement	Nature de la transaction	Garanties données ou reçues
Bouwmarkt Haarlem BV	Immo Vastgoed Holland BV			256 000		768 640	loyers	néant
	OFS Traders			1 057 880		6 222 306	loyers	néant
Bouwmarkt Beverwijk BV	Immo Vastgoed Holland BV			113 117		2 528 589	loyers	néant
Bouwmarkt Elburg BV	Immo Vastgoed Holland BV			260 116		598 948	loyers	néant
Bouwmarkt Apeldoorn BV	Goldi Vastgoed Apeldoorn BV			536 781		2 970 011	loyers	néant
Bouwmarkt Deventer BV	Goldi Beheer & Exploitatie Mij BV			198 607		2 002 641	loyers	néant
Bouwmarkt Eibergen BV	Goldi Holding BV			215 882		1 521 212	Loyers	néant
Bouwmarkt Zutphen BV	Goldi Holding BV			292 309		2 059 760	Loyers	néant
Bouwmarkt Raalte BV	Kodden Raalte Beheer BV			319 125		2 247 277	loyers	néant
Bouwmarkt Ypenburg BV	Immo Vastgoed Holland BV			247 000		3 648 000	loyers	néant
	Total	6 840 457	5 579 878	41 390 562	2 724 389	67 754 590		

Note 30 Sociétés consolidées au 31 décembre 2015

Entreprises	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Entrée	Sortie
En France :						
Bricorama SA	Villiers	957 504 608	Sté Mère	I.G.	01/1997	
Bricorama France SAS	Roanne	406 680 314	99,77 %	I.G.	06/1997	
Brico 3 SAS	Villiers	480 441 534	100 %	I.G.	12/2004	
Eoliennes Bricorama 2 SAS	Villiers	487 603 714	100 %	I.G.	11/2005	
Bricoried SAS	Sélestat	424 833 739	49 %	M.E.E.	06/2008	
SCI Immobilière Bricaille	Villiers	394 237 408	100 %	I.G.	01/2009	
Galeries Lindoises SAS	Lalinde	330 345 380	100 %	I.G.	03/2009	
SCI Tamme	Soustons	490 286 135	99 %	I.G.	10/2009	
SARL Léomille	Chemillé	503 536 633	100 %	I.G.	04/2010	
SAS Talos	Saint-Géréon	433 943 404	100 %	I.G.	01/2015	
SAS Rochefort Brico Loisirs	Rochefort	331 660 670	100 %	I.G.	01/2015	
Rouergue Bricolage SAS	Decazeville	480 460 393	100 %	I.G.	01/2015	
Afer SAS	Nice	426 580 122	100 %	I.G.	01/2015	
Frimont bricolage SAS	La Réole	332 522 705	100 %	I.G.	01/2015	
Sodica SAS	Capdenac	442 265 260	100 %	I.G.	01/2015	
Cahors Bricolage SAS	Nice	501 256 234	100 %	I.G.	01/2015	
SCI Beauséjour	Marmande	341 054 450	100 %	I.G.	01/2015	
SCI Girondaise	La Réole	353 301 724	100 %	I.G.	01/2015	
SCI du Rond Point 12	Villeneuve d'Aveyron	428 737 803	50 %	M.E.E	01/2015	
Le Grand Brico	Lannion	437 250 350	100 %	I.G.	02/2015	07/2015
Le Grand Brico 2	Minihy-Tréguier	340 448 539	100 %	I.G.	02/2015	07/2015
À l'étranger :						
Bricorama BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G.	06/1997	
Bricorama NV	Anvers	Etrangère	100 %	I.G.	06/1997	
Bouwmar NV	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Robo NV	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Gruto BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	



Entreprises	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Entrée	Sortie
À l'étranger :						
CB Bouwmarkten NV	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Boco NV	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Andenne Bricolage BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Mag BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
DIY Retail Service BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Maz BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Maatschap Bouwmarkt Gent BV	Gent	Étrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Rubus Bouwmarkt BV	Hillegom	Etrangère	100 %	I.G.	01/2004	
Megara BV	Leerdam	Etrangère	100 %	I.G.	01/2004	
Bricorama Méditerranée SL	Zaratan	Etrangère	100 %	I.G.	04/2004	
Bricorama Iberia SL	Zaratan	Etrangère	100 %	I.G.	01/2006	
Mekowa BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	01/2006	
Bouwmarkt Haarlem BV	Haarlem	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007	
Bouwmarkt Beverwijk BV	Beverwijk	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007	
Interbrico SA	Bastogne	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007	
Batkor Finance BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007	
Bouwmarkt Elburg BV	Elburg	Etrangère	100 %	I.G.	01/2008	
Hasco Bouwmarkt BV	Best	Etrangère	100 %	I.G.	01/2009	
Bricorama Bouwmarkten II BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G.	01/2010	
Bricorama Bouwmarkt Apeldoorn BV	Apeldoorn	Etrangère	100 %	I.G.	01/2010	
Legerstock Vermeersch - Andries NV	Anvers	Etrangère	100 %	I.G.	04/2010	
Bouwmarkt Apeldoorn BV	Apeldoorn	Etrangère	100 %	I.G.	07/2011	
Bouwmarkt Deventer BV	Deventer	Etrangère	100 %	I.G.	07/2011	
Bouwmarkt Eibergen BV	Eibergen	Etrangère	100 %	I.G.	07/2011	
Bouwmarkt Zutphen BV	Zutphen	Etrangère	100 %	I.G.	07/2011	
Bouwmarkt Raalte BV	Raalte	Etrangère	100 %	I.G.	07/2011	
Bouwmarkt Ypenburg BV	H.I. Ambacht	Etrangère	50 %	M.E.E	11/2011	
Bricorama Asia Ltd	Hong-Kong	Etrangère	100 %	I.G.	09/2012	

2. Comptes sociaux

2.1. Bilan au 31 décembre 2015 - (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2014	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	3 et 5	1 250,6	846,1
Immobilisations corporelles	5	1 406,6	1 651,4
Immobilisations financières	4, 5 et 12	156 089,1	161 154,6
Actif immobilisé	5	158 746,2	163 652,1
Créances d'exploitation	6	3 571,4	5 078,8
Créances hors exploitation	6	160 108,6	207 819,7
Trésorerie	7	11 810,7	6 802,5
Actif circulant	6	175 490,6	219 701,0
Total actif		334 236,9	383 353,1

Passif	Notes	31/12/2014	31/12/2015
Capital	8	31 106,7	31 106,7
Primes d'émission, de fusion		13 412,3	13 412,3
Réserves légales		3 110,7	3 110,7
Réserves réglementées		1 006,7	1 006,7
Autres réserves et report à nouveau		164 677,8	169 817,5
Résultat de l'exercice		11 036,1	12 200,0
Situation nette	8	224 350,2	230 653,8
Provisions pour risques et charges	9	1 798,7	120,1
Emprunts et dettes financières	10 et 11	101 756,7	144 879,5
Dettes d'exploitation	11	3 724,8	4 382,9
Dettes hors exploitation	11	2 606,4	3 316,9
Dettes		108 087,9	152 579,2
Total passif		334 236,9	383 353,1

2.2. Compte de résultat au 31 décembre 2015 - (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2014	31/12/2015
Chiffre d'affaires	16	17 121,5	18 172,2
Charges de personnel		-9 081,0	-9 526,4
Amortissements et provisions		-1 984,4	-2 133,2
Autres produits et charges d'exploitation		-5 953,7	-4 162,3
Résultat d'exploitation		102,4	2 350,3
Résultat financier	17	10 733,7	7 434,5
Résultat courant		10 836,1	9 784,8
Résultat exceptionnel	18	25,8	-3,8
Participation des salariés		-141,7	-131,7
Impôt sur les sociétés	14 et 19	315,9	2 550,7
Résultat net		11 036,1	12 200,0

2.3. Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1 Informations générales, faits marquants et faits postérieurs à la clôture

La société Bricorama SA et ses filiales exploitent en France, au Benelux et en Espagne un réseau de grandes surfaces de bricolage.

Bricorama SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France dont le siège social est situé 21a boulevard Jean Monnet à Villiers-sur-Marne.

La société est cotée sur le marché Alternext depuis le 25 juillet 2011, sous le numéro FR00000054421.

Bricorama SA établit les comptes consolidés du groupe Bricorama.

Note 1.1. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Bricorama SA a bénéficié de la mise en place du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) à compter du 1^{er} janvier 2013 suivant la loi de finance rectificative de 2012.

Il en résulte un montant de 171,6 milliers d'euros comptabilisé en moins des charges du personnel et neutralisé fiscalement et cela suivant les recommandations de l'ANC.

Bricorama SA conjointement avec sa filiale Bricorama France a fait une demande de préfinancement auprès de la BPI. Celui-ci a été encaissé en juillet 2015.

L'excédent entre le calcul du crédit d'impôt et le financement sera imputé sur la liquidation d'IS. Le crédit d'impôt a servi aux investissements de l'exercice 2015.

Note 1.2. Incertitudes

Il existait une incertitude relative au litige avec le bailleur sur la fermeture du magasin de Séville. En première instance, le tribunal a condamné Bricorama Ibéria le 20 mars 2014 à indemniser le propriétaire à hauteur de 6,7 millions d'euros. Le groupe a fait appel de cette décision. Bricorama Ibéria et sa caution Bricorama France ont été condamnés en juillet 2015 au règlement de la somme de 8 666 412,50 euros. Le groupe s'est pourvu en Cassation au devant de la Cour Suprême de Madrid.

Au regard du dossier et après estimation du risque, Bricorama SA au titre de sa qualité de société tête de groupe, a estimé qu'il existait un risque d'irrecouvrabilité sur les prêts et créances rattachés à des participations qui existent entre elle et Bricorama Méditerranée nécessitant une dépréciation complémentaire de 7 250 000 euros.

Note 1.3. Evénements postérieurs à la clôture

Hormis celui mentionné ci-dessus, il n'existe pas à ce jour d'autre événement significatif postérieur à la clôture qui peut avoir un impact sur les résultats.

Note 2 Règles et méthodes comptables

Note 2.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général en France.



Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle du coût historique.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Note 2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique.

Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans.

Note 2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilisation suivantes :

Constructions	7-20 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques	7 ans
Matériels et outillages	7 ans
Matériels de transport	4 ans
Mobiliers et matériels de bureau	3-10 ans

Note 2.4. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque les prévisions d'exploitation mettent en évidence que la quote-part de situation nette consolidée tenant compte d'éventuelles valeurs latentes restera inférieure au coût d'achat ou à la valeur d'apport, une provision pour dépréciation de la participation est constituée du montant de la différence.

Les actions propres sont classées en immobilisations financières. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ces titres représentatifs du capital de la société Bricorama SA détenus par la société ont été acquis dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mai 2000, renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2014.

Note 2.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision spécifique est constituée pour les créances identifiées comme étant douteuses.

Note 2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note 2.7. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur a été affectée, le cas échéant.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en comptes de régularisation.

Note 2.8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles couvrent essentiellement des litiges prud'homaux et commerciaux connus à la date d'arrêt. Leur montant correspond à l'estimation du service juridique ou à la première condamnation si elle existe.

Note 2.9. Indemnités de départ à la retraite

La société ne comptabilise pas en provisions les engagements en matière de retraite dont les montants résultent de l'application de la convention collective.

Note 2.10. Instruments financiers.

Les instruments financiers utilisés par la société ont pour objectif la couverture des risques de change et de taux liés à son activité. Chaque instrument utilisé est affecté aux opérations ainsi couvertes. Ces couvertures sont réalisées avec des contreparties bancaires de premier rang. Leur gestion s'effectue de façon centralisée.

Note 2.11. Engagements hors-bilan

- **Engagements en matière de retraite** : les engagements au 31 décembre 2015 qui concernent les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée s'élèvent à 625 milliers d'euros.

- **Cautions reçues** : la société Bricorama SA bénéficie de conventions de garantie usuelles de passif (fiscal et social) négociées à l'occasion des dernières acquisitions réalisées au cours des dernières années (moins de 3 ans).

- **Abandons de créances** : le montant total des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune consentis par la société Bricorama SA à ses filiales du Benelux et de l'Espagne s'élève respectivement à 7,8 millions d'euros et 4,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, la clause permettant le remboursement de l'abandon (3 années consécutives avec un rendement supérieur à 6 %) n'était pas encore atteinte.

- **Engagements de crédit-bail** : il n'en existe aucun.

Note 3 Immobilisations incorporelles

Le poste est principalement composé de logiciels.

Note 4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participation dans les sociétés Bricorama France SAS, Bricorama BV et Bricorama Méditerranée SL, ainsi que de prêts accordés aux filiales.

Bien que les perspectives de retour à l'équilibre des activités en Espagne soient réelles, les titres de Bricorama Méditerranée SL ont été provisionnés intégralement à hauteur de 3 503,3 milliers d'euros de manière à prendre en compte les pertes de l'exercice et les difficultés du marché actuel.

Note 5 Actif immobilisé

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2015	10 630,3	8 392,2	162 834,2
Acquisitions	280,0	978,6	16 369,9
Immobilisations en cours			
Sorties : cession et mise au rebut	-0,9	-164,1	-4 081,6
Diminution par virement de poste à poste		-5,4	
Valeur brute au 31 décembre 2015	10 909,4	9 201,2	175 122,5
Amortissements/Provisions au 1 ^{er} janvier 2015	9 379,8	6 985,6	6 745,1
Dotations aux amortissements de l'exercice	684,4	728,4	7 295,6
Dotations pour dépréciation de l'exercice	-0,9	-164,1	-72,8
Diminutions/Reprises			
Amortissements/Provisions au 31 décembre 2015	10 063,2	7 549,9	13 967,9
Valeur nette au 31 décembre 2015	846,1	1 651,4	161 154,6

Dont créances sur participations	Total	Moins d'1 an	1 à 5 ans
Prêt Bricorama NV (Belgique)	11 712,9	4 081,6	7 631,2
Prêt Bricorama BV (Pays-Bas)	27 585,7	0,0	27 585,7
Prêt Méditerranée SL (Espagne)	16 950,0	0,0	16 950,0
Total	56 248,6	4 081,6	52 166,9

Note 6 Actif circulant

Les créances d'exploitation et hors exploitation ont des échéances inférieures à 1 an. Elles sont constituées principalement de créances sur les filiales du groupe et sur l'État (TVA et IS).



Note 7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2014	31/12/2015
Disponibilités	11 789,2	3 265,9
Valeurs mobilières de placement	21,5	3 536,1
Total	11 810,7	6 802,0

Différences d'évaluation sur les éléments fongibles de l'actif circulant :

Valeurs mobilières de placement	Valeur brute au bilan	Prix de marché	Plus value latente
Actions propres	15,1	15,2	0,1
Actions AMUNDI	3 521,5	3 521,5	0,0

Note 8 Capitaux propres

Note 8.1. Capital social

Le capital social est constitué de 6 221 343 actions, d'une valeur nominale de 5 euros. Un droit de vote double est accordé aux actions entièrement libérées détenues au nominatif depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.

Durant l'exercice, aucune action n'a été créée.

Catégories de titres	Au 31 décembre 2015	Nombre de titres		Valeur nominale
		Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	498 287	0	0	5
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions à droit de vote double	5 723 056	0	0	5
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Répartition du capital :

Actionnariat	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
M14	5 402 070	86,83 %	10 709 849	89,67 %	10 709 849	89,78 %
JG Partners	401 299	6,45 %	802 598	6,72 %	802 598	6,73 %
M. Jean-Claude Bourrelier	13	0,00 %	26	0,00 %	26	0,00 %
Public	403 441	6,48 %	416 973	3,49 %	416 973	3,50 %
Auto-détention	14 520	0,23 %	14 520	0,12 %	0	0,00 %
Total	6 221 343	100,00 %	11 943 966	100,00 %	11 929 446	100,00 %

Au 31 décembre 2015, le personnel du groupe détient 17 789 actions dans le cadre du PEE.
Les actions détenues en propre par la société sont au nombre de 14 520 ; leur valeur de marché s'élève à 511 104,00 euros au 31 décembre 2015.

Note 8.2. Variation des capitaux propres

	2015
Capitaux propres au 1^{er} janvier	224 350,2
Distribution de dividendes	5 910,3
Augmentation du capital (souscription d'actions)	
Augmentation des primes liées à l'augmentation du capital	
Diminution des réserves	
Report à nouveau selon les nouvelles règles comptables sur les actifs	
Autres	13,9
Résultat de l'exercice	12 200,0
Capitaux propres au 31 décembre 2015	230 653,8

Plans d'options de souscription d'actions : il n'a pas été mis en place de plan d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2015.

Note 8.3. Rachat d'actions

Le rachat par BRICORAMA SA de ses propres actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 29 mai 2000. Cette autorisation a été plusieurs fois renouvelée et dernièrement lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2015.

Ces achats peuvent être réalisés par tous moyens et jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'autorisation de rachat d'actions donnée par l'Assemblée Générale est d'une durée maximum de dix-huit mois.

Ces rachats d'actions ont pour but d'assurer la régularisation des cours, de permettre leur annulation à des fins d'optimisation du résultat par action, de remettre des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de permettre la remise d'actions en contrepartie de la levée d'options d'achat attribuées aux salariés de la société et/ou du groupe ou dans le cadre des dispositions relatives à la participation des salariés aux fruits de l'expansion et d'une façon générale en vue de participer à la politique de gestion patrimoniale et financière de la société.

La remise éventuelle de ces actions sur le marché s'opère dans des conditions n'affectant pas le cours de Bourse.

Note 8.4. Proposition d'affectation du résultat

	31/12/2014	31/12/2015
Résultat	11 036,1	12 200,0
Affectation à la réserve légale		
Dividendes	5 910,3	0,0
Autres réserves et report à nouveau	5 125,8	12 200,0

Note 9 Provisions pour risques et charges

	A nouveau	Dotation	Reprise	Solde
Provisions pour litiges	1 798,7	20,8	1 699,4	120,1
Provisions pour impôts				
Provision Titres de Participations	4 722,3			4 722,3
Provision autres Immo.Financières	2 022,8	7 295,6	72,8	9 245,6
Provision Comptes Clients	1 678,2	704,6	166,7	2 216,2
Total	10 222,0	8 021,1	1 938,9	16 304,1

Note 10 Endettement

Note 10.1. Moyen terme

	2014	2015
Taux fixe		
Taux variable	91 213,7	137 790,3
Total	91 213,7	137 790,3

La différence avec le montant figurant au bilan correspond essentiellement aux concours bancaires courants pour 6 452,2 milliers d'euros.

Le montant total des emprunts et des lignes court terme remboursés est de 21 923,4 milliers d'euros. Le montant des emprunts et des lignes court terme souscrits est égal à 68 500,0 milliers d'euros.

Note 10.2. Couvertures de change et de taux

1. Risque de change :

Au 31 décembre 2015, Bricorama SA a mis en place les opérations suivantes pour pallier l'exposition de la société au risque de change.

	2014	2015
Achats à terme	3 990,4	8 939,0
Options/Collar		

2. Risque de taux d'intérêts :

Au 31 décembre 2015, l'exposition nette de la société aux variations de taux d'intérêts est réduite par l'utilisation d'instruments financiers constitués de swaps et d'options de taux d'intérêts. La nature des couvertures mises en place par BRICORAMA SA s'analyse comme suit :

Notionnel en K€	Swaps	Options	Total
Moins d'1 an	65 000		65 000
Plus d'1 an	161 281		161 281

La valeur de marché de ces instruments de couverture du risque de taux s'élève à -4 875 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre -5 586 milliers d'euros en 2014.

Note 10.3. Concours bancaires courants

Au 31 décembre 2015, les concours bancaires courants s'élèvent à 6 542 milliers d'euros.

Note 11 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice avant répartition

	Total	Moins d'1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	138 017,3	48 620,9	84 573,2	4 823,2
Concours bancaires	6 452,2	6 452,2		
Intérêts courus	409,9	409,9		
Dettes fournisseurs	1 598,7	1 598,7		
Dettes fiscales et sociales	2 783,8	2 783,8		
Dettes sur immobilisations	0,3	0,3		
Autres dettes diverses	3 315,7	3 315,7		
Produits constatés d'avance	1,2	1,2		
Total	152 579,2	63 182,8	84 573,2	4 823,2

Note 12 *Tableau des filiales et participations*

Filiales et participations (1)	Valeur nette des titres	Capital social	Réserves Primes	Report à nouveau	Avances et dettes	Quote-part de capital détenue (en %)	Résultat 2015
Bricorama France	91 827,0	18 407,3	62 235,1	152,2	158 305,8	99,76	10 832,0
Bricorama BV (Pays-Bas)	17 567,5	3 972,8	15 425,6	-2 257,4	52 361,8	100	-1 921,8
Immobilière Bricauterie	1,5	1,5		213,6	921,5	99	51,8
Brico ASIA	1 004,8	0,9		2 057,3		100	1 237,7
Bricorama Méditerranée(2)	0,0	3 503,3	0,0	-4 040,0	19 501,3	100	-175,3
Brico 3	38,1	38,1		-23,8	28,5	100	-3 ,5
Eoliennes Bricorama 2	1 487,0	2 706,0		-1 175,6	-1 450,1	100	7,7

(1) dont la part de capital détenue par BRICORAMA SA est supérieure à 50 % directement ou indirectement.

(2) Les titres de Bricorama Méditerranée ont été provisionnés à 100 %

Bricorama France a distribué en 2015 au titre de l'exercice 2014 un dividende total de 11 243,3 milliers d'euros ainsi qu'un dividende exceptionnel de 3 935,2 milliers d'euros, soit un total de 15 178,5 milliers d'euros.

Note 13 *Rémunération des dirigeants*

L'ensemble des rémunérations versées au cours de l'exercice 2015 aux dirigeants, mandataires sociaux et membres du comité de direction s'élève à 1 073 milliers d'euros.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucun engagement en matière de pensions ni d'indemnités assimilées, ni d'avances, ni de crédits accordés.

Note 14 *Intégration fiscale*

Un groupe fiscal a été mis en place en France à compter du 1^{er} janvier 1999 par Bricorama SA, société-mère intégrante. Il comprend au 31 décembre 2015 les sociétés suivantes :

Nom de la Société	Siège social	Capital
BRICORAMA France	Route du Moulin Paillasson 42300 Roanne	18 407,3
BRICO3	21 A bd Jean Monnet 94350 Villiers-sur-Marne	38,1
EOLIENNE BRICO 2	21 A bd Jean Monnet 94350 Villiers-sur-Marne	2 706,0
Galeries Lindoises	Le port Lalinde 24150 Lalinde	78,0
SCI Bricauterie	21 A bd Jean Monnet 94350 Villiers-sur-Marne	1,5
Sci Tamme	3 square d'Aquitaine 40140 Soustons	2,0
Léomille	P.A des 3 routes 49120 Chemillé	100,0
SAS Afer	21 A bd Jean Monnet 94350 Villiers-sur-Marne	1 350,0
SAS Rouergue Bricolage	21 A bd Jean Monnet 94350 Villiers-sur-Marne	38,0
SAS Frimont	21 A bd Jean Monnet 94350 Villiers-sur-Marne	700,0
SAS Sodica	21 A bd Jean Monnet 94350 Villiers-sur-Marne	110,9
SAS Cahors Bricolage	21 A bd Jean Monnet 94350 Villiers-sur-Marne	100,0
SAS Talos	21 A bd Jean Monnet 94350 Villiers-sur-Marne	146,0
SAS Rochefort Brico Loisirs	21 A bd Jean Monnet 94350 Villiers-sur-Marne	235,0

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé dans chacune des entités membres du groupe fiscal et l'économie d'impôt est constatée dans la société mère BRICORAMA SA.

Note 15 Résultat fiscal

Le montant global des charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI est de 6,9 milliers d'euros.

Note 16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice d'un montant de 18 172,2 milliers d'euros est constitué principalement de prestations de services effectuées au profit des filiales du groupe. Ces prestations se répartissent à hauteur de 16 492,8 milliers d'euros pour la France et 144,7 milliers d'euros pour l'étranger. Le solde est représenté, pour l'essentiel, à hauteur de 1 534,7 milliers d'euros par des refacturations diverses et d'assurance au groupe et hors groupe (affiliés).

Note 17 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est constitué principalement des dividendes reçus des filiales pour un montant de 15 178,5 milliers d'euros.

Note 18 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif s'élève à 3,8 milliers d'euros.

Note 19 Impôt sur les sociétés

Note 19.1. Répartition de l'impôt sur les sociétés

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	9784,8	-2 550,7	12 335,6
Résultat exceptionnel à court terme	-3,8		-3,8
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-131,7		-131,7
Résultat comptable	9 649,3	-2 550,7	12 200,0

Les résultats courant et exceptionnel sont corrigés des réintégrations et déductions fiscales les concernant. Le taux d'impôt en vigueur est ensuite appliqué aux résultats courant et exceptionnel ainsi corrigés. La minoration d'impôt de 2 550,7 d'euros résulte principalement du boni d'intégration 2015 pour 2 728,0 milliers d'euros constaté dans le cadre de l'intégration fiscale du groupe évoqué en note 14 et de la taxe sur les dividendes pour 177,3 milliers d'euros.

Note 19.2. Situation fiscale différée et latente

Impôt payé d'avance sur :	
Charges non déductibles temporairement (déductibles l'année suivante)	
Participation des salariés et forfait social	43,9
Organic	
Charges non déductibles temporairement (déductibles ultérieurement)	
Provision pour dépréciation	1 573,9
Total éléments différés et latents	1 617,8

Note 20 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

La société n'applique pas de dispositions fiscales susceptibles d'impacter son résultat et ses capitaux propres.

Note 21 Engagements – Cautions

Cautions données (en milliers d'euros) :	
Belgique	1 642
Pays-Bas	715
Espagne	0
France	1 343
Total	3 700

Elles correspondent essentiellement à des cautions sur loyers.



Garanties données (en milliers d'euros) sur les lignes utilisées au 31 décembre 2015 :	
Belgique	2 800
Pays-Bas	1 551
Espagne	1 000
France	2 523
Total	7 874

Elles correspondent principalement aux emprunts et lignes court terme souscrits auprès des établissements de crédit par ses filiales.

Note 22 Engagements de retraite

Les salariés de BRICORAMA SA bénéficient d'indemnités de fin de carrière définies par la convention collective du secteur du bricolage.

Les engagements ne sont pas constatés sous forme de provisions dans les comptes sociaux.

Evolution des engagements	2015
Dettes actuarielles initiales	625,5
Charge d'intérêts	12,0
Coût des services rendus	47,6
Pertes (Gains) actuariels	-46,1
Transferts intra groupe	21,5
Prestations réglées dans l'exercice	-35,9
Dettes actuarielles avec niveau futur de salaires au 31 décembre 2015	624,7

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation	2 %
Taux d'augmentation future des salaires	0.5 % à 3 %
Durée résiduelle d'activité	16,31
Nombre de salariés	143

Le taux d'actualisation retenu correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA dans la zone euro d'une durée inférieure à 10 ans.



Note 23 **Eléments concernant les entreprises liées**

Montants concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

Note 23.1. Entreprises liées

Postes	31/12/2015
Actif immobilisé	
Capital souscrit non appelé	
Avances, acomptes/immobilisations incorporelles	
Avances, acomptes/immobilisations corporelles	
Participations	111 926,0
Créances rattachées à participations	47 048,6
Prêts	
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
Actif circulant	
Avances, acomptes versés sur commandes	
Créances clients, comptes rattachés	4 964,9
Autres créances	207 293,5
Capital souscrit appelé, non versé	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Charges constatées d'avance	
Dettes	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts, dettes auprès d'établissements de crédit	
Emprunts, dettes financières divers	
Avances et acomptes sur commandes	
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	79,4
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	
Autres dettes	4 830,1
Résultat d'exploitation	
Produits d'exploitation	-17 683,5
Charges d'exploitation	
Résultat financier	
Produits de participations	-15 178,4
Autres produits financiers	-2 678,0
Autres charges financières	16,0

Note 23.2. Parties liées

Dans le cadre de l'article R.123-198 du Code de Commerce, la société présente les informations relatives aux transactions conclues avec des parties liées (telle que définie par l'article R 123-199-1 du Code de commerce).
Au titre de l'exercice 2015, il n'y a eu aucune opération significative.

Note 24 *Détail des produits à recevoir et charges à payer*

Produits à recevoir	Actif
Créances sur participations :	
Intérêts courus	
Créances clients et comptes rattachés :	892,0
TVA sur factures non parvenues	0,1
TVA sur factures à établir	0,0
Produits à recevoir - état	0,6
Autres créances	41,8
Intérêts rémunération des comptes courants	2 194,6
Disponibilités	1,9
Intérêts courus à recevoir	4,2
Total	3 135,2

Charges à payer	Passif
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	
Intérêts sur emprunts	227,0
Intérêts courus à payer	409,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	
Factures non parvenues	144,1
Personnel et comptes rattachés :	
Charges à payer personnel et organismes sociaux	1 155,0
Cap (taxe apprentissage, formation, constr, chs/cp)	486,8
Cap (organique et taxe handicapés)	15,4
TVA sur FAE	
Autres dettes : AAE	
Intérêts sur comptes courants	16,0
Total	2 453,8

Note 25 *Comptes de régularisation active et passive*

Charges et produits constatés d'avance.

	2014		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Total des charges	147,0		213,7	
Total des produits		0,0		0,0

Note 26 *Transferts de charges*

	2014	2015
Total des transferts de charges	125,7	101,8



Note 27 *Effectif moyen*

Catégories	Nombre de salariés
Cadres	59
Agents de maîtrise, techniciens	38
Employés	57
Ouvriers	0
dont contrats de qualification et apprentis	3
dont handicapés	3
Total	154

Note 28 *Informations relatives compte personnel de formation (CPF)*

Depuis, le 01 janvier 2015, le dispositif de formation DIF est remplacé par le CPF (compte personnel de formation). Sur l'année 2015, 1 formation a été mise en œuvre dans le cadre du CPF pour BRICORAMA SA (21h de formation).

Note 29 *Résultats des cinq derniers exercices (en euros)*

Date d'arrêté	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	31 106 715	31 106 715	31 106 715	31 106 715	31 106 715
Nombre d'actions :					
Ordinaires	6 221 343	6 221 343	6 221 343	6 221 343	6 221 343
A dividende prioritaire					
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires H.T.	20 641 809	19 141 857	18 035 086	17 121 454	18 172 184
Résultat avant impôts, participation, et dotations aux amortissements et provisions	13 366 914	13 376 447	12 367 043	13 184 180	17 275 927
Impôt sur les sociétés	368 935	-1 415 481	-372 010	-315 878	-2 550 731
Participation des salariés	161 473	189 458	145 189	141 692	131 720
Dotations aux amortissements et provisions	5 232 590	4 288 134	4 003 066	2 322 299	7 494 902
Résultat net	7 603 916	10 314 336	8 590 798	11 036 067	12 200 036
Résultat distribué	8 087 746	6 221 343	5 910 276	5 910 276	0
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation et avant dotations aux amortissements et provisions	2,06	2,35	2,02	2,15	3,17
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	1,22	1,66	1,38	1,77	1.96
Dividende attribué	1,30	1,00	0,95	0,95	0
Personnel :					
Effectif moyen salarié	163	161	153	152	154
Masse salariale	7 387 350	7 211 920	6 689 357	6 545 957	6 797 751
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 919 169	2 893 693	2 681 575	2 534 999	2 728 654

IV AUTRES INFORMATIONS

1. Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 20 juin 2016

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net d'un montant de 12 200 036,16 euros

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 892 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 2 297 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un résultat consolidé de 14 896 327 euros.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 200 036,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 12 200 036,16 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 125 584 934,28 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 137 784 970,44 euros

Affecté :

En totalité au compte «Autres réserves» qui s'élève ainsi à 182 017 526,23 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 230 653 848,70 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Date de clôture d'exercice	2012 (1)	2013(1)	2014 (1)
Distribution par action (arrondi en euros)	1,00	0,95	0,95

(1) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158.3 du CGI.

QUATRIEME RESOLUTION

(Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

L'Assemblée Générale prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant)



Les mandats de la société Lucien Zouary & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société PAPER AUDIT & CONSEIL, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIEME RESOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à la somme de 38.500 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

SEPTIEME RESOLUTION

(Mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables et notamment des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, selon l'évolution de la réglementation en vigueur, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social, en vue de :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BRICORAMA en conformité avec la réglementation en vigueur et en ayant recours à un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'annulation éventuelle des actions, le Conseil d'Administration faisant à cet effet usage de toute autorisation qui lui serait confiée par la présente Assemblée Générale ou une Assemblée Générale Extraordinaire ultérieure;
- l'attribution d'actions aux salariés ou dirigeants du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, soit au titre de leur participation aux fruits de l'expansion, dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, soit au titre de plans d'achat d'actions, dans les conditions prévues par les articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de plans d'attributions gratuites d'actions dans les conditions prévues par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour la limite de 10 % susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée Générale décide de fixer à 70 euros le prix maximum par action auquel le conseil d'administration pourra effectuer ces acquisitions. Le montant total affecté à ce programme de rachat ne pourra pas excéder 43 549 380,00 euros (correspondant à 622 134 actions).

Les actions ainsi achetées pourront être, soit conservées par la société, soit annulées sous réserve d'une autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire, soit cédées par tout moyen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves avec attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions et cessions ainsi autorisées pourront être effectuées à tout moment (y compris en cas d'offre publique) par tout moyen y compris le cas échéant de gré à gré, par cession de blocs ou via tout produit dérivé, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de dix-huit mois. Elle annule et remplace pour l'avenir celle précédemment accordée par la 8ème résolution de l'assemblée générale mixte du 22 juin 2015.

Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour la mise en œuvre de la présente autorisation, avec faculté de délégation pour tous actes courants y afférents, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités.

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions)



L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, sous réserve des conditions légales et réglementaires applicables à la Société et notamment des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, selon l'évolution de la réglementation en vigueur, à réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie des actions de la Société qu'elle pourrait être amenée à détenir à la suite notamment d'acquisitions effectuées dans le cadre de la Septième résolution ou antérieurement, mais dans la limite de 10% du capital de la Société par période de 24 mois.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et au plus tard, 18 mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour modifier corrélativement les statuts et accomplir les formalités requises.

DIZIEME RESOLUTION

(Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 :

1/ Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera et s'il le juge opportun, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital ou donnant droit à un titre de créance, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation, ladite émission pouvant intervenir par souscription soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives des créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Conseil d'Administration jugera convenables ;

2/ Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

3/ Décide que l'émission de valeurs mobilières telles que des bons de souscriptions d'actions de la société pourra avoir lieu, soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

4/ Décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'Administration, de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1/ est fixée à 19.500.000 euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital susceptible d'être réalisée, immédiatement ou à terme, en vertu des 12^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée.

- au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital.

- en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant ou non accès au capital ne pourra excéder 175.000.000 d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront susceptibles d'être émis en vertu des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions de la présente Assemblée.

5/ Décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la société pour chacune des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons de souscription ou autres titres primaires, du prix d'émission desdits bons ou titres, sera au moins égal à la valeur nominale des actions ;

6/ Décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce dont notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;

7/ Prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières



donnant accès au capital emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

8/ Prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur Général Délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour :

- décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- déterminer les dates et modalités de l'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable, ou encore avec capitalisation et faire l'objet d'un remboursement avec ou sans prime ou d'un amortissement ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les titres nouveaux porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant les périodes déterminées, les titres émis ou à émettre en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

9/ Décide que la présente délégation prive d'effet à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance.

ONZIEME RESOLUTION

(Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129 et L. 225-129-2 :

1/ Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera et s'il le juge opportun, à l'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation du nominal des actions existantes, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2/ Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

3/ Décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'Administration, de la présente délégation de compétence, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra pas dépasser 19.500.000 euros, étant précisé que ce plafond d'augmentation de capital est indépendant de tout autre plafond relatif à des émissions de titres de capital et d'autres valeurs mobilières autorisées par la présente Assemblée ;

4/ Prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur Général Délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour :

- fixer le montant et la nature des réserves à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou à celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;
- décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, le produit de la vente étant alloué aux titulaires des droits ;

5/ Décide que la présente délégation prive d'effet à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'incorporation au capital de bénéfices, de réserves ou de primes.



DOUZIEME RESOLUTION

(Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription – par offre au public - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 225-148 et L. 228-92 :

1/ Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera et s'il le juge opportun, en France et/ou à l'étranger, par offre au public telle que visée à l'article L. 411-1 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital ou donnant droit à un titre de créance, les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation, ladite émission pouvant intervenir par souscription soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

2/ Fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

3/ Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

a) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non, à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à 19.500.000 euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital susceptible d'être réalisée, immédiatement ou à terme, en vertu de la 10ème résolution et des 13ème à 15ème résolutions de la présente assemblée ;

b) au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

c) le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès ou non au capital ne pourra pas excéder 175.000.000 euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des 10ème et 13ème résolutions de la présente Assemblée ;

4/ Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution;

5/ Décide qu'en cas d'usage de la présente délégation, le prix d'émission des titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée sera fixé par le Conseil d'Administration sans pouvoir être inférieur à la moyenne des derniers cours de bourse de la société sur la période qu'il jugera pertinente (mais ne pouvant excéder les 90 derniers jours de bourse) et avec, le cas échéant, application d'une décote ne pouvant excéder 20%.

Le Conseil d'Administration devra établir un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération en donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective de l'opération sur la situation de l'actionnaire.

6/ Prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

7/ Prend acte que la présente délégation de compétence emporte au profit du conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un Directeur Général Délégué, les mêmes pouvoirs que ceux définis au point 8 de la 10ème résolution sous réserve des dispositions légales en vigueur.

8/ Décide que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée toute délégation antérieure relative à l'émission, sans droit préférentiel de souscription avec offre au public, d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance.

TREIZIEME RESOLUTION

(Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription – par placement privé - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux

Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92 :

1/ Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera et s'il le juge opportun, en France et/ou à l'étranger, par offre aux personnes visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital ou donnant droit à un titre de créance, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation, ladite émission pouvant intervenir par souscription soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Conseil d'Administration jugera convenables ;

2/ Fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

3/ Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

a) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non, à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à 19.500.000 euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital susceptible d'être réalisée, immédiatement ou à terme, en vertu de la 10^{ème} résolution, de la 12^{ème} résolution et des 14^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente assemblée ;

b) au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

c) le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès ou non au capital ne pourra pas excéder 175.000.000 euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des 10^{ème} et 12^{ème} résolutions de la présente Assemblée ;

d) le montant global des émissions de titres de capital réalisées en application de la présente délégation ne pourra excéder 20% du capital social par an conformément aux dispositions du 3°) de l'article L. 225-136 du Code de commerce ;

4/ Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution au profit des personnes visées par l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier ;

5/ Décide qu'en cas d'usage de la présente délégation, le prix d'émission des titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée sera fixé par le conseil d'administration sans pouvoir être inférieur à la moyenne des derniers cours de bourse de la société sur la période qu'il jugera pertinente (mais ne pouvant excéder les 90 derniers jours de bourse) et avec, le cas échéant, application d'une décote ne pouvant excéder 20%.

Le Conseil d'Administration devra établir un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération en donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective de l'opération sur la situation de l'actionnaire.

6/ Prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

7/ Prend acte que la présente délégation de compétence emporte au profit du Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un Directeur Général Délégué, les mêmes pouvoirs que ceux définis au point 8 de la 10^{ème} résolution.

8/ Décide que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée toute délégation antérieure relative à l'émission par offre aux personnes visées par l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide qu'en cas d'usage de la délégation de compétence visée à la 10^{ème} résolution et/ou de la délégation de compétence visée à la 12^{ème} résolution et/ou de la délégation de compétence visée à la 13^{ème} résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans la limite de 15% de l'émission initiale dans les conditions prévues aux articles L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce, étant précisé que l'augmentation de capital décidée par le Conseil



d'Administration ne pourra conduire à un dépassement du plafond global visé au 4 de la 10^{ème} résolution.

QUINZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-129-6, pour augmenter le capital dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce ;

1/ Décide, en cas d'augmentation du capital par émission directe d'actions à souscrire en numéraire, décidée par le Conseil d'Administration en vertu de l'une des délégations de compétence données sous les 10^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolutions de la présente Assemblée, de donner tous pouvoirs à ce dernier à l'effet, s'il le juge opportun, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant global qui ne saurait excéder 3% du capital social actuel de la société, soit un montant nominal maximal de 933 201 euros, par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;

2/ Décide que les bénéficiaires de la ou des augmentations de capital visées par la présente résolution, seront, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société et les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues par les textes en vigueur, et qui rempliront, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'Administration ;

3/ Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits bénéficiaires ;

4/ Décide que le prix des actions à émettre sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;

5/ Délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'user de la présente délégation de compétence et, dans ce cadre :

- fixer les conditions et modalités de la ou des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment :
- décider des montants proposés à la souscription,
- fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ;
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre ;
- fixer la durée de la période de souscription, la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance et, plus généralement, l'ensemble des modalités de l'émission ;
- constater la réalisation de l'augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- et, d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires ;

6/ Fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation.

SEIZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



2. Structure du parc de magasins au 31 décembre 2015

	France*	Franchisés	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Autres pays **	Groupe
Magasins < 2 501 m ²	30	50	35	11	3		129
Magasins < 2 500 m ² et 5 001 m ² >	41	5	5	19	5	1	75
Magasins > 5 001 m ²	32	2	0	4	0	1	38
Nombre de magasins intégrés	103		40	34	8		242
Nombre de magasins franchisés		57				2	59
Nombre total de magasins	103	57	40	34	8	2	244
Surface de vente des magasins intégrés (m ²)	410 630		75 363	110 061	24 646		620 700
Surface moyenne des intégrés (m ²)	3 987		1 884	3 237	3 081		2 565
Surface de vente des franchisés (m ²)		85 230				6 350	91 580
Surface totale sous enseignes (m²)	410 630	85 230	75 363	110 061	24 646	6 350	712 280

* Métropole

** Métropole et DROM-COM

3. Chiffres clés

Chiffres clés consolidés	31/12/2014	31/12/2015
Chiffre d'affaires	675 003,8	725 221,7
Résultat opérationnel courant	25 773,7	30 333,7
Résultat opérationnel	25 841,6	26 918,6
Résultat net, part du groupe	12 656,7	14 896,1
Capitaux propres	307 317,2	318 404,6
Endettement financier net (hors impact markt to market et couverture de taux)	84 846,8	136 806,4
Gearing (sur la base des endettements retraités des valorisations mark to market et couverture de taux)	27,6	43,0
Valeur nette des immobilisations et actifs financiers non courants	267 834,8	296 534,2
Total du bilan	575 224,2	633 173,8
Marge commerciale / ventes de marchandises	39,09 %	39,06 %
Résultat opérationnel courant / ventes de marchandises	3,82 %	4,18 %
Résultat net / capitaux propres	4,12 %	4,68 %
BNPA (euros)	2,03	2,39



4. Stratégie

La stratégie du groupe Bricorama reste inchangée et consiste à poursuivre son développement de proximité dans les pays où il est implanté, qui passe par la recherche constante de nouvelles acquisitions et surtout de possibilités de transférer ou réimplanter les magasins actuels pour en améliorer la rentabilité. Ainsi, la priorité du groupe est d'abord donnée à l'amélioration de la rentabilité et la réalisation d'investissements permettant de faire progresser le taux de rentabilité sur capitaux employés. Le contexte économique en France comme à l'étranger est désormais plus favorable et devrait permettre au groupe de bénéficier de nouvelles opportunités comme cela a été le cas en 2015 avec la reprise du groupe GNUVA. Parallèlement, la politique d'ouvertures par créations de nouveaux points de vente est maintenue, elle reste focalisée plus sur la France et la Belgique qui offrent encore des opportunités intéressantes mais elle est désormais étendue à l'Espagne. D'autre part, en France et en Belgique bien que le groupe évolue sur des marchés densément couverts en grandes surfaces de bricolage, la stratégie consiste aussi à rechercher les opportunités de croissance externe qui lui permettront de faire progresser sa part de marché et sa rentabilité.

Enfin, le groupe reste toujours attentif à tout éventuel rapprochement avec d'autres acteurs qui pourrait lui donner une toute autre dimension. C'est dans ce cadre qu'en septembre 2015, le groupe a fait une offre de reprise de la société Mr Bricolage. Cette proposition qui avait beaucoup de sens pour le nouvel ensemble est restée à ce jour sans suite.

Au-delà de cette stratégie pérenne de développement, le groupe poursuit un travail important autour des 6 axes stratégiques suivants :

- les gammes et la communication :

La qualité de l'offre-produit est la priorité essentielle et permanente. Plus généralement, près de 20 % des gammes sont tous les ans retravaillées. La politique de communication, enjeu majeur pour le groupe, est également revue et adaptée tous les ans.

Sur 2015, il a été décidé de mettre en France particulièrement l'accent sur 8 sous familles de produits dont les performances étaient insuffisantes. Un renfort de la structure achat en centrale permettra de répondre à cet axe stratégique. En 2016, les efforts se poursuivront sur ces 8 familles qui doivent encore progresser.

- le concept de proximité et le développement de la compétence des vendeurs :

L'objectif est de développer un concept de proximité conduisant à adapter chaque magasin à son environnement concurrentiel et à sa clientèle. Ainsi, dans certains magasins, l'accent pourra être mis sur un vaste choix d'articles de décoration alors que dans d'autres, les gammes seront plus courtes et le positionnement plus discount. De même, un pricing adapté est désormais en place.

Aujourd'hui, ce concept de proximité s'avère porteur dans les pays où le groupe est présent. Ce concept doit cependant évoluer afin que, dans l'esprit des consommateurs, la proximité ne soit pas seulement synonyme de « dépannage » mais permette aussi de répondre à tous les projets des clients. Le principal autre point clé, reste de travailler notre organisation pour libérer du temps aux vendeurs au service de la clientèle pour faire progresser le panier moyen. C'est dans ce cadre qu'un outil de planification du temps de travail est désormais utilisé.

- la franchise :

Elle contribue à la visibilité et à la notoriété de l'enseigne Bricorama, apporte une contribution bénéficiaire et offre la perspective d'éventuels rachats ultérieurs parfaitement maîtrisés. Le dernier exemple en date étant la reprise des franchisés bretons en février 2015.

L'équipe franchise s'est recentrée pour se développer principalement dans les DROM-COM et en Europe. Le concept de franchise abouti chez Bricorama se caractérisant par une grande transparence des conditions de fonctionnement, et s'est concrétisé en 2014 par l'arrivée de 19 nouveaux franchisés.

- la gestion des stocks :

La maîtrise des ressources financières, dans le contexte économique et financier actuel, constitue une priorité pour le groupe qui doit se développer. Pour y parvenir, l'axe prioritaire sur lequel les équipes organisation, méthodes et informatiques sont mobilisées, est l'optimisation du BFR qui passe par une réduction du délai de couverture de stock et surtout une amélioration de la qualité du stock qui passe par une baisse du stock à rotation lente et déréférencé. Le développement de l'import et les conséquences d'une expansion soutenue ont pesé sur notre volume de stock en 2015 qui est en progression notable par rapport à 2014. Pour autant, la baisse des stocks et l'amélioration de la rotation reste un objectif prioritaire sur lequel l'entreprise est fortement mobilisée. Le dossier « cross docking » qui a démarré en 2014 et déployé en 2016, est un axe clé répondant à cet objectif. Au-delà du volet stock, le projet PERFORMA 2016 est maintenu. Il a pour ambition de faire évoluer notre chiffre d'affaires au m² et notre taux de marge. Il est basé sur le principe de travailler plus en profondeur avec des fournisseurs dits « privilégiés » véritables partenaires de Bricorama.

- un concept de magasin moderne et attrayant :

Le concept initié à Mareuil-lès-Meaux a été déployé depuis dans de nombreux magasins. Ce déploiement sera poursuivi sur les grands magasins et adapté pour les moyennes surfaces. Il a notamment été mis en œuvre début 2016 sur le magasin de Jardres.

- le recrutement et la promotion interne :

Cela reste l'un des axes clés de la réussite du groupe. Le Groupe Bricorama, société familiale, a bâti son succès grâce bien sûr à la sagesse et la justesse de ses investissements mais surtout grâce à ses équipes et leur esprit d'entreprise. La



qualité du recrutement et le développement de la promotion interne sont donc en permanence au cœur de la stratégie de l'entreprise.

5. Investissements

Les investissements bruts (hors financiers) de 2015 se sont élevés à 48,9 millions d'euros contre 20,3 millions d'euros en 2014. Ce montant intègre 37,6 millions d'euros d'investissements rattachés au changement de périmètre (reprise GNUVA et ex franchisés Bricorama en Bretagne).

Corrigés des cessions d'immobilisations intervenues en Belgique, les investissements nets s'élèvent à 46,5 millions d'euros contre 7,5 millions d'euros en 2014.

Les principaux investissements de l'exercice pour l'activité bricolage ont concerné :

- Le remodeling d'Abrera en Espagne ;
- La reprise GNUVA en France ;
- La reprise des magasins franchisés Bricorama à Lannion et Minihi-Tréguier en France ;
- Les transferts / agrandissements de Blois et Orgeval en France ;
- Les transferts de Deventer et Heemskerk aux Pays-Bas ;
- Les projets informatiques.

Pour 2016, le groupe prévoit un budget de 17 millions d'euros d'investissements courants, hors opération de croissance externe importante, dont 1,5 millions d'euros consacrés aux outils informatiques rattachés notamment au renouvellement de notre système d'encaissement hard et soft.

6. Responsable du document et de l'information

Jean-Claude Bourrelier - Président Directeur Général de Bricorama SA
21 A Boulevard Jean Monnet
94357 VILLIERS SUR MARNE CEDEX
Tél. : 01 77 61 55 00

7. Attestation du Président

Responsable du rapport annuel :
M. Jean-Claude Bourrelier
Président du Conseil d'Administration de Bricorama SA

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Lucien Zouary & Associés et le cabinet RBB, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble du rapport.

Le Président
Jean-Claude Bourrelier



8. Noms des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Lucien Zouary & Associés
Représenté par M. Vincent Rouhier
10, boulevard Malesherbes
75 008 Paris
Début du 1^{er} mandat : 29 juin 2010
Durée du mandat en cours : 6 exercices
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale
devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

RBB
Représenté par M. Marc Baijot et M. Jean-Baptiste Bonnefoux
133 bis rue de l'université
75007 Paris
Début du 1^{er} mandat : 16 mai 2011
Durée du mandat en cours : 6 exercices
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale
devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Suppléants

SARL PAPER AUDIT & CONSEIL
représentée par M. Xavier Paper
222 boulevard Pereire
75017 PARIS

M. Philippe ROUER
133 bis rue de l'université
75007 Paris

9. Honoraires des commissaires aux comptes

	Lucien Zouary & associés		RBB	
	2014	2015	2014	2015
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Bricorama SA	30,2	30,5	30,2	30,5
Filiales intégrées globalement	51,6	52,3	47,2	48,0
Autres diligences et prestations	17,3	68,6	0,2	0
Total	99,1	151,4	77,7	78,0

Le montant des honoraires des autres commissaires aux comptes versés par ailleurs au titre de leurs diligences en France pour les autres filiales intégrées globalement est de 17,5 milliers d'euros, au Benelux il s'élève à 38,0 milliers d'euros et à 17,3 milliers d'euros en Espagne.

Au total, la charge d'honoraires des commissaires aux comptes du groupe et des filiales est égale à 302,2 milliers d'euros.



V RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BRICORAMA

SA au Capital de 31.106.715 euros

21 a, Boulevard Jean Monnet

94 357 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BRICORAMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- la justification de nos appréciations.
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes consolidés :

- la note 2.2.3 qui expose le changement de méthode relatif à l'application de l'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » ;
- la note 2.3.6 qui présente les tests de sensibilité sur la dépréciation des actifs ;
- la note 25 qui mentionne les incertitudes.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

- La note 2.3.7.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks.
- Les notes 2.3.8. et 13 de l'annexe présentent les règles, principes comptables et informations financières de l'exercice relatifs aux actifs et passifs financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Votre société a procédé, comme exposé dans la note 2.3.6. sur la dépréciation des actifs, à des tests de perte de valeur afin de s'assurer que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition restait supérieure à la valeur comptable.
Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests (principales estimations et hypothèses retenues) ainsi que les tests de sensibilité appliqués aux facteurs déterminants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 14 avril 2016

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RBB BUSINESS ADVISORS



MARC BAIJOT

LUCIEN ZOUARY & ASSOCIÉS



VINCENT ROUHIER



JEAN-BAPTISTE BONNEFOUX



BRICORAMA

SA au Capital de 31.106.715 euros

21 a, Boulevard Jean Monnet

94 357 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BRICORAMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes présentées dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants

- Les notes 2.4. et 4 de l'annexe exposent les règles, les méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières ainsi que leurs retranscriptions dans les comptes 2015,
- Les notes 2.10. et 10.2 présentent les règles, les méthodes comptables et les informations financières de l'exercice relatives aux instruments financiers et aux couvertures de change et de taux.

Dans le cadre de notre appréciation de ces éléments, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes utilisées et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 14 avril 2016

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RBB BUSINESS ADVISORS

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

MARC BAIJOT

LUCIEN ZOUARY & Associés

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the beginning and several smaller loops and strokes.

VINCENT ROUHIER

A stylized, handwritten signature in black ink, with a horizontal line at the top and several loops below it.

JEAN-BAPTISTE BONNEFOUX

LA LISTE DES MAGASINS

France

Intégrés



AIX-EN-PROVENCE
ALBI (PUYGOUZON)
ANNECY (SILLINGY)
ANNEMASSE (GAILLARD)
AUXERRE (ESCOLIVES)
BAR-LE-DUC
BEAUNE
BELFORT (BESSONCOURT)
BELLEY
BLOIS
BONDY
BOULOGNE
BRIANCON
CAHORS
CAMBRAI
CAPDENAC
CESSY
CHALONS (FAGNIERES)
CHATEAU-THIERRY
CHATELLERAULT
CHATILLON
CHEMILLE
CLICHY
COLOMBES
COURBEVOIE
DAX
DECAZEVILLE
DIZY
EVREUX
FONTENAY
GOURDAN-POLIGNAN
GUILHERAND-GRANGES
ITALIE 2
JARDRES

JEUXEY
JUVIGNAC
LA REOLE
LALINDE
LANNION
LAON
LES ABRETS
LILLE
LIMOGES
LISIEUX
LOOS
LYON BERTHELOT
MAREUIL-LES-MEAUX
MARMANDE
MARSEILLE 7
MARSEILLE PRADO
MARSEILLE ST JUST
MINIHY-TREGUIER
MONTARGIS
NEMOURS
NICE
NOGENT-SUR-MARNE
ORGEVAL
ORLEANS
PANTIN
PARIS 13
PARIS 18
PARIS 19
PETIT QUEVILLY
PLESSIS ROBINSON
PORTE D'ITALIE
QUINCY
RAMBOUILLET
ROANNE
ROCHEFORT-SUR-MER
ROMILLY
ROUBAIX
ROYAN
SABLE-SUR-SARTHE

SAINT-ANDRE (TROYES)
SAINT-GEREON
SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
SAINT-MALO
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF
SAINT-QUENTIN
SAINT-THIBAUT
SEBAZAC
SEVRES
SOISSONS
SOISY
SOUSTONS
SURESNES
TAVERNY
THIAIS
THONON
TOURCOING
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
VILLEJUST
VILLEURBANNE
VILLIERS-SUR-MARNE
VIRY-CHATILLON
VIRY-NOUREUIL
VITRY-LE-FRANCOIS
VOIRON
VOISINS-LE-BRETONNEUX



BOBIGNY
BOLLENE
IVRY
MEAUX

Franchisés



ALERIA
ALISTRO
ARES
BEAULIEU
BEAUMONT
BIARS
CAGNES-SUR-MER
CANNES
COGOLIN
CROS-DE-CAGNES
EPINAY-SUR-ORGE
GAMBSHEIM
GIAT
GUJAN MESTRAS
ISSOIRE
LA BRILLANNE
LANNILIS
LE BLANC
LE CANNET
LE ROURET
LEGE CAP-FERRET
LUYNES
MIREBEAU
MONTAYRAL
MONTREUIL
NICE
PARIS 15
PLOUDALMEZEAU
PORT SAINTE-FOY-ET-PON-
CHAPT
REIMS
ROQUEBRUNE-SUR-AR-
GENS

SAINT-AIGNAN
SAINT-CERE
SAINT-MARCELLIN
SAINT-MAUR-DES-FOSSES
SAN-GIULIANO
SELESTAT
SOLENZARA
SAINTE-MARGUERITE
VENCE
VIDAUBAN
VILLEBOIS LAVALETTE

Dans les DROM-COM

BAILLIF
BASSE-TERRE
CAYENNE
GOYAVE
LE MOULE
LES ABYMES (x3)
MORNE A L'EAU (x2)
MOULU
NOUMEA
PORT-LOUIS
SAINT-FRANCOIS (x2)
SAINTE-ANNE
TRINITE
WALLIS ET FUTUNA

Benelux

Belgique



ANS
AUVELAIS
BASTOGNE
BRUGGE
BRUGGE ST. PIETERS
DEINZE
EEKLO
GEEL
GENT
GENTBRUGGE
HERENTALS
HERSTAL
JEMEPPE
JUMET
KAMPENHOUT
KORTRIJK
KUURNE
LA LOUVIERE
LEUVEN

LIBRAMONT
LOKEREN
MACHELEN
MALDEGEM
MARCINELLE
MECHELEN
MENEN
MERKSEM
NIMY-MAISIÈRES
OLEN
OOSTENDE
OOSTENDE AEROPORT
QUAREGNON
ROESELARE XL
SINT PIETERS LEEUW
TURNHOUT
UKKEL
VERVIERS
WAREGEM
WOMMELGEM
ZELZATE

Pays-Bas



ELBURG
EPE
HAARLEM
HEEMSKERK
LISSE
MIDDELHARNIS
RAALTE
ZEEWOLDE



APELDOORN
APELDOORN-NOORD
ASSEN
BEST

BREDA
DEN BOSCH
DEN BOSCH WEST
DEN HAAG BINCKHORST 21
DEN HAAG-HAAGSE MARK
DEVENTER
DRACHTEN
EIBERGEN
GROESBEEK
GRONINGEN
HAARLEM
HAARLEM ZUID
HELMOND
HILLEGOM
LEERDAM
LEEWARDEN
NOORDWIJKERHOUT
SCHIJNDEL
SOEST
VENLO
VUGHT
YPENBURG
ZUTPHEN

Espagne



ABRERA (MARTORELL)
ALCOY
CIUDAD REAL
COSTALITA (ESTEPONA)
EL VERGER
PETRER
VALLADOLID
VINAROS

magasins
 décoration
 choix
 rénover
 sélectionner
 anticipation
 clients
 rencontres
 fidélité
 rayon
 entreprise familiale
 bricolage
 commerce
 écoute
 accompagnement
 ventes
 électricité
 collaborateurs
 accueillir
 droguerie
 fidélité
 jardinage
 passion
 proximité
 quincaillerie
 métier



21a boulevard Jean Monnet
 94357 Villiers-sur-Marne Cedex
 Téléphone : 01 77 61 55 00

site institutionnel : <http://societe.bricorama.fr/>
 site commercial : <http://www.bricorama.fr/>